



Wallonie

Agence de Développement local



Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par courrier à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie
 Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
 Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
 Direction de l'Emploi et des Permis de travail
 Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
 5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

M. Stéphane FERMINE, Attaché

Tél : 081 33 43 15

Courriel : stephane.fermine@spw.wallonie.be

Mme Julie BARBEAUX, Attachée

Tél : 081 33 43 68

Courriel : julie.barbeaux@spw.wallonie.be

Mme Monique MISENGA KASONGO, Attachée

Tél : 081 33 43 41 Fax : 081 33 43 22

Courriel : monique.misengakasongo@spw.wallonie.be

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

Courriel : steve.marteleur@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Rapport d'activité

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Une subvention annuelle de maximum 63.000 € peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C ; s'il s'agit d'un agent de niveau C, la subvention régionale est ramenée à 58.500 € maximum). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est accordé par une commission pour une période de trois ans renouvelable.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

Public

Les communes ou groupements de communes limitrophes totalisant maximum 40.000 habitants.

Réglementation

Base légale¹ :

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié par le décret du 15 décembre 2005.

Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL).....	3
2. Ressources Humaines.....	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL.....	5
4. Définition des priorités.....	12
5. Tableau récapitulatif.....	136
6. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL.....	140
7. Formation continue des agents.....	141
8. Formation continue des agents.....	142
9. Communications.....	143
10. Liste des documents à joindre.....	144
11. Déclaration sur l'honneur et engagements.....	144
12. Protection de la vie privée et voies de recours.....	145
Enquête de satisfaction.....	146

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

Agence de Développement local de Vielsalm

Forme juridique

Régie communale

autonome

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

ASBL

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

1.2. Adresse du siège social

Rue

de l'Hôtel de Ville

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Rue

Jean Bertholet

Numéro

6A

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

2. Ressources Humaines

Dupliquer autant que nécessaire.

2.1. Agents employés

M. Nom Prénom
 Mme Delacollette Nathalie

Niveau de l'agent

- Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

- Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail

- Temps plein
 Temps partiel

Précisez

- 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée

05 / 11 / 2012

Date de sortie

 / /

Est-ce un agent communal mis à disposition?

- Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

- Oui

Identification du remplaçant

M. Nom Prénom
 Mme

Niveau du remplaçant

- Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

- Non

2.2. Agents employés

M. Nom Prénom
 Mme Dethier Claire

Niveau de l'agent

- Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

- Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail

- Temps plein
 Temps partiel

Précisez

- 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée

05 / 11 / 2012

Date de sortie

 / /

Est-ce un agent communal mis à disposition?

- Oui

Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

Oui

Identification du remplaçant		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input checked="" type="checkbox"/> Mme	Gathelier	Sarah
Niveau du remplaçant		
<input type="checkbox"/> Niveau A - universitaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Niveau B - graduat		
<input type="checkbox"/> Niveau C - secondaire		

Non

2.3. Agents employés

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input checked="" type="checkbox"/> Mme	Gathelier	Sarah

Niveau de l'agent

- Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

- Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail

- Temps plein
 Temps partiel

Précisez				
<input type="checkbox"/> 4/5	<input type="checkbox"/> 1/2	<input type="checkbox"/> 3/4	<input type="checkbox"/> 1/3	<input checked="" type="checkbox"/> autre

Date d'entrée

0 1 / 1 2 / 2 0 1 6

Date de sortie

3 0 / 0 6 / 2 0 1 8

Est-ce un agent communal mis à disposition?

- Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

Oui

Identification du remplaçant		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Niveau du remplaçant		
<input type="checkbox"/> Niveau A - universitaire		
<input type="checkbox"/> Niveau B - graduat		
<input type="checkbox"/> Niveau C - secondaire		

Non

3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL

Compléter au minimum l'instance "Comité de pilotage"

N°	Type d'instance	Rôle	Mode de fonctionnement
1	Comité de pilotage	Il a pris en charge la définition des axes de développement prioritaires lors de l'élaboration du projet et de la préparation de	Organisation de réunions par l'ADL et/ou la Commune.

		la demande d'agrément et du renouvellement d'agrément.	
2	Conseil d'Administration	<p>Ses missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation des objectifs annuels et plans d'actions annuels de l'ADL - Nomination et révocation des membres du personnel - Passation des contrats et marchés publics - Passation de contrats de location - Approbation des rapports d'activité 	Réunions lors de l'élaboration du plan d'action annuel, pour l'approbation des rapports d'activités et à la demande des agents de l'ADL ou des administrateurs.
3	Comité de Direction	Le comité de direction est chargé de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion, de l'exécution des décisions du conseil d'administration ainsi que de l'exercice du pouvoir délégué par le conseil d'administration.	Réunions régulières en fonction de l'actualité de l'ADL.
4	Collège des commissaires	Il est chargé du contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'ADL.	Rréunion une fois par an, sous la conduite du réviseur d'entreprise.
5	Administrateur délégué	Il a en charge la responsabilité de la mise en œuvre des projets fixés par le CA dans les délais impartis. Pour ce faire, il est la personne représentant l'autorité auprès du personnel. Il rendra compte au Comité de Direction ou au CA de sa mission.	Régulièrement, rencontres entre les agents et l'administrateur délégué.

3.1. Partenariat

Quelles actions avez-vous entreprises pour animer votre partenariat durant cette année ?

- organisation de réunions régulières avec les commerçants et organisation de formations/conférences pour les commerçants et indépendants. Thèmes 2017-2018 : réseaux sociaux, nouveaux systèmes de paiement.
- organisations de drinks avec les commerçants en clôture des concours organisés pendant l'année (concours de fin d'année et braderies - remise des prix aux clients gagnants puis réseautage autour d'un drink).
- organisation de/participation à des soirées d'information destinées aux commerçants et aux citoyens sur la monnaie citoyenne qui se développe dans la région de Vielsalm.

- organisation de réunions de préparation et de débriefings des évènements dans lesquels sont impliqués l'ADL : braderies, marché de Noël, marchés du terroir (réunions avec les commerçants, artisans, associations impliqués, service technique communaux, groupes d'animation...).
- Coordination et animation du groupe de travail "Mobilité", réunissant des représentants du PCS, de la Maison de l'Emploi, de la Mirelux, du CPAS, de l'ETA "Les Hautes Ardennes", de la SCLRF "Les Lavandières du Bonalfa", de l'Instance Bassin EFE, de l'Institut de Promotion Sociale de la Communauté Française. Ce groupe de travail a pour objectif de trouver des solutions concrètes aux problèmes de mobilité auxquels font face les demandeurs d'emploi de notre région et de piloter le projet "Mobijob" (voir plus loin dans le rapport pour davantage de détails).
- Coordination et animation du Comité de Pilotage "Commune du Commerce équitable". Ce comité réunit des représentants d'Oxfam, des producteurs locaux, des enseignants, des autorités communales, du clergé local et des commerçants.
- coordination et animation des rencontres entre Communes (Vielsalm, Saint-Vith, Amblève, Trois-Ponts), avec la Maison du Tourisme de la Haute Ardenne, et avec le SPW, afin de créer des liaisons cyclables entre communes limitrophes.
- participation à des réunions en vue de créer des coopératives dans le domaine des filières courtes (coopérative laitière d'une part et point de vente de produits locaux d'autre part), avec des agriculteurs, l'Asbl les Hautes Ardennes, des représentants de Diversiferm, de la SAW-B, de la Province du Luxembourg, d'Idelux.
- participation à divers comités et plateformes : plateforme création d'activité (coordonnée par le Forem), plateforme des opérateurs d'insertion socio-professionnelle (coordonnée par l'Instance Bassin EFE) ; Comité de Pilotage du PCS (coordonné par la Commune).
- participation ponctuelle aux réunions de la CLDR afin d'exposer le travail réalisé par l'ADL et de mettre en place des collaborations sur certains projets (ex : identification des murs en pierre sèche, contacts avec des ambassadeurs potentiels pour le Weekend Wallonie Bienvenue).
- participation ponctuelle à la Commission agricole communale pour présenter les projets accompagnés par l'ADL en matière de circuits courts.
- newsletter mensuelle et mailings ponctuels vers les partenaires de l'ADL.

3.2. Composition de l'instance n°1 : Comité de pilotage

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Yves GABRIEL	directeur d'une ETA	ETA "Les Hautes Ardennes"	économique
Jacques BERTEMES	responsable d'une PME active dans le secteur du bois	Bertemes SA	économique
Jean-Paul VAN ZUYLEN	directeur d'une pépinière	PAMWOOD	économique
Jean-Claude WILLEM	agriculteur	ferme WILLEM	économique
Didider SERTEYN	administrateur délégué du CEC	Centre Européen du Cheval	économique
Stéphane WILKIN	animateur économique	Idélux	économique
Philippe LEDENT	Vice-Président de l'UCM Luxembourg et Administrateur délégué de Challenge	UCM et Challenge	économique
Vincent BILLIET	commerçant	Vision Vincent Billiet	économique
Pierre CHRISTOPHE	commerçant	association des commerçants	économique

Elie DEBLIRE	président d'IDELUX	IDELUX	économique
Elie DEBLIRE	directeur de l'Institut de promotion sociale	ILLEPS	social
Elie DEBLIRE	bourgmestre président du CA de l'ADL	Commune de Vielsalm	public
Isabelle COLSON	directrice du CPAS	CPAS Vielsalm	social
Marie-Henriette DESF	directrice de la Maison de l'Emploi	Maison de l'Emploi - FOREM	social
Jean-Claude NOEL	directeur d'une AMO	AMO "l'étincelle"	social
Pascal ZITELLA	directeur d'une entreprise titre-service	les Lavandières du Bonalfa	social
Delphine VAN DAELE	directrice	Société de Logements Publics	social
Anne-Françoise ROUCHE	coordinatrice	Centre d'Expression Créative "La S"	culturel et touristique
Michel DETAILLE	exploitant piste de ski adeptes	piste de ski de la Baraque de Fraiture	culturel et touristique
Charles LEGROS	responsable d'une ASBL	ASBL "Val de Glain, terre de Salm"	culturel et touristique
Stéphane WILKIN	animateur économique	IDELUX	économique
Philippe PERILLEUX	directeur du service accueil et hébergement	ASBL les Hautes Ardennes	social
Eliane PREVOST	chargée de projet	Comité Subrégional pour l'Emploi et la Formation (CSEF)	social
Pierre CHRISTOPHE	membre du SI	Syndicat d'initiative	culturel
Joseph REMACLE	1er Echevin président de la CLDR	Commune de Vielsalm	public
François RION	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Michael HENNEQUIN	agent de développement	Fondation Rurale de Wallonie	cadre de vie - environnement
Philippe MARC	président du SI	Syndicat d'Initiative	cadre de vie - environnement
Philippe MARC	administrateur délégué de la Maison du Tourisme	Maison du Tourisme	culturel et touristique
Samuel LAMBERT	coordinateur de la Cellule culturelle	Convention Culture	culturel et touristique
Stéphanie HEYDEN	présidente de la bibliothèque	bibliothèque communale	culturel et touristique

Stéphanie HEYDEN	3ème échevine	Commune de Vielsalm	public
Nele DE CORTE	4ème échevine - échevine de la culture	Collège communal	culturel et touristique public
Sarah NOEL	coordinatrice de l'accueil extra- scolaire	Commune de Vielsalm	public
Marie-Claire BERNES	Inspectrice principale au SPF	SPF	public
Jean-Pierre BERTIMES	2ème échevin	Commune de Vielsalm	public
Philippe GERARDY	président du CPAS	Commune de Vielsalm	public
Jacques GENNEN	conseiller communal membre du Comité de Direction de l'ADL	Commune de Vielsalm	public
Jean-Claude ADAM	chef de cantonnement	DNF	cadre de vie- environnement
Joseph CLESSE	président de la Trientale	la Trientale	cadre de vie- environnement
Philippe COLLAS	responsable de la RNOB Natagora	Natagora	cadre de vie- environnement
Jacques RONDEUX	professeur émérite aux facultés de Gembloux	ULG-AgroBiotech	cadre de vie- environnement
Jean BRIOL	conseiller communal président de la CCATM	Commune de Vielsalm	public cadre de vie- environnement

3.3. Composition de l'instance n°2 : Conseil d'Administration

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Elie DEBLIRE	bourgmestre président du CA et administrateur délégué de l'ADL	Commune de Vielsalm	public
Joseph REMACLE	échevin	Commune de Vielsalm	public
Jean-Pierre BERTIMES	échevin	Commune de Vielsalm	public
Joseph DENIS	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Jean BRIOL	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Jacques GENNEN	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Myriam VAN ESBEEN	conseillère communal	Commune de Vielsalm	public
François RION	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Sylvie LEJEUNE	Directrice de la Maison du Tourisme de la Haute Ardenne	Maison du Tourisme de la Haute Ardenne	touristique
Pierre CHRISTOPHE	commerçant membre du SI	Boutique Femina (vetements)	économique, culturel et touristique

		Syndicat d'initiative	
Marylène LAMBERTY	commerçante, agricultrice et productrice locale	Ferme Lamberty + Magasin à la ferme Lamberty	économique
François COLSON	architecte	architecte indépendant	économique
Yves VUEGEN	indépendant	Aventure - entreprise de sport-aventure et événements	économique et touristique
Jacques RONDEUX	expert forestier, professeur émérite et ancien vice-recteur de Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège	aucun	économique
Michael HENNEQUIN	agent de développement	Fondation Rurale de Wallonie	associatif et économique

3.4. Composition de l'instance n°3 : Comité de Direction

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Elie DEBLIRE	bourgmestre président du CA administrateur délégué de l'ADL	Commune de Vielsalm	public
Jacques GENNEN	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Jean BRIOL	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Joseph REMACLE	échevin	Commune de Vielsalm	public
Sylvie LEJEUNE	directrice de la Maison du Tourisme	Maison du Tourisme de la Haute Ardenne	touristique
Pierre CHRISTOPHE	commerçant - administrateur du syndicat d'initiative	commerce "Boutique Femina" + Syndicat d'initiative de Vielsalm	économique, touristique

3.5. Composition de l'instance n°4 : Collège des commissaires

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Roland ENGLEBERT	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Stéphanie HEYDEN	échevine	Commune de Vielsalm	public
Alain LONHIENNE	réviseur d'entreprise	SPRL Alain Lonhienne	privé

3.6. Composition de l'instance n°5 : Administrateur délégué

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Elie DEBLIRE	président du CA Administrateur délégué	Commune de Vielsalm ADL	public



--

--

--

--

--

--

--

--

--

--

--

--

4. Définition des priorités

4.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes priorités retenues par les acteurs locaux :

N°	Intitulé	Statut
1	(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprise locaux	En cours
2	Améliorer l'environnement entrepreneurial	En cours
3	Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité	En cours
4	valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune	En cours

4.2. Fixation des objectifs et des actions

4.2.1. Quel est le programme du plan d'actions relatif au projet de développement ?

Déclinez vos priorités en objectifs et actions.

 Les actions permanentes doivent être reprises à court terme.

4.2.1.1. Priorité 1

1 (Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprise locaux

4.2.1.1.1. Priorité supprimée

Pourquoi cette priorité a-t-elle été supprimée ?

4.2.1.1.2. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Soutenir et dynamiser le tissu commercial local	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 1 : Poursuite du soutien aux commerçants en fonction de leurs besoins spécifiques	1	Permanente

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Le tissu commerçant local est essentiellement composé de commerçants indépendants, n'appartenant pas à un réseau structuré du type enseigne; ils ne bénéficient pas des compétences et accompagnements que l'on peut trouver au sein des groupes structurés. Cet isolement est d'autant plus ressenti que Vielsalm se caractérise par un étalement et un morcellement du linéaire commercial. Ce morcellement couplé à la présence de quelques cellules vides entraîne un manque d'attractivité qui a un impact négatif sur les commerces.

Par ailleurs, le territoire communal est éclaté en 23 villages et hameaux dans lesquels on retrouve encore des commerces de proximité. Ces derniers ont souvent du mal à se maintenir.

Enfin, l'association des commerçants a du mal à se structurer.

Un travail régulier de rencontres et de contacts, initié par l'ADL, permet de développer des liens avec et entre les commerçants. L'ADL soutient ces derniers dans plusieurs de leurs actions : actions de braderie, de fin d'année, ou encore participation à des événements commerciaux (par exemple le weekend du client).

L'ADL facilite également la circulation des informations destinées aux commerçants, via courrier postal, mailing list ou encore par le biais de sa newsletter mensuelle.

Enfin, elle s'efforce de répondre à des demandes plus spécifiques (par exemple soutien lors de l'ouverture d'une nouvelle implantation, intégration des commerçants du centre dans les festivités de fin d'année, etc.).

Dans le contexte économique actuel, il semble indispensable que l'ADL puisse continuer à fournir cette aide de proximité aux commerçants locaux. La demande de la part des commerçants est en outre importante.

L'ADL continuera donc à fédérer ces derniers autour d'actions, à les accompagner et se tiendra à leur disposition pour leur apporter une aide ponctuelle, adaptée aux besoins de chacun.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'abord de pérenniser et de dynamiser le tissu existant ainsi que de l'aider à développer son attractivité.

Public concerné

Les commerçants et indépendants de la commune.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Maintenir les contacts avec et entre les commerçants (via les réunions des commerçants et des contacts individualisés).

Accompagner et soutenir les projets et actions proposées par ceux-ci.

Répondre à des demandes individuelles de soutien, d'accompagnement et d'information.

Faciliter la circulation de l'information utile aux commerçants et indépendants

(relais d'information via sa newsletter, courrier postal ou email).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants : il est nécessaire qu'ils communiquent avec l'ADL et entre eux et qu'ils s'impliquent dans les projets et actions.

La Commune : elle pourra apporter un soutien, notamment logistique, pour plusieurs actions.

D'autres partenaires viennent se greffer selon les actions spécifiques : l'UCM, la Province, des organismes de formation (IFAPME...)...

Grandes étapes de réalisation prévues

Tout au long de son fonctionnement, l'ADL continuera à participer aux réunions des commerçants et à leur relayer l'information pertinente.

Le soutien aux actions commerciales se fera en fonction des besoins et de la demande des commerçants. Il en sera de même pour l'accompagnement plus individualisé.

En 2018, une réflexion sur la redynamisation de la braderie d'été doit être menée. Les commerçants souhaitent également développer de nouvelles actions commerciales liées au "black friday" et comptent pour ce faire sur l'aide de l'ADL.

Résultat atteint

Des rencontres régulières ont lieu avec les représentants de l'Association des commerçants, la majorité des commerçants de Vielsalm et une grande partie des commerçants des villages principalement dans le cadre d'actions menées en partenariat (exemple : la braderie, le weekend du client, les actions de fin d'année).

Afin de mieux identifier les problèmes auxquels font face les commerçants ainsi que les attentes des clients, une enquête de terrain a été réalisée durant l'été 2016 avec l'aide de l'UCM. Il est ressorti de cette enquête que le centre commercial installé à la frontière luxembourgeoise représentait une concurrence importante pour les commerces salmiens. On note également que le manque d'animation et les zones de "dents creuses" diminuent l'attractivité commerciale de Vielsalm. Les commerces manquants sont principalement des commerces d'équipement de la personne ainsi que des boucheries-charcuteries. A ce propos, un projet d'atelier partagé de découpe et conditionnement de viande et de vente directe de produits locaux est actuellement en réflexion (voir plus loin dans ce rapport). Celui-ci serait installé au centre de Vielsalm et comblerait ainsi un des manques relevés par l'enquête de l'UCM.

En ce qui concerne les points forts identifiés dans l'enquête, on peut citer le parking aisé, l'accueil des commerçants et le service.

Des pistes d'amélioration ont été identifiées afin de redynamiser le tissu commercial et de renforcer l'attractivité de Vielsalm. Les premières pistes qui se dégagent concernent la présence et la visibilité sur internet des commerçants, ainsi que la publicité auprès des nombreux touristes qui visitent la commune. L'ADL et la Commune souhaitent mettre en place des actions "smart city", qui pourraient bénéficier aux commerçants. Un travail a été réalisé en 2017 par l'ADL avec une entreprise privée (voir plus loin dans le rapport), mais n'a malheureusement pas pu se concrétiser. D'autres actions seront envisagées en 2018.

En ce qui concerne le tourisme, le Sunparks a été transformé en Center Parc et a réouvert ses portes, après une période de fermeture pour travaux, fin décembre 2017. Des contacts doivent encore être pris pour discuter des collaborations envisageables.

Obstacles rencontrés

Les difficultés relationnelles entre certains commerçants et leurs différences de perception et d'objectifs constituent un obstacle.

Plusieurs commerçants dynamiques et impliqués dans l'association des commerçants arrivent à l'âge de la retraite et ne sont pas remplacés.

2 Action 2 : Poursuite de la mise en réseau des commerçants de la commune en vue de mener des actions concrètes

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Lors de la mise en route de l'ADL, en novembre 2012, il existait une association des commerçants peu structurée, qui connaissait des difficultés pour s'organiser et rassembler ses membres autour de mêmes projets. L'ADL s'est attelée à la constitution d'un réseau commerçant plus solide et mieux organisé. Plusieurs actions ont ainsi pu être menées avec succès (braderies, portes ouvertes, actions de fin d'année, journée du client, Horeca days...).

Cependant, l'association des commerçants manque encore de structure. Certains des commerçants les plus impliqués dans les actions partent à la retraite et ne sont pas remplacés.

On remarque également que, si les commerçants du centre de Vielsalm se sont impliqués de manière croissante dans l'association et ses projets, ceux des villages ne se reconnaissent pas encore dans l'association et peu d'entre eux s'y investissent.

Il s'agira donc pour l'ADL de poursuivre le travail de mise en réseau et de soutien mené jusqu'à présent, de solliciter l'implication de commerçants peu investis jusqu'à présent, mais aussi d'aider l'association des commerçants à se structurer et à devenir plus autonome.

L'ADL se tournera également davantage vers les commerçants des villages afin de les intégrer dans ce réseau et de voir comment il peut répondre à leurs besoins.

Enfin, de nouveaux types d'actions seront envisagés (par exemple, de nouveaux outils de promotion).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Comme pour l'action précédente, il s'agit principalement de pérenniser et soutenir le tissu commercial existant ainsi que de l'aider à développer son attractivité.

Public concerné

Les commerçants et indépendants de la commune.

Porteur du projet

L'ADL et les commerçants locaux.

Rôle de l'ADL

Soutien à l'organisation de l'association des commerçants et prise de contacts avec divers intervenants.

Prise en charge du secrétariat de l'association des commerçants.

Contacts renforcés avec les commerçants des villages.

Sollicitation de commerçants encore peu actifs dans l'association afin qu'ils s'investissent davantage.

Aide dans la réalisation des événements et actions proposés par les commerçants.

Relais d'informations vers les commerçants.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants devront s'impliquer dans l'association des commerçants et pouvoir prendre le relais.

La Commune : elle pourra apporter un soutien, notamment logistique, pour plusieurs actions.

D'autres partenaires viendront se greffer selon les actions spécifiques : l'UCM, la Province, des organismes de formation (IFAPME...)...

Grandes étapes de réalisation prévues

Participation aux réunions de l'association des commerçants et soutien à leurs actions.

Contacts réguliers avec les commerçants des villages : soutien spécifique et information sur certaines actions de l'association des commerçants auxquelles ils pourraient participer.

Sollicitation des commerçants moins impliqués jusqu'à présent.

L'ADL poursuivra ce travail de rencontres et de soutien aux commerçants.

En 2017, l'ADL s'est également engagée dans la promotion de la monnaie locale (le Sous Rire) qui s'est développée à Vielsalm et 6 autres communes. Un des objectifs de cette monnaie est de soutenir le petit commerce local et de favoriser la consommation locale et les circuits courts. Ce travail est également à poursuivre en 2018.

Résultat atteint

Une relation de confiance s'est installée entre les commerçants et les agents de l'ADL. L'ADL continue à apporter un soutien et un accompagnement pour la mise en place des différentes actions commerciales. On relève en outre une adhésion croissante des commerçants aux actions proposées. De plus en plus, les commerçants se tournent vers l'ADL lorsqu'ils ont une question ou lorsqu'ils souhaitent faire circuler une information rapidement à destination de leurs collègues commerçants (ex : lorsqu'ils soupçonnent ou ont été victimes d'une tentative d'arnaque).

Afin de renforcer les liens entre commerçants, l'ADL propose lors de la clôture de leurs actions communes des moments de mise en réseau (ex : drinks après la remise des prix des concours des commerçants).

Depuis 2016, l'ADL s'est faite le relais d'un projet de création de monnaie citoyenne portée par un groupe de citoyens. Le soutien à ce projet s'est poursuivi en 2017. L'un des objectifs de ce projet étant le soutien au petit commerce local et aux producteurs locaux, il semblait important que l'ADL puisse être utilisée pour véhiculer un maximum d'informations à propos de ce projet vers les commerces et entreprises.

L'ADL a organisé/collaboré à des réunions d'information et a relayé différentes informations relatives à ce projet via email, Facebook et newsletters. Ce travail doit être poursuivi en 2018.

Obstacles rencontrés

Il reste difficile de motiver et de fédérer tous les commerçants autour d'un même projet. Les commerçants des villages se sentent souvent peu concernés par les actions menées à Vielsalm et sont par conséquent plus réticents à adhérer à l'association des commerçants.

Plusieurs commerçants actifs arrivent à l'âge de la retraite et ne sont pas remplacés.

3

Action 3 : Dynamisation du marché hebdomadaire et mise en valeur des produits locaux

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Depuis de très nombreuses années, Vielsalm accueille un marché deux fois par mois. Celui-ci a longtemps permis de dynamiser le centre-ville et est une animation toujours appréciée des touristes.

Malheureusement, le nombre d'exposants diminue petit à petit. Le nombre de visiteurs est lui aussi en diminution. Si aucune action n'est entreprise, il risque de disparaître. On constate dans le même temps que les producteurs locaux de Vielsalm sont peu, voire pas, présents sur ce marché. Cette absence n'est généralement pas liée à un manque d'intérêt ou de motivation, mais plutôt au manque de temps, de matériel et de main d'œuvre disponible. Le marché pourrait pourtant constituer une belle vitrine pour ces producteurs.

Cette action comporte donc deux volets : Tout d'abord, mettre en oeuvre des actions afin de maintenir et dynamiser le marché, conserver les exposants actuels mais aussi en attirer d'autres. Il est important aussi de s'assurer que le marché répond au mieux aux attentes des exposants, citoyens et touristes. Son emplacement est-il optimal ? Des améliorations pourraient-elles être réalisées en ce qui concerne son organisation ?

Le deuxième volet, quant à lui, concernera les producteurs locaux. Il s'agira de fédérer ces derniers et de leur proposer un soutien logistique afin que leurs produits se retrouvent sur le marché. Leur participation au marché leur permettra d'augmenter leur visibilité et contribuera également à la dynamisation de celui-ci. Enfin, cela répondra à une demande de nombreux consommateurs qui souhaitent pouvoir se procurer des produits locaux facilement.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le maintien du marché permettra à plusieurs exposants de conserver une partie de leur activité.

Le marché constituant également une attraction touristique, il permettra d'attirer les touristes vers le centre de Vielsalm et, par conséquent, vers les commerces, permettant à ces derniers de profiter de retombées économiques de cette attraction.

Pour les producteurs, la présence de leurs produits sur le marché pourra les aider à développer leur activité économique.

Il est à noter que les marchés nouvellement créés à Vielsalm (voir le point "résultat atteint" ci-dessous - marché "Saveurs d'Ardenne" et "le petit marché" de produits locaux) permettent aux producteurs de réaliser une grande partie de leurs ventes. Si ces marchés ne sont pas créateurs d'emploi à proprement parler, ils constituent de belles opportunités pour les personnes engagées dans l'auto-crédation d'emploi (un des producteurs présents sur ces marchés est d'ailleurs en couveuse d'entreprise. Une autre qui est indépendante à titre complémentaire envisage de passer à titre principal).

Enfin, il n'est pas à exclure qu'une personne soit engagée de manière ponctuelle (pour les marchés de l'été par exemple) pour prendre en charge la vente de produits locaux.

Public concerné

Les producteurs locaux.

Les marchands ambulants.
Les citoyens et touristes fréquentant le marché.

Porteur du projet

L'ADL pour le volet relatif aux producteurs locaux.
Travail conjoint de l'ADL et de l'Administration Communale pour le volet relatif à la redynamisation.

Rôle de l'ADL

Concertation avec les services communaux.
Rencontres avec les marchands ambulants et recueil de leurs impressions et suggestions.
Enquête auprès des consommateurs.
Identification des améliorations envisageables.
Promotion du marché, démarchage envers les marchands ambulants qui pourrait compléter l'offre de Vielsalm.
Réunion des producteurs locaux, présentation du projet.
Coordination des producteurs locaux et accompagnement dans les démarches leur permettant de participer au marché.
Promotion des produits locaux vendus sur le marché, mise en avant des circuits courts.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Commune : contacts avec les marchands ambulants actuels, gestion du marché et des emplacements. Autorisation à de nouveaux marchands d'intégrer le marché. Réalisation d'améliorations relatives au marché (emplacement, signalisation, ou autre).
Marchands ambulants : partage de leur point de vue, suggestions d'amélioration.
Clients : partage de leurs attentes via les réponses à une enquête.
Producteurs locaux : adhésion à la démarche, mise en commun de leurs moyens (matériels ou humains), financement d'une partie du matériel si nécessaire et du coût du personnel.
Inscription dans une démarche de longue durée.

Grandes étapes de réalisation prévues

Rencontre avec les services communaux concernés.
Rencontres avec les marchands ambulants et enquête auprès de ceux-ci.
Communication et démarchage auprès de marchands ambulants.
Enquête auprès des clients/consommateurs potentiels.
Contacts avec les producteurs locaux et organisation de rencontres.
Mise en place des actions qui auront été décidées.
Promotion auprès des clients potentiels.

Résultat atteint

Une enquête a été menée auprès des exposants du marché et des rencontres ont eu lieu en 2016 et 2017. Différents pistes d'amélioration ont été dégagées. L'ADL a réalisé un travail de recrutement de nouveaux exposants pour le marché, malheureusement celui-ci n'a pas rencontré le succès espéré. La mise en place d'animations a également été envisagée mais ne s'est pas concrétisée faute de temps et d'implication de partenaires. En 2017, un marché du terroir a été créé. Celui-ci était limité dans la durée, puisqu'il avait lieu durant l'été uniquement. Comme son nom l'indique, le marché "Saveurs d'Ardenne" avait pour objectif de promouvoir les produits et l'artisanat de notre terroir. Il avait également une vocation événementielle et touristique ; il prenait place dans le cadre majestueux du Château de Farnières (près de Grand-Halleux) et des animations et concerts y étaient proposés chaque semaine. De nombreux producteurs locaux ont participé à ce marché, qui a récolté un franc succès, et y ont développé une clientèle importante. Suite à cela, les producteurs ont manifesté le souhait de poursuivre la vente en circuit court toute l'année, via un marché dans le centre de Vielsalm.
L'ADL a tout d'abord tenté de fusionner les deux marchés (le marché "classique" et le marché de producteurs locaux). Cependant, les producteurs locaux n'étaient pas disponibles à l'horaire du marché classique (trop occupés en production) et les exposants de ce dernier n'étaient pas en mesure ou pas disposés à modifier leurs

horaires. De plus, les valeurs véhiculées par chacun des marchés n'était pas facilement conciliables (circuits courts et économie locale d'un côté ; produits issus de grossistes et non-locaux de l'autre).

Un marché spécifique aux produits locaux a donc été créé à Vielsalm. On peut y trouver des légumes, des fromages, des charcuteries, du pain, des bières... tous produits localement, toutes les semaines. Petit à petit, d'autres produits viennent se greffer de manière ponctuelle (ex : possibilité de commander des colis de viande).

Ce marché rencontre beaucoup de succès auprès des citoyens. L'ADL assure son développement et sa promotion.

Le marché classique se poursuit également, une fois tous les quinze jours, mais il n'a pas attiré de nouveaux exposants et est malheureusement en perte de popularité parmi les citoyens.

Notons également qu'une enquête a été réalisée auprès des consommateurs par l'ADL, en août 2017, via un questionnaire internet et un questionnaire papier. Celle-ci faisait suite au marché "Saveurs d'Ardenne" et avait pour but principal d'identifier les attentes des consommateurs. Une petite centaine de personnes a répondu à cette enquête. Les résultats ont indiqué qu'il y avait un réel intérêt pour l'achat de produits locaux sur les marchés et que l'horaire idéal pour les consommateurs était un marché en soirée, ce qui confirmait le fait que l'horaire du marché "classique" n'est plus très adapté aux attentes des consommateurs.

Les informations recueillies via cette enquête ont été utilisées pour la création du "petit marché" de producteurs, afin qu'ils corresponde au mieux aux attentes des consommateurs.

Obstacles rencontrés

Concernant le marché classique, il n'est pas évident de trouver une solution qui plaise à tout le monde. La meilleure solution serait d'attirer de nouveaux marchands ambulants mais sans créer une concurrence déloyale à ceux qui sont déjà en place.

Il est également difficile de persuader de nouveaux marchands de venir vendre leurs produits sur un petit marché comme celui de Vielsalm.

La formule de ce marché répond de moins en moins aux attentes des citoyens, notamment en ce qui concerne l'horaire puisqu'il a lieu les jeudis matin (lorsque la plupart des gens travaillent). L'impossibilité des marchands à modifier leurs horaires constitue également une difficulté importante.

En ce qui concerne le marché "Saveurs d'Ardenne" et le petit marché de producteurs, les difficultés rencontrées sont d'ordre technique : sonorisation, éclairage... Quelques tensions avec l'un ou l'autre riverain du marché Saveurs d'Ardenne sont également à noter.

4	Action 10: Diffusion et actualisation constante d'un registre informatisé et actualisé des commerces et entreprises locales	2	Permanente
---	---	---	------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Depuis sa création, l'ADL s'est attelée à créer et compléter un répertoire économique reprenant tous les commerces et indépendants de la commune. Celui-ci doit cependant être continuellement actualisé afin de correspondre à la réalité de terrain. Cela implique de la part de l'ADL une veille constante et un suivi du développement des activités commerciales et des entreprises sur son territoire. En outre, la Commune traitant de nombreuses données relatives à l'activité économique, il est important de développer une collaboration entre l'ADL et les services communaux concernés. Grâce à cette action, l'ADL dispose d'un outil de recherche et de classement des entreprises, permettant notamment de les contacter dans le cadre de ses missions.

Enfin, cet outil peut non seulement être utile aux citoyens de la commune, mais aussi aider les commerçants et indépendants à renforcer leur visibilité sur le territoire communal. Pour ces raisons, l'ADL souhaite rendre le registre disponible via internet et diffuser une version papier sous des conditions qui seront à déterminer avec la commune. En collaboration avec les services communaux, l'ADL développera donc un document à diffuser vers le large public.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif vise à ce que tout habitant puisse identifier l'ensemble des activités économiques dont regorge le territoire et ainsi faire appel plus aisément à des entreprises/indépendants locaux. Cela permettra de maintenir l'activité économique du territoire et, le cas échéant, permettra à certains indépendants et/ou entreprises de se développer et donc de créer plus d'emplois.

Public concerné

Les commerçants et indépendants locaux.
Les habitants de la commune.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Actualiser la base de données.
Assurer une veille de tous les changements : nouveaux commerces, cessation d'activité, reprises de commerces...
Obtenir les autorisations de tous les commerçants et indépendants pour la diffusion de leurs données.
Développer un/des document(s) à diffuser.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants et indépendants : signaler toute modification de données ; autoriser la diffusion de leurs données.
La Commune : développer une collaboration et une démarche conjointe avec l'ADL ; définir les modalités de distribution et d'accès au registre.

Grandes étapes de réalisation prévues

Contacts réguliers avec les commerçants et indépendants afin d'identifier les modifications et de tenir à jour la base de données.
Mises à jour régulières des informations.
Demandes d'autorisations à diffuser des données commerciales.
Diffusion de l'annuaire sous ses différentes formes (papier, électronique...).

Résultat atteint

L'ADL dispose actuellement d'un inventaire assez complet. Cet inventaire doit régulièrement être mis à jour, corrigé.
Une liste des commerces et indépendants est accessible sur le site web de la Commune ; l'ADL collabore avec le service communication de la Commune afin de mettre à jour ces informations.
Enfin, l'ADL travaille actuellement à un listing des entreprises actives dans la construction et la rénovation qui sera distribué aux personnes qui se lancent dans un projet de construction/rénovation, avec l'aide du service urbanistique de la Commune.

Une première version de ce document a été réalisée. Les vérifications et corrections sont en cours et doivent se poursuivre. Ce document sera distribué aux personnes qui prennent contact avec le service urbanisme de la Commune. Il sera également accessible via internet.

Obstacles rencontrés

L'ADL n'est pas toujours mise en courant des changements survenus dans la vie professionnelle des indépendants et des commerçants. Ce n'est pas toujours évident d'obtenir la collaboration des commerçants/indépendants. Il faut souvent leur rappeler de ne pas oublier de nous transmettre leur autorisation et des vérifications régulières via mail ou téléphone doivent être faites.

5 Action 11: Alimentation du site internet de l'ADL, référencé sur le site de la Commune

2

Permanente

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Dès ses premiers mois de fonctionnement, l'ADL a créé son propre site internet (www.adlvielsalm.be). Celui-ci est en étroite lien avec celui de la Commune, puisque, sur chaque site, des liens permettent d'accéder à l'autre site. Ce site web permet de mettre en avant les réalisations de l'ADL, de donner des informations économiques sur la Commune et de donner de la visibilité à certains événements. Les porteurs de projet peuvent également y trouver des informations et des liens utiles.

Outre ce site, l'ADL de Vielsalm est également présente sur Facebook. Sa page est alimentée de manière régulière et renvoie souvent vers son site web ou vers celui de la Commune.

Enfin, l'ADL a également créé une newsletter mensuelle. On retrouve dans celle-ci des informations économiques, des informations sur les activités de l'ADL, ou encore l'annonce de nouvelles activités sur la commune.

Cette newsletter est consultable sur le site web de l'ADL, est relayée sur Facebook et est envoyée directement par email à près de 500 personnes.

Ces outils de communication assurent une bonne visibilité à l'ADL mais, afin de les faire vivre, il est nécessaire de les alimenter constamment. L'ADL consacre donc une partie de son temps à renouveler le contenu de son site web, à y relayer ses actualités et à concevoir et diffuser une newsletter dynamique et attractive.

Pour ce faire, il est nécessaire de garder un contact régulier avec les acteurs économiques de la commune et de se tenir au courant de leurs actualités. L'ADL s'efforce également de se faire connaître auprès d'un public de plus en plus large et de diffuser sa newsletter vers un nombre croissant de personnes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit par cette action de faire connaître l'ADL et ses actions à un plus large public : montrer le dynamisme qui s'opère sur la commune de Vielsalm ; appuyer les porteurs de projets, les commerçants et indépendants au niveau de leur recherche

d'informations ; valoriser ce qui existe au niveau économique et commercial sur la commune.

Public concerné

Tout public, sur le territoire communal mais aussi au-delà.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Collecter les informations pertinentes à relayer sur le site web, sur Facebook et dans la newsletter.

Développer et maintenir un contact avec les acteurs économiques de la commune et identifier les informations à relayer.

Alimenter le site web et la page Facebook.

Concevoir et diffuser la newsletter.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Commune, Association des commerçants, Syndicat d'Initiative, entreprises locales... : mise à disposition des renseignements utiles.

Grandes étapes de réalisation prévues

De manière régulière :

- Collecte des informations à relayer et mise à jour continue du contenu du site internet et de la page facebook.

- Création et diffusion de la newsletter.

Résultat atteint

Durant l'année 2017, l'équipe de l'ADL a créé un nouveau site web, plus attractif et plus dynamique que l'ancienne version. Son contenu est renouvelé plusieurs fois par an. Des infos destinées aux porteurs de projets et aux partenaires de l'ADL y sont également relayées.

La newsletter est envoyée de manière mensuelle à près de 500 personnes et relayée via Facebook. L'ADL a reçu de nombreux retours positifs concernant ce moyen de communication.

La page Facebook est elle aussi alimentée de manière régulière. Des pages sont également créées et alimentées pour mettre en avant des événements plus ponctuels coordonnés par l'ADL, comme le Weekend Wallonie Bienvenue ou Noël sur Salm, le marché de Noël de Vielsalm, ou encore Saveurs d'Ardenne, le marché du terroir estival de Vielsalm.

Obstacles rencontrés

Il n'est pas toujours facile de prendre le temps d'alimenter le contenu du site et des autres outils.

6

Action 12: Développement du guichet « entreprises » et diffusion d'informations vers les entreprises

2

Permanente

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Les entreprises ont en général peu de contacts avec l'Administration communale qui n'a donc pas la possibilité de diffuser vers celles-ci les informations susceptibles de les intéresser.

Dès lors, l'ADL a développé une démarche d'accueil, d'information et d'accompagnement, afin de répondre aux attentes des entreprises locales et extérieures.

Pour ce faire, l'ADL a rassemblé les informations utiles aux entreprises et a développé des contacts avec plusieurs partenaires (FOREM, UCM, IFAPME, divers services communaux...) susceptibles de les aider dans divers domaines.

Elle propose des informations (directes ou relayées) et/ou un accompagnement. Ce guichet "entreprises" permet en somme de centraliser au niveau local toutes les informations susceptibles d'intéresser les entreprises existantes, en matière d'aides à l'emploi, d'aides financières, de législations, de connaissances du territoire.

L'ADL peut également relayer certaines demandes plus complexes auprès d'autres services d'information plus spécifiques, notamment l'UCM ou le Forem.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'aider les entreprises salmiennes à se stabiliser et à se développer.

Dès lors, cela stimulera l'activité économique et indirectement, cela permettra de créer des emplois.

Public concerné

Toutes les entreprises implantées sur la commune.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Entrer en contact avec des représentants des entreprises.

Identifier leurs besoins et le mode de communication adéquat.

Centraliser toutes les informations nécessaires au développement d'une entreprise et les diffuser en fonction des besoins et souhaits des entreprises identifiés précédemment.

Continuer à assurer la permanence du guichet "entreprises".

Servir de relais entre les entrepreneurs, les services d'animation économique et les services communaux.

Renvoyer vers les bons partenaires.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les entreprises : être ouvertes au contact et au dialogue ; exprimer clairement leurs besoins.

L'Administration communale, la Maison de l'Emploi, le Forem, la Chambre de

Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge, l'Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi, Idelux, l'UCM...: rôle d'appui pour répondre aux questions des entreprises locales.

Grandes étapes de réalisation prévues

Contacts avec les entreprises.
Mise au point d'un dispositif de communication vers les entreprises pertinent.
Collecte continue d'informations utiles aux entreprises et diffusion.
De manière continue, accueil en tant que "guichet d'information".

Résultat atteint

L'ADL reçoit de manière régulière des demandes d'entreprises. Il s'agit la plupart du temps de questions ponctuelles, comme par exemple des questions sur les aides à l'emploi, les démarches à effectuer envers l'Afsca ou encore des questions relatives à la diversification des activités d'une entreprise. Dans ses réponses, l'ADL veille toujours à aiguiller les entreprises vers des partenaires spécialisés qui pourront répondre en détails aux questions qu'elles se posent.
Cette année et pour la deuxième fois, afin de répondre notamment au problème du vieillissement des responsables d'entreprises, l'ADL s'est jointe à la plateforme création d'activité afin d'organiser une soirée sur la transmission d'entreprise avec des intervenants experts tels que la CCILB et la sowaccess. Cette soirée sera à nouveau organisée en 2018.
Chaque année, l'ADL assure aussi le rôle de relais vers les entreprises pour les salons de l'emploi et les journées "job étudiant", afin d'aider les entreprises à répondre à leurs besoins en ressources humaines.
Les contacts avec les entreprises doivent se poursuivre afin que chacune connaisse bien le rôle de l'ADL et les services qu'elle propose, et n'hésite pas à la contacter pour toute demande d'information.

Obstacles rencontrés

Les agents éprouvent toujours des difficultés à entrer en contact avec certaines entreprises et donc à leur proposer leurs services.

7	Action 14: Participation à des journées "Découverte Entreprises" et de valorisation des commerces locaux	2	Permanente
---	--	---	------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Il existe plusieurs journées de valorisation des entreprises et commerces qui concernent des territoires plus larges que la commune de Vielsalm (par exemple, Week-end Wallonie Bienvenue, Journée de l'Artisan, Rendez-vous de l'Entreprise...). Elles ont l'avantage de permettre aux entreprises de participer à un événement déjà bien rôdé et de bénéficier d'une campagne de publicité provinciale, régionale voire nationale.

Par conséquent, plutôt que d'organiser une journée au niveau communal, il a été décidé de soutenir les entreprises dans le cadre de leur participation aux journées "découverte entreprises" déjà existantes.

L'ADL a pour mission de relayer l'information à propos de ces journées auprès des entreprises de la commune, de les accompagner et de les soutenir dans les démarches administratives et au moment de leur inscription et de leur participation à l'événement. En outre, l'ADL s'assure que l'information quant à la participation des entreprises est bien relayée à différents niveaux (Commune, presse locale...).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est principalement d'aider les entreprises locales à développer leur visibilité.

Public concerné

Les entreprises de la commune.

Porteur du projet

L'ADL et les organismes ou institutions qui organisent les journées de découverte.

Rôle de l'ADL

- Relayer l'information auprès des entreprises et les encourager à participer aux journées de découverte.
- Soutenir les entreprises dans leurs démarches administratives.
- Selon les événements, proposer un soutien le jour de l'évènement.
- S'assurer de la visibilité de l'évènement sur la commune, voire au-delà, et de la bonne circulation de l'information à différents niveaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les entreprises et commerces : participer aux événements proposés.
Les organisateurs des journées : assurer la promotion, transmettre le matériel promotionnel aux entreprises et à l'ADL.

Grandes étapes de réalisation prévues

- avant et au moment de la période d'inscription à chaque événement, relais de l'information vers les entreprises et commerces
- inscriptions des entreprises, éventuellement avec l'aide de l'ADL
- préparation de l'évènement et promotion de celui-ci
- événement (journée de découverte) et coordination si nécessaire

Résultat atteint

Chaque année, l'ADL a relayé plusieurs événements auprès des entreprises du territoire et les soutient dans le cadre de leur participation. Il s'agit des événements suivants : Journée de l'artisan ; Vitrine de l'artisan ; le Rendez-vous de l'entreprise ; le Weekend du client.

Ces événements reçoivent généralement un bon accueil de la part des entreprises locales. Le Weekend du Client (anciennement Journée du Client) en particulier suscite l'adhésion et l'enthousiasme de nombreux commerçants : entre 50 et 60 d'entre eux participent chaque année, plaçant Vielsalm dans le top 3 des communes de la province de Luxembourg en termes de nombre de commerces participants.

Tous les 3 ans, l'ADL et la Commune organisent le Weekend Wallonie Bienvenue sur leur territoire. L'ADL encourage de nombreux indépendants à participer car cet événement leur donne une belle visibilité et c'est une manière originale de faire découvrir leur activité. Parmi les participants, on retrouve des exploitations agricoles, des personnes actives dans le secteur du bien-être (réflexothérapeutes, massages sonores avec bols tibétains...), de l'horeca (importateur en vins, lieux d'hébergements atypiques, salle de dîner-spectacle...), des artisans (poteries...), etc.

En 2018, cet événement sera organisé conjointement avec la commune voisine de Trois-Ponts. Le travail de préparation a démarré dès la fin 2017, afin de coordonner au mieux le travail sur les deux territoires.

Obstacles rencontrés

Pour certains événements, il n'est pas facile de convaincre les entreprises de l'intérêt de participer à de telles journées (ex : rendez-vous de l'entreprise).

Il est souvent nécessaire de procéder à plusieurs relances (courrier - téléphone) avant que les entreprises ne décident de participer à l'évènement.

8	Action 15 : Participation au réseau des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et des opérateurs économiques	2	Permanente
---	--	---	------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de la Province de Luxembourg, devenu l'Instance Bassin Enseignement qualifiant-formation-emploi, a créé une plateforme, sur la commune de Vielsalm, qui rassemble les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle. Grâce aux liens créés dans le cadre de cette plateforme, il existe un réseau qui lie ces opérateurs aux opérateurs économiques, notamment via la Maison de l'Emploi.

Il est important que l'ADL participe à cette plateforme afin d'une part de connaître l'actualité des différents partenaires et d'autre part de pouvoir participer à, voire initier, de nouveaux projets relatifs à l'emploi avec ces partenaires. En effet, ce type de plateforme permet de créer des synergies et permet à de nouvelles idées de projets d'émerger.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La participation à un réseau de ce type ne débouchera pas directement sur une dynamisation économique ou sur une création d'emploi. Elle est néanmoins le tremplin vers de nouveaux projets et de nouvelles collaborations dans le cadre de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Public concerné

Dans un premier temps, la plateforme permet à l'ADL de rencontrer et d'échanger avec les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle (par exemple, le CPAS, la Maison de l'Emploi, différentes Associations d'insertion ou d'économie sociale...).

Dans un deuxième temps, si de nouveaux projets émergent, ils seront à destination des publics avec lesquels travaillent ces partenaires (par exemple les personnes moins valides ou éloignées de l'emploi).

Porteur du projet

L'Instance Bassin EFE gère le réseau.

Rôle de l'ADL

L'ADL a un rôle de participation, d'échange avec les différents opérateurs. Elle peut également accompagner la concrétisation de certains de leurs projets.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Participation à la plateforme ; échange d'idées, d'expériences, réflexion sur des projets potentiels communs.

Grandes étapes de réalisation prévues

Participation régulière aux réunions de la plateforme.
Participation aux actions proposées par les partenaires rencontrés dans ce cadre.
Propositions d'actions aux partenaires.
Coordination éventuelle de groupes de travail.

Résultat atteint

L'ADL continue de participer de manière régulière à cette plateforme. Des partenariats solides ont été développés dans ce cadre et ont débouché sur des actions concrètes : la participation, chaque année, au "rendez-vous avec l'emploi" de la Province (ADL : rôle de relai vers et avec les entreprises + information des porteurs de projets potentiels) et à la journée "job étudiant" notamment. On peut noter également le développement de la journée "Duoday" à Vielsalm (coordonnée par l'AVIQ et permettant à des personnes porteuses d'un handicap de vivre une immersion d'une journée dans une entreprise. Elle permet également de sensibiliser les entreprises à la question de l'intégration de ces personnes au sein de leur personnel).

Des actions plus ponctuelles ont également vu le jour grâce à ces partenariats : en 2016, une soirée d'info sur les aides à l'emploi pour les entreprises et une matinée d'info sur le même thème pour les jeunes demandeurs d'emploi ; en 2017 une matinée d'info pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Dans ce cadre, l'ADL a réalisé une enquête auprès des entreprises de la région sur la perception de celles-ci concernant les travailleurs "seniors" et sur les incitants à l'embauche. Les résultats de cette enquête ont ensuite été présentés aux demandeurs d'emploi, afin qu'ils s'ajustent au mieux aux attentes des entreprises.

Enfin, pour 2018, un mini salon de l'emploi, décentralisé à Vielsalm, est en préparation. L'ADL se chargera de la communication vers les entreprises en amont de l'évènement et de l'information des porteurs de projet potentiels durant l'évènement. C'est aussi au départ de cette plateforme qu'est né un groupe de réflexion sur la mobilité des travailleurs et demandeurs d'emploi. Ce groupe est aujourd'hui coordonné par l'ADL (projet Mobijob, voir plus loin dans ce rapport). Cette plateforme a également permis des échanges entre opérateurs au sujet du projet de Régie de Quartier (voir plus loin dans ce rapport).

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.1.3. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Soutenir et dynamiser le tissu commercial local	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 4:Ouverture d'un bistrot de terroir dans la Maison Payon	1	En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

A côté de la Maison du Tourisme se trouve un bâtiment inoccupé, la Maison Payon. La Commune a chargé Idélux, l'intercommunale de développement, de la restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment. La Commune envisage d'y développer un bistrot de terroir, mis en concession à un privé.

Plus concrètement sur le concept de "Bistrot de terroir": il s'agit de cafés qui s'inscrivent dans une démarche de qualité et qui valorisent particulièrement le tourisme local et les produits régionaux. Ces cafés sont des lieux complémentaires d'informations touristiques locales et régionales, pour la clientèle, notamment touristique. En contrepartie, ils profitent de l'encadrement et des conseils d'un réseau ainsi créé, d'un équipement spécifique de promotion (présentoirs, folders, sets de table...) et d'une plus grande visibilité (publicités, site internet, enseigne...).

Pour obtenir l'appellation, les cafés doivent respecter une liste de critères obligatoires et un nombre de critères optionnels afin de maintenir les spécificités de chacun. A titre d'exemple, ils doivent obligatoirement:

- promouvoir les produits de terroir ;
- proposer au minimum trois produits locaux au client et, en cas de restauration, au moins un plat du terroir ;
- valoriser les produits régionaux auprès des clients (connaissance des produits et du terroir) ;
- garantir un accueil convivial et de qualité ;
- soigner et rendre les cartes attractives et lisibles en minimum deux langues ;
- donner des informations touristiques sur les sites et l'animation locale ;
- renseigner, conseiller et répondre aux clients de façon précise et complète, avec toutes les informations nécessaires, que ce soit au niveau du tourisme (circuits touristiques, randonnées, visites culturelles, divertissements...) ou des services à proximité (hébergements, médecins, pharmacies...) ;
- valoriser la région auprès des clients en leur procurant une documentation touristique régionale (si possible, en plusieurs langues).

Dès qu'un café obtient le label, il peut demander l'octroi d'une subvention pour divers aménagements intérieurs et extérieurs tels des travaux de rénovation, l'équipement, le mobilier, la décoration...

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de valoriser les produits régionaux et donc de stimuler leur vente. Ceci aura donc un impact direct sur la production et sur les producteurs en terme d'activité économique. De plus, la création du bistrot engendre nécessairement la

création d'emplois.

Public concerné

Les touristes, les habitants, les producteurs locaux.

Porteur du projet

La Commune avec le tenancier.

Rôle de l'ADL

Aide dans la mise en oeuvre du projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune: mettre en place le projet et rechercher un tenancier
Le tenancier: s'inscrire dans la démarche "Bistrot de terroir"
La Maison du Tourisme: collaborer au volet touristique du bistrot
Les producteurs locaux: s'associer à la démarche pour vendre leurs produits

Grandes étapes de réalisation prévues

Terminer la restauration du bâtiment.
Rechercher un partenaire privé prêt à s'investir dans ce bistrot.
Aménager les lieux.
En faire la promotion.

Résultat atteint

Les travaux d'aménagement du bâtiment sont en voie d'achèvement. Une fois ces travaux terminés, la Commune, l'ADL et la Maison du Tourisme pourront relancer le projet.

Obstacles rencontrés

L'investissement nécessaire à l'aménagement de l'intérieur du bâtiment a constitué un obstacle important.

2	Action 5: Poursuite et développement des formations à l'usage spécifique des commerçants	1	En cours
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Le projet prévoyait initialement l'organisation de formations en néerlandais à destination des commerçants. En effet, Vielsalm étant une commune très touristique, il semblait important de donner aux commerçants des outils leur permettant d'accueillir au mieux cette clientèle touristique. Cependant, le projet a été accueilli de manière mitigée par un certain nombre de commerçants. De plus, ceux-ci ont exprimé leurs souhaits de voir d'autres types de formation, sur d'autres thématiques, s'organiser. Pour mieux coller aux besoins et attentes des commerçants et aux réalités du contexte commercial, il a été décidé de ne pas se limiter aux formations en néerlandais. Il s'agira donc d'organiser des formations et des séances d'informations sur des sujets qui préoccupent réellement les commerçants.

Pour cette action, il est important de consulter l'avis des commerçants pour répondre au mieux à leurs besoins. Evidemment, les Agents de l'ADL pourront soumettre des propositions, mais c'est important de compter sur l'implication des commerçants pour le choix des thèmes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Avec des formations qui les concernent plus spécifiquement, les commerçants pourront mettre en place de nouvelles choses afin d'améliorer leurs ventes ou d'améliorer le cadre du commerce. Dans le contexte actuel où le commerce de proximité rencontre de plus en plus de difficultés, où de nombreux commerçants sont obligés de cesser leur activité, il est important d'innover et de renouveler les idées en matière de créativité. L'objectif n'est évidemment pas de créer une nouvelle activité économique mais de la maintenir, de permettre aux commerçants de maintenir leur commerce et donc leur emploi.

Public concerné

Les commerçants

Porteur du projet

L'ADL

Rôle de l'ADL

- Réunir les commerçants pour sonder leurs avis et leurs besoins
- Chercher les prestataires extérieurs qui viendront donner les formations
- S'occuper de la logistique et coordonner les formations

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants communiqueront leurs besoins et attentes en termes de formation à l'ADL. Ils participeront de manière active aux formations organisées. En fonction des thématiques abordées, différents partenaires seront sollicités pour leur expertise : l'UCM, le FOREM, l'IFAPME, les banques...

Grandes étapes de réalisation prévues

- Réunir les commerçants pour des propositions de formations
- Rechercher les formateurs
- Mettre sur pied les formations

Résultat atteint

En 2017, l'ADL a organisé avec la collaboration de l'Espace Public Numérique (EPN), des ateliers sur les réseaux sociaux à destinations des commerçants et indépendants. Une soirée sur l'évolution digitale et les nouvelles solutions de paiement a également été organisée en collaboration avec Belfius. Les thèmes de formation pour 2018 doivent encore être définis.

Obstacles rencontrés

Difficulté parfois de trouver des intervenants pour les thèmes choisis. Difficulté de collecter les avis et attentes des commerçants les moins impliqués dans l'association des commerçants et dans les actions organisées sur le territoire. Difficulté de rassembler un nombre suffisant de commerçants pour certaines thématiques ou de définir une date qui convienne au plus grand nombre ; à cela s'ajoute la difficulté des horaires qui sont différents pour chaque secteurs.

3 Action 6 : Dynamisation du commerce local via l'implémentation de chèques-commerces

1

Nouvelle

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Dans un nombre croissant de communes, le système des chèques-commerces permet de favoriser les achats locaux. Les habitants de la commune reçoivent dans certains cas ces chèques en lieu et place de certaines primes communales. Ils peuvent bien souvent les acheter également et les offrir comme bons-cadeaux. Certains commerces les offrent eux-mêmes comme bons cadeaux à leur clientèle. Enfin, certains cadeaux (noces d'or, départs à la retraite, récompenses sportives...), de la part de la Commune, d'association ou d'entreprises, prennent également la forme de chèques-commerces.

Les personnes qui les reçoivent dépensent ces chèques dans les commerces adhérents. Outre le coup de pouce au commerce local, ces chèques permettent également de fédérer les commerçants d'une commune autour d'un projet. La participation retenue dans certains cas sur chaque chèque-commerce rentré par les commerçants contribue à financer des actions promotionnelles ou d'animation. Il ne s'agit donc pas simplement d'amener les habitants d'une commune à consommer local et à (re)découvrir leurs commerces, mais il s'agit aussi d'un outil qui permet de fédérer et structurer un groupe de commerçants. A l'instar d'autres communes wallonnes, Vielsalm envisage de se doter de ce système.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet permettra, d'une part, de renforcer la consommation locale (et donc l'économie locale) et, d'autre part, de fédérer et structurer davantage les commerçants salmiens.

Public concerné

- tous les commerces de la commune.
- les citoyens susceptibles d'acheter les chèques ou de les recevoir.

Porteur du projet

C'est l'association des commerçants (Vielsalm Commerce) qui portera le projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL pourra fournir aux commerçants et à la Commune les informations sur les dispositifs existants ailleurs et proposer des pistes pour la mise en place du projet. Elle se chargera de réunir les commerçants autour du projet et, avec eux, de déterminer les modalités de fonctionnement de celui-ci. Elle aidera également les commerçants à assurer la promotion de ce nouveau dispositif.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- les commerçants : se réunir et faire des propositions quant aux modalités de fonctionnement ; adhérer au projet et accepter de recevoir les chèques dans leurs commerces ; à terme, prendre en charge la gestion administrative et financière du dispositif.
- la Commune : convertir certaines primes et certains cadeaux en chèques commerces, faire la promotion du dispositif.
- les associations et entreprises pourraient elles aussi offrir des cadeaux en chèques-commerces.

Grandes étapes de réalisation prévues

- récolte d'informations sur les dispositifs mis en place dans d'autres communes
- présentation du projet aux commerçants et recueil de leurs avis
- réflexion avec l'Administration communale sur la possibilité de convertir des primes
- rédaction d'un projet par un groupe de travail composé de commerçants et de l'ADL
- contacts individuels avec les commerçants pour leur présenter le projet et susciter leur adhésion (le projet ne pourra être lancé qu'avec un nombre suffisant de commerces participants)
- ouverture du compte, édition des chèques et mise en route du dispositif
- information vers les citoyens, entreprises, associations et promotion

Résultat atteint

Les informations sur les systèmes en place dans d'autres communes ont été récoltées et synthétisées par l'ADL. Ces informations ont été présentées à une partie des commerçants. L'ADL a commencé à travailler sur une première proposition à faire aux commerçants et à l'Administration communale.

Entretiens, un projet de monnaie citoyenne a vu le jour sur un bassin de 7 communes, incluant Vielsalm. Cette monnaie, le Sous-Rire, a pour objectifs de :

- soutenir les entrepreneurs et artisans locaux
- retenir et faire circuler la richesse créée dans la région
- favoriser une économie sociale et solidaire

L'ADL a donc apporté son soutien à ce projet et continue d'informer les commerçants, indépendants et citoyens à son sujet.

Aujourd'hui, le Sous-Rire peut être utilisé dans 21 commerces ou lieux de notre Commune.

Le projet de chèques-commerces et celui de monnaie citoyenne présentant des similarités, et afin de ne pas créer de confusions, il a été décidé de laisser s'écouler un peu de temps avant de se pencher à nouveau sur la création éventuelle de chèques-commerces.

Obstacles rencontrés

- difficultés pour la commune de convertir ses primes ; appréhensions quant à la réaction des citoyens
- peur de certains commerçants quant à une surcharge de travail
- difficultés de choisir le système le plus adapté : montant des différentes coupures, montants à retenir sur les chèques reçus par les commerçants...

4

Action 7: Développement des outils multimédia à l'attention des commerçants

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Aujourd'hui, les nouvelles technologies font partie intégrante de la vie de chacun et représentent une opportunité de visibilité supplémentaire pour les commerces. Bon nombre d'entreprises et de grandes enseignes ont développé des sites internet performants, une visibilité importante sur les réseaux sociaux, la possibilité d'acheter leurs produits via l'e-commerce, voire même des applications destinées aux tablettes et smartphones.

Pour les petits commerces locaux, il est parfois difficile de suivre ce mouvement. L'ADL propose d'accompagner les commerçants de Vielsalm afin d'assurer leur présence sur internet et d'accroître leur visibilité grâce aux nouvelles technologies.

Des formations seront mises sur pied afin de permettre à ceux qui le souhaitent de développer une page facebook et/ou un site web.

L'ADL a également proposé aux commerçants de créer une page facebook "Vielsalm Commerce" sur laquelle seront reprises les informations et promotions des commerces locaux, et qui permettra également de relayer leurs actions commerciales communes (braderies, etc.). De plus, la Commune de Vielsalm souhaite se doter d'une plateforme communale accessible aux tablettes et smartphones. Sur celle-ci seront repris les commerces qui le souhaitent, ce qui permettra notamment aux personnes qui visitent la commune pour la première fois d'identifier facilement et rapidement les commerces qui les intéressent. L'ADL se chargera de faire connaître l'outil aux commerçants et de les accompagner dans les démarches nécessaires à leur présence sur la plateforme.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Augmenter la visibilité des commerces et entreprises de la commune et favoriser ainsi l'activité économique au sein de la commune.
Permettre aux entreprises et commerces locaux de toucher de nouveaux clients potentiels.

Public concerné

Les commerces et indépendants de la commune.

Porteur du projet

L'ADL et les commerçants.

Rôle de l'ADL

Elle assurera la mise sur pied des formations nécessaires aux commerçants.
Elle aidera les commerçants à mettre en place des outils communs, tels qu'une page facebook "Vielsalm Commerce".
Elle aidera la Commune dans le développement de la plateforme destinée aux smartphones et tablettes et assurera la coordination des différents partenaires.
Elle fera connaître aux commerçants la nouvelle plateforme communale pour smartphones et tablettes et les accompagnera dans leurs démarches afin d'apparaître sur celle-ci.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Commune : développement de la plateforme communale pour smartphones et tablettes.
Maison du Tourisme : soutien au développement de cet outil.
Espace Public Numérique : mise à la disposition de son outil pour les formations et de ses compétences pour assister les commerçants dans leurs démarches.
UCM ou autre partenaire : formation des commerçants.

Grandes étapes de réalisation prévues

Développement de la plateforme communale pour smartphones et tablettes.
Information destinée aux commerçants ; aide à l'encodage.
Organisation de formations destinées aux commerçants.
Contacts avec les commerçants en vue de développer une page facebook "Vielsalm Commerce".
Développement de la page.

Résultat atteint

En ce qui concerne la formation et l'accompagnement des commerçants, l'ADL a organisé en 2016 et 2017 plusieurs ateliers "réseaux sociaux" en collaboration avec l'EPN (voir action 5 pour plus de détails). L'ADL a également organisé en collaboration avec Belfius une soirée sur le thème de l'évolution digitale et des nouvelles solutions de paiement. En ce qui concerne la plateforme destinée aux smartphones et tablettes, l'ADL a rencontré de nombreux problèmes. Après des difficultés rencontrées avec un premier opérateur (Let's Go City - augmentation des prix sans explication, modification du calendrier de lancement...), l'ADL et la Commune ont choisi de travailler avec un autre opérateur. C'est la société Tag Tag qui a été retenue, après un premier contact encourageant et les retours d'autres Communes satisfaites de leur travail. Plusieurs

réunions ont eu lieu et une démo de plateforme pour smartphones a été créée. Cependant, la société Tag Tag a rencontré des problèmes (redressement judiciaire puis faillite) et la collaboration a finalement du être abandonnée.

Après un investissement considérable et deux tentatives se soldant par un échec, l'ADL a choisi de se faire conseiller avant de se lancer dans un nouveau projet. Une rencontre avec Idelux Projets Publics est prévue début 2018, afin d'identifier les formules qui conviendraient le mieux à une commune comme Vielsalm et, surtout, d'identifier des prestataires fiables.

Enfin, la page Vielsalm Commerce est opérationnelle et alimentée par des commerçants et indépendants de plus en plus nombreux.

Obstacles rencontrés

Certains commerçants se sentent toujours démunis face aux nouvelles technologies et ont peur de sauter le pas. Beaucoup d'entre eux manquent de connaissance et de pratique dans ce domaine, il reste nécessaire de les accompagner et de proposer des formations et ateliers.

Concernant l'application pour smartphone, l'ADL et la Commune ont perdu beaucoup de temps suite aux collaborations non abouties. Les sociétés rencontrées semblent manquer de sérieux.

5 Action 8 : Poursuite de la redynamisation du centre de Vielsalm

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

D'une part, de nombreux commerçants indépendants sont installés dans le centre de Vielsalm. Ceux-ci n'appartiennent pas à un réseau de type "enseigne" et souffrent parfois de leur isolement. En outre, le centre de Vielsalm se caractérise par un étalement et un morcellement du linéaire commercial. Plusieurs commerçants arrivent en fin de carrière et leurs commerces ne sont pas repris, ce qui risque de multiplier les cellules vides dans certaines rues du centre. Petit à petit, le centre perd ainsi de son dynamisme et, par conséquent, de son attractivité.

D'autre part, bien que Vielsalm se place parmi les communes les plus touristiques de Wallonie lorsque l'on prend en compte le nombre de nuitées, le tourisme n'a que peu de retombées sur le commerce local. Dynamiser le centre de Vielsalm et le rendre plus attractif aux yeux des touristes permettrait de remédier à cette situation.

L'objectif de ce projet est donc de mettre en place une série d'actions qui permettront d'animer le centre et de le rendre plus attractif. Dans un premier temps, il s'agira d'actions ponctuelles lors de moments-clés de l'année (période des fêtes, etc.).

Ensuite, des projets à plus long terme seront développés en collaboration avec la Commune, la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), le Syndicat d'Initiative et les commerçants.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La dynamisation et une attractivité accrues du centre de Vielsalm permettront d'y attirer davantage de gens et seront par conséquent bénéfiques aux commerces locaux. De plus, de nouveaux commerçants et indépendants seront plus susceptibles de s'installer dans un centre-ville animé et dynamique. Enfin, ces nouveaux indépendants auront plus de chances de voir leur projet aboutir dans un lieu attractif et dynamique. Ce projet permettra donc à la fois de créer un dynamisme économique, mais aussi de créer et maintenir des emplois d'indépendants dans le centre de Vielsalm.

Public concerné

Les commerçants, les habitants de la commune et les touristes.

Porteur du projet

L'ADL et le Syndicat d'Initiative.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura principalement un rôle de coordination des différents partenaires. Elle centralisera les différentes informations et chapeautera la mise en place des différentes activités et/ou actions. L'ADL participera également à la réflexion sur l'aménagement du quartier de la gare.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le syndicat d'Initiative proposera différentes actions et animations et prendra en charge certains aspects de l'organisation de celles-ci. La Commune interviendra plutôt sur l'aspect technique et au niveau des infrastructures : ainsi, elle mettra à disposition des ouvriers et du matériel lors de l'organisation de certains événements. Elle entamera également une réflexion sur l'aménagement du quartier de la gare. La Fondation Rurale de Wallonie, via son assistance architecturale et urbanistique, accompagnera la Commune et l'ADL dans une réflexion sur l'aménagement du quartier de la gare. Les commerçants prendront une part active dans l'organisation des événements. Ils proposeront des concours, des décorations communes, des actions promotionnelles... La bibliothèque et Convention-culture seront associées au projet afin de développer des animations culturelles et artistiques dans le centre de Vielsalm. Les confréries et associations folkloriques seront également sollicitées afin de faire vivre le centre-ville. Celles-ci pourront proposer des animations lors de certains événements. La Maison du Tourisme, enfin, prendra en charge la promotion de certaines actions auprès des touristes.

Grandes étapes de réalisation prévues

Dans un premier temps, des réunions avec les différents partenaires seront organisées afin de développer des projets d'animations et d'événements précis. Ceux-ci seront développés lors de moments-clés de l'année (fêtes de fin d'année, braderies estivales, etc.). A plus long terme, une réflexion de fond sera engagée en collaboration avec les différents partenaires afin d'identifier des actions et projets à plus long terme. Une réflexion sur les possibilités d'aménagement du quartier de la gare sera entamée par la Commune, avec le soutien de la FRW et de l'ADL.

Résultat atteint

Pour la cinquième année consécutive, "Noël sur Salm", le marché de Noël de Vielsalm, a été organisé. Il est à noter que ce marché permet de mettre en lumière les artisans, commerçants, associations et producteurs locaux, puisqu'une priorité leur était donnée pour la réservation des chalets. L'ADL a coordonné ce projet en réunissant les différents partenaires (Commune, services techniques, Maison du Tourisme, groupes folkloriques, asbl...) ainsi qu'en rédigeant les compte-rendu des réunions. L'ADL s'est également chargée des contacts avec les producteurs et artisans locaux afin d'occuper les chalets et d'une partie de la coordination logistique et technique de l'événement. Ainsi, ce marché rassemble des associations sociales et humanitaires, artisans, producteurs locaux ainsi que les services-clubs de la commune.

Un programme d'animations assez fourni (concerts, fanfares, animations pour les enfants...) est également proposé pendant cette période. Une publicité importante est réalisée à destination des touristes. Les retours des citoyens, associations et commerçants de la commune sont très positifs. En outre, ce marché constitue une attraction touristique importante, pendant une période ou peu d'animations sont proposées aux touristes. L'ADL continue à accompagner différents évènements, comme la braderie, qui ont lieu dans le centre de Vielsalm. Il est également important de noter qu'un travail systématique de lien vers les opérateurs touristiques est réalisé par l'ADL pour chaque évènement. Une promotion ciblée et destinée aux touristes est réalisée en partenariat avec la Maison du Tourisme et le Center Parc de Vielsalm. La réflexion menée par la Commune et la FRW sur l'aménagement du quartier de la gare, à laquelle l'ADL a été associée, a permis de lancer un projet de réaménagement du quartier de la gare. Les travaux ont été réalisés en 2017 et terminés début 2018. Ce quartier est à présent plus attractif. Il accueille en outre le petit marché hebdomadaire des producteurs locaux, qui contribue à le faire vivre. L'ADL travaille actuellement à développer ce marché. Enfin, en ce qui concerne le vieillissement des commerçants, l'ADL continue à s'associer à la plateforme création d'activité de la Province, afin de proposer aux commerçants des soirées d'information sur la transmission d'entreprises.

Obstacles rencontrés

Difficulté d'obtenir une participation active de tous les partenaires.

6	Action 13 : Participation à l'organisation d'un salon "Que Faire @ Vielsalm", destiné à mettre en avant les ressources, les associations et les producteurs locaux	2	Terminée
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Il existe sur la commune de Vielsalm de nombreuses associations proposant des activités très variées ainsi que des indépendants qui proposent des cours de sport ou d'autres activités de détente. Malheureusement, ces associations et activités manquent de visibilité. Le territoire a, auprès d'une partie de la population, l'image d'un endroit offrant peu de ressources en termes de distractions, d'épanouissement personnel ou sportif. Afin de donner une image plus positive du territoire et de faire connaître les nombreuses activités et ressources qu'il offre, il a été décidé d'organiser un salon "Que Faire @ Vielsalm", rassemblant les associations et indépendants proposant des activités sur la commune et leur donnant l'occasion de présenter ces activités. Ce salon était aussi l'occasion de mettre en valeur les producteurs locaux de Vielsalm.

Enfin, il avait pour but également de créer un réseau en mettant en contact les associations, indépendants et producteurs locaux.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action permettait de faire connaître les activités proposées sur la commune et permettait ainsi aux indépendants, clubs et associations de rencontrer de nouveaux membres ou clients potentiels, les aidant ainsi à développer leurs activités. L'objectif était également de renforcer l'image positive de la commune afin d'augmenter son attractivité.

Public concerné

Les associations, indépendants et clubs de la commune.
Les citoyens de la commune de Vielsalm et des communes voisines.

Porteur du projet

Il s'agissait d'un partenariat entre la Commune, Convention Culture et l'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL s'est principalement chargée des contacts avec les associations, indépendants et clubs. Elle a participé à l'organisation du salon.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune a principalement pris en charge l'aspect logistique.
Convention Culture s'est principalement chargé de la promotion de l'évènement.

Grandes étapes de réalisation prévues

Contact avec les associations, clubs et indépendants.
Listing des participants, de leurs besoins et démonstrations proposées.
Création d'un livret de présentation de l'évènement et des participants, distribué en toutes-boîtes.
Organisation et gestion de l'évènement.
Évaluation de l'évènement avec les participants.

Résultat atteint

En septembre 2014, le salon "Que Faire @ Vielsalm" a été organisé. Un livret de présentation des participants et de l'évènement a été au préalable distribué sur toute la commune. Celui-ci a reçu un accueil très favorable et de nombreuses personnes se sont étonnées du nombre et de la variété des activités proposées sur la commune. L'évènement a rassemblé une soixantaine d'exposants. Les activités et ressources présentées étaient très variées : esthéticiennes et thérapeutes, clubs de sport, associations à but humanitaires, associations de soutien aux agriculteurs... Les exposants ont apprécié l'organisation du salon et la possibilité qui leur était donnée de se rencontrer. Malheureusement, l'évènement n'a pas attiré le monde espéré. Le résultat de l'action était donc mitigé. Il est envisagé pour l'avenir de se limiter à l'édition d'un livret de présentation. A l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise à ce sujet avec les partenaires.

Obstacles rencontrés

L'obstacle principal à cette action était la difficulté de faire se déplacer les citoyens.

4.2.1.1.4. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprises locaux	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 9 : Création d'une « valisette de présentation de la commune » à remettre aux nouveaux habitants, en collaboration avec l'Administration communale	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2	Action 16 : Aide au développement de clubs d'entreprises et participation à ceux-ci
---	---

2	Prévue mais non entamée
---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

3	Action 17: Création d'une charte intégrant le développement durable dans la gestion des entreprises	2	Prévue mais non entamée
---	---	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.2. Priorité 2

2 Améliorer l'environnement entrepreneurial

4.2.1.2.1. Priorité supprimée

Pourquoi cette priorité a-t-elle été supprimée ?

4.2.1.2.2. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
----	----------	----------------------	--------

1	Action 18: Développement et amélioration du guichet d'information à destination des porteurs de projets, ainsi que de la visibilité de l'ADL	1	Permanente
---	--	---	------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Comme les autres ADL wallonnes, l'ADL de Vielsalm s'attelle depuis sa création à sensibiliser à la création d'activités, à identifier les potentiels locaux et à apporter les premières informations aux porteurs de projets.

En tant que structure locale, son rôle est d'accueillir les porteurs de projet, de cibler leurs besoins, de leur fournir l'information de base et de les orienter vers les bons interlocuteurs afin de leur éviter la multiplication des démarches.

Un nombre croissant de porteurs de projets s'adressent aujourd'hui à l'ADL aussi bien pour des questions spécifiques que pour une orientation générale. Il est important que l'ADL de Vielsalm poursuive cette mission.

L'objectif de l'ADL est donc de se faire connaître d'un maximum de salmiens et surtout des porteurs de projets potentiels. Pour cela, il lui faut communiquer sur ses missions via différents supports : outils de communication propres (site web, Facebook, newsletter), site internet de l'ADL, bulletin communal, mais aussi par sa participation à différents événements tels que les salons de l'emploi par exemple.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de créer un climat favorable à l'entreprenariat, de détecter et identifier les porteurs de projets, de les aider à passer du stade "idée" à celui de "concrétisation". Il s'agit d'encourager à créer son propre emploi tout en optimisant les chances de succès.

Public concerné

Les demandeurs d'emplois et les personnes désireuses de se lancer comme indépendant.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL accueille et oriente les porteurs de projet, elle fait le lien et sollicite l'intervention des spécialistes afin d'aider plus spécifiquement les candidats. Elle les accompagne tout au long du processus jusqu'à la concrétisation du projet et les suit encore selon leurs souhaits. Elle les oriente vers les structures les plus aptes à les aider.

L'ADL communique à propos de ses missions via les supports écrits et web.

Elle participe à différents événements qui lui permettront de se faire connaître auprès des porteurs de projets potentiels.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Maison de l'emploi, l'ALE et le CPAS diffusent l'information auprès des demandeurs d'emploi.
Créa-Job, Challenge et la CCILB conseillent et forment les porteurs de projet jusqu'au démarrage de leur activité.

Grandes étapes de réalisation prévues

Collecte continue des informations nécessaires (les éventuels partenaires, les aides et les subsides, les appels à projets...)
Permanences, tout au long de l'année, pour accueillir les porteurs de projet.
Suivi individualisé en fonction de leurs demandes.
Communication via internet et le bulletin communal.
Présence aux évènements relatifs à la création d'activité.

Résultat atteint

L'ADL est à présent sollicitée régulièrement par des porteurs de projets. Les activités qu'ils souhaitent développer sont très variées. Par exemple, en 2017-2018, l'ADL a rencontré des personnes envisageant de démarrer leurs activités dans des domaines aussi divers que le maraichage, la boulangerie, la vente de glaces, la vente d'article de puériculture, la restauration, la vente de cigarettes électroniques, une ferme pédagogique et, même, la voyance extralucide.
L'ADL informe ces porteurs de projet et les dirige vers les sources d'information adéquates et les partenaires les plus pertinents en fonction de chaque projet.
Les partenaires de l'ADL, aujourd'hui bien au courant de son existence et de ses missions, dirigent de plus en plus souvent les porteurs de projets vers les agents.

Obstacles rencontrés

Il reste difficile de se faire connaître auprès de certains porteurs de projets, ils n'ont pas toujours de contact avec l'ADL, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas suivis ou encadrés par une structure ou un organisme partenaire.

2

Action 19: Accompagnement des futurs indépendants dans leurs démarches

1

Permanente

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

A différentes étapes de leurs projets, les futurs indépendants peuvent avoir besoin d'aide et de conseil. L'ADL fonctionne donc comme un guichet d'information qui accueille ces futurs indépendants et leur propose un soutien individualisé, en fonction de leurs attentes. Ce soutien peut être un accompagnement dans des démarches administratives, une recherche d'informations afin de répondre à une question précise ou encore une orientation vers le service ou le partenaire qui accompagnera le futur indépendant dans la suite de ses démarches.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de soutenir les porteurs d'un projet susceptible d'être concrétisé

localement et ainsi de stimuler l'autocréation d'emplois.

Public concerné

Les demandeurs d'emploi et les personnes désireuses de se lancer comme indépendant.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Collecte d'informations relatives à la création d'emploi.
Développement des contacts avec les organismes d'accompagnement des porteurs de projets.
Accueil des futurs indépendants et analyse de leurs demandes. En fonction de celles-ci, recherche d'information, accompagnement administratif ou orientation vers un partenaire.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Maison de l'Emploi : orientation des indépendants potentiels vers l'ADL.
Créa-Job, Challenge, CCIB, UCM... : diffusion d'informations vers l'ADL.

Grandes étapes de réalisation prévues

En continu : collecte d'informations relatives à la création d'emploi.
Développement des contacts avec les organismes d'accompagnement des porteurs de projets.
Accueil, accompagnement et orientation des futurs indépendants.

Résultat atteint

L'ADL reçoit aujourd'hui en moyenne deux porteurs de projet par mois. Les demandes sont très variées : certains sont au début de leur réflexion, auquel cas, les agents les orientent vers des structures d'accompagnement tels que challenge ou créajob. D'autres sont déjà bien avancés dans leur projet et sont à la recherche d'informations précises : identification des cellules vides, informations spécifiques liées à des démarches administratives, demande d'aide à la visibilité.
Certains porteurs de projet sont à la recherche de partenaires ou d'une mise en réseaux (par exemple, un porteur de projet dans le secteur horeca souhaitant travailler avec des producteurs locaux ; un artisan qui recherche des points de vente...). L'ADL identifie et fournit alors une liste d'adresses afin que le porteurs de projet puisse contacter des partenaires potentiels.
L'ADL annonce également tous les nouveaux indépendants de la commune via sa newsletter et en fait la promotion via sa page facebook.
Enfin, la Commune de Vielsalm a voté en mars 2017 (sur proposition de l'ADL) une prime communale à la création de commerces et notamment à l'utilisation de cellules commerciales vides pour des porteurs de projets encadrés. L'ADL aide les porteurs de projets qui remplissent les conditions d'octroi à constituer leur dossier de demande de prime. En 2017, deux commerces ont bénéficié de cette prime. En 2018, un commerce a jusqu'à présent rentré une demande.

Obstacles rencontrés

Il reste difficile de se faire connaître auprès de certains porteurs de projets potentiels, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas suivis ou encadrés par une structure ou un organisme partenaire.

3

Action 20 : Établissement d'un cadastre des "terrains" économiques et des cellules commerciales vides

1

Permanente

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Afin d'apprécier l'offre de l'entité et de répondre le plus adéquatement possible aux demandes d'implantation commerciale et d'autres activités économiques (professions libérales, bureaux...), il convient de cerner le plus clairement possible l'occupation des cellules dédiées à ces activités. En outre, les cellules vides ou dents creuses dans le linéaire commercial du centre de Vielsalm constituent une menace importante pour l'attractivité commerciale d'un centre-ville.

Un répertoire exhaustif des surfaces non occupées et de leurs caractéristiques (superficie, etc.) permettra de répondre de manière proactive à toute nouvelle demande d'implantation. De plus, le relevé des surfaces vides pourrait être agrémenté d'une couche cartographique permettant une meilleure visualisation des lieux.

Pour toutes les cellules et terrains, il s'agira de collecter les données utiles, à savoir la superficie, l'aménagement, le coût, les contacts, des photos...

Ensuite, une fois le répertoire constitué, il s'agira de le mettre à jour en assurant une veille des arrivées et départs d'entreprises au niveau communal.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Lutter contre les cellules vides et répondre de manière adéquate aux demandes d'implantation favorisent de facto l'activité économique.

Toute nouvelle implantation est susceptible de générer de l'emploi sur le territoire communal.

Public concerné

Les indépendants à la recherche d'une implantation.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL constitue un répertoire des cellules vides (emplacement, superficie, aménagement, coût, contact, photos...) et en assure la mise à jour continue.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le service urbanisme de la commune : conseiller les indépendants dans l'aménagement des cellules vides.

Idélux et l'UCM : informer l'ADL sur ses terrains et surfaces disponibles.

Les privés : communiquer toutes les informations nécessaires concernant leurs cellules vides.

Les notaires et agences immobilières locaux : informer l'ADL régulièrement sur les surfaces commerciales vides.

Grandes étapes de réalisation prévues

Il s'agit tout d'abord de constituer le répertoire, avec tous les renseignements utiles et nécessaires.

Ensuite, il s'agira d'une action continue de mise à jour et de suivi.

Enfin, différentes actions destinées à soutenir les porteurs de projets qui souhaitent réhabiliter les cellules seront proposées par l'ADL.

Résultat atteint

Un cadastre des cellules commerciales vides a été réalisé par l'ADL pour l'entité de Vielsalm. Celui-ci est tenu à disposition de toute personne qui le souhaite et mis à jour de manière régulière par l'ADL.

Ce cadastre doit régulièrement être mis à jour et complété (nouvelles cellules, photos, etc.).

Afin de lutter contre les cellules vides, l'ADL a rédigé une proposition pour une prime à la réhabilitation de ces cellules, basée sur le règlement provincial. Un règlement a été voté par le Conseil Communal en mars 2017. Les porteurs de projet qui réhabilitent une cellule vide peuvent maintenant bénéficier d'une aide de 3.500 € pour aménager les lieux.

L'ADL se charge désormais d'accompagner les personnes ou entreprises qui souhaitent bénéficier de cette prime et de les aider à constituer leur dossier. En 2017, la prime a été attribuée deux fois (une boutique d'articles de puériculture et une boutique de crèmes glacées). En 2018, jusqu'à présent, elle a été demandée par un commerçant (un restaurant).

Obstacles rencontrés

En ce qui concerne le cadastre, pour certaines surfaces, l'information est difficile à obtenir.

Les commerçants et propriétaires des surfaces ne pensent pas à transmettre les nouvelles informations à l'ADL.

La majorité des cellules vides font partie de bâtiments à vendre, ce qui ne correspond pas aux besoins des porteurs de projets, qui cherchent plutôt des surfaces à louer.

4

Action 27 : Aide à la promotion de la plate-forme de covoiturage de Vielsalm

2

Terminée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Vielsalm est une commune relativement mal desservie par les transports en commun. Les déplacements peuvent donc constituer un problème important pour les travailleurs, notamment pour ceux issus de publics fragilisés, comme c'est souvent le cas dans le secteur de l'économie sociale.

Au cours de l'année 2013, l'ADL a participé au développement d'une plateforme de covoiturage. Il s'agit d'un site internet (<http://www.leshautesardennes.be/covoiturage/>) qui permet à l'offre et à la demande de se rencontrer.

Ce projet était porté par l'ASBL "Les Hautes Ardennes", active dans le domaine de l'économie sociale. Cette dernière souhaitait développer la solidarité dans le cadre des déplacements et ainsi en faire bénéficier ses travailleurs, souvent

issus de publics fragilisés. L'outil internet a été réalisé avec le soutien de la Province de Luxembourg, de la Commune de Vielsalm et de son ADL, dont les tâches principales étaient d'évaluer l'intérêt des travailleurs pour ce type d'outil et d'apporter un certain nombre de modifications au projet initialement pensé par l'ASBL "les Hautes Ardennes" afin de le faire correspondre à la réalité des autres entreprises salmiennes.

L'outil est opérationnel et accessible à toute personne souhaitant effectuer un déplacement, ponctuel ou régulier, à partir de ou vers Vielsalm. Cependant, les partenaires du projet ont constaté que la plateforme ne rencontrait pas le succès espéré et qu'elle restait méconnue des salmiens.

Il s'agissait donc, pour l'ADL, d'aider à promouvoir cet outil, par la création et la diffusion de flyers et d'affiches ; par la diffusion d'information vers les commerces, entreprises et administrations locales ; et enfin par la mise en avant de l'outil lors d'événements.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif prioritaire était de faciliter l'accès sur le lieu de travail. Ce type d'initiative peut également aider des travailleurs issus de publics fragilisés à s'insérer dans le monde professionnel ou à poursuivre une activité professionnelle malgré les difficultés liées aux déplacements.

Public concerné

Toute personne se déplaçant à partir de ou vers la région de Vielsalm.

Porteur du projet

L'ASBL "les Hautes Ardennes".

Rôle de l'ADL

Contact avec les entreprises, commerces et administrations de la commune.
Diffusion d'information.
Promotion de l'outil lors de différents événements (journée de la mobilité, fête du lac, salons de l'emploi...).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ASBL les Hautes Ardennes porte le projet, développe la page web et l'héberge sur son site.
La Commune relaie l'information aux habitants via ses canaux de communication habituels.
La Province finance la réalisation technique du site web.
Les entreprises relaient l'information auprès de leur personnel et font la promotion de l'outil.

Grandes étapes de réalisation prévues

Contact avec les entreprises, commerces et administrations de la commune.
Diffusion d'information.
Promotion de l'outil lors de différents événements.

Résultat atteint

Malheureusement, la plateforme de covoiturage n'a pas rencontré le succès espéré. L'ADL a rencontré les entreprises et certaines institutions de la commune afin de présenter le projet. L'information a également été partagée lors de différents événements (salon de l'emploi, anniversaire de la maison de l'emploi...).

Suite à la demande de renouvellement d'agrément déposée en 2014, la Région Wallonne a estimé qu'il n'était pas du ressort de l'ADL de prendre en charge la promotion de cet outil. Les agents ne s'impliquent par conséquent plus dans la promotion de cette plateforme.

Afin de trouver de nouvelles réponses aux problèmes de mobilité, l'ADL a mis sur pied un groupe de travail "Mobilité" impliquant plusieurs acteurs de l'insertion socio-professionnelle. Le travail de ce groupe a débouché sur un projet concret, décrit dans l'action 27 bis.

Obstacles rencontrés

Lors des différents contacts avec les entreprises et les citoyens, nous avons constaté une grande réticence à l'idée de ne pas disposer de son propre véhicule et de limiter son autonomie. Les entreprises également se sont montrées peu flexibles quant à l'adaptation des horaires de leur personnel.

5 Action 27 bis : Soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi et travailleurs en région rurale Favoriser l'autonomie et la pérennisation de l'emploi

2

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Afin de trouver des réponses aux problèmes de mobilité rencontrés par les demandeurs d'emploi et par certains travailleurs de la commune, l'ADL a créé en collaboration avec la Commune, dans le cadre de son PCS, un groupe de travail "Mobilité". Celui-ci réunit les partenaires suivants : La Maison de l'Emploi, la Mirelux, le CPAS de Vielsalm, l'ETA les Hautes Ardennes, la SCRLFS les Lavandières du Bonalfa, l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française (IEPSCF), l'Instance Bassin Enseignement Enseignement - Formation - Emploi (EFE).

Ce groupe de travail a réfléchi un projet destiné principalement aux demandeurs d'emploi.

Ce projet remplit deux objectifs : d'une part, proposer une aide à la formation au permis de conduire B (théorique et pratique), afin de faciliter la mise à l'emploi ainsi que le maintien dans l'emploi. D'autre part, il vise à lever certains freins à l'embauche en mettant à disposition des véhicules pour les personnes en recherche d'emploi ou en début de contrat.

Ce projet permet également de réunir différents opérateurs locaux de l'insertion socio-professionnelle et de mieux coordonner leurs efforts en matière de mobilité en région rurale.

Formation au permis de conduire :

Le premier volet du projet concerne la formation au permis de conduire B (pratique et théorique). La formation théorique sera assurée par le CPAS et l'IEPSCF. La formation pratique sera assurée via l'intervention d'une auto-école et grâce à l'aide de bénévoles. Ces bénévoles assureront le rôle de guides pour les personnes qui ne disposent pas, dans leur entourage, du soutien et de l'encadrement nécessaire. Pour ce faire, un des véhicules du projet sera mis à disposition pour l'apprentissage le samedi et, en semaine, lorsqu'il n'est pas utilisé pour les trajets professionnels des bénéficiaires du second volet du projet.

Les bénévoles seront formés au préalable par l'Asbl « Partageons nos Routes » (<http://www.partageonsnosroutes.be>), en collaboration avec la zone de police de Marche-en-Famenne.

Mise à disposition d'un véhicule :

Le deuxième volet du projet concerne la mise à disposition de véhicules pour se rendre à un entretien ou sur le lieu de travail. En effet, la mobilité individuelle des demandeurs d'emploi constitue l'un des problèmes majeurs relevés par les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle. Les difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi sont renforcées par la situation géographique de Vielsalm et par la quasi-inexistence de transports en commun.

Cette mise à disposition sera régie par une convention (à établir par le Comité de Pilotage) et sera limitée dans le temps. Cela permettra aux bénéficiaires du projet de pouvoir décrocher un premier contrat. Avec ce premier contrat, il leur sera ensuite possible d'obtenir un financement pour s'acheter leur propre véhicule.

Enfin, outre les déplacements pour se rendre sur le lieu de travail, le véhicule pourra aussi être utilisé pour se rendre à une formation, un entretien d'embauche, un rendez-vous avec une couveuse d'entreprise... Bref, pour faciliter les démarches vers l'emploi.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet permettra à des demandeurs d'emploi d'accéder à ou de se rapprocher de l'emploi.

Public concerné

les demandeurs d'emploi et personnes en début de contrat.

Porteur du projet

l'ADL en collaboration avec la Commune (PCS).

Rôle de l'ADL

Coordonner le groupe de travail (devenu par la suite Comité de pilotage).
Formaliser le projet défini par le groupe.
Répondre à des appels à projets et rechercher des subsides.
Coordonner le projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune co-gère le projet avec l'ADL et finance une partie de celui-ci. Depuis le début 2017, elle assure la gestion administrative et financière du projet.

La Maison de l'Emploi, la Mirelux, le CPAS de Vielsalm : ces partenaires de terrain identifient les bénéficiaires potentiels du projet et assurent un suivi dans la recherche d'emploi. Ils participent également au Comité de pilotage du projet.

l'ETA les Hautes Ardennes et la SCRLFS les Lavandières du Bonalfa : identifient des bénéficiaires potentiels et participent au Comité de Pilotage.

l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française (IEPSCF) organise les formations théoriques en vue de l'obtention du permis et participe au Comité de pilotage.

l'Instance Bassin Enseignement Enseignement - Formation - Emploi (EFE) participe au Comité de pilotage et assure un relais vers les autres opérateurs d'insertion socio-professionnelle.

Grandes étapes de réalisation prévues

Réunions du groupe de travail "mobilité".
Définition d'un projet.
Création d'un cadre (conditions de mise à disposition du véhicule, convention avec les bénévoles...).

Recherche de fonds et subsides.
Achat d'un véhicule.
Listing des bénéficiaires potentiels : organisation des formations.
Mise à disposition du véhicule et suivi.
Promotion des formations au permis de conduire théorique et pratique.

Résultat atteint

Le groupe de travail a défini un projet, qui a été soumis dans le cadre de plusieurs appels à projets. Grâce à des subsides obtenu dans le cadre du PCS, un véhicule a pu être acheté. Le soutien financier de plusieurs cabinets ministériels et de la Province a également été sollicité afin de pourvoir aux frais de fonctionnement. Des subsides ultérieurs du PCS permettent également d'assurer le fonctionnement du projet.

Tous les documents-cadres ont été établis, grâce au travail du Comité de pilotage. L'identification des bénéficiaires potentiels est réalisée au jour le jour par les partenaires de terrain.

La mise à disposition de la voiture a débuté en mai 2016 et a remporté un beau succès. Jusqu'à présent, 9 personnes ont disposé de la voiture afin de se rendre sur le lieu de leur travail ou à une formation.

Les subsides obtenus ont également permis de financer partiellement la formation au permis théorique de 14 personnes. Une quinzième personne a été redirigée vers la Mirelux, partenaire qui offre également une formation au permis pratique dans le cadre de ses accompagnements.

L'idée de faire appel à des bénévoles pour assurer la formation pratique a dû être abandonnée, car la voiture acquise dans le cadre du projet est continuellement utilisée par des personnes se rendant en formation ou sur leur lieu de travail.

Enfin, une vingtaine de personnes ont pu assister aux cours en vue du permis théorique. Le projet se poursuit aujourd'hui mais, suite au recadrage du SPW, la gestion administrative et financière a été confiée à la personne responsable du PCS à la Commune. L'ADL se charge quant à elle de coordonner le Comité de pilotage, d'assurer une bonne circulation de l'information auprès de ses membres, et de coordonner le projet dans son ensemble.

Obstacles rencontrés

Le financement d'un tel projet semble être l'obstacle principal.

6	Action 28 : Mise en place d'une plateforme afin de développer l'offre de stages et de jobs d'étudiants aux jeunes de la commune	2	En cours
---	---	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Les stages en entreprises et jobs d'étudiants constituent pour les jeunes l'occasion de vivre une première expérience professionnelle et de développer diverses compétences. Ils leur permettent d'approcher le monde du travail et de se préparer à celui-ci. De plus, lors d'une première recherche d'emploi, ces stages et jobs constituent souvent l'unique expérience pratique qui peut être valorisée. Cette action a donc pour objectif d'encourager et de faciliter l'accès des jeunes à ces expériences professionnelles. Pour ce faire, l'ADL et ses partenaires centraliseront toutes les offres via une plateforme.

Cette action permet aussi de répondre aux besoins des entreprises salmiennes en termes d'étudiants-jobistes et de travailleurs saisonniers.

Afin de faire correspondre au mieux l'offre et la demande, la Maison de l'Emploi a opté pour l'organisation d'une Journée "Job Etudiant" qui permet aux entreprises et aux étudiants qui recherchent un job de se rencontrer.

L'ADL est un partenaire important de ce projet puisqu'elle est l'interlocuteur privilégié des entreprises.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action permettra aux jeunes de la région de Vielsalm de développer les compétences et l'expérience qui leur permettront de décrocher ensuite de l'emploi avec moins de difficultés. L'objectif à moyen et long terme est donc de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et éventuellement leur intégration dans le tissu économique local.

Un deuxième objectif est de répondre au mieux aux besoins des entreprises en matière de soutien ponctuel, via des jobistes.

Public concerné

Les jeunes de la Région de Vielsalm.
Les entreprises et commerces de la région.

Porteur du projet

La Maison de l'Emploi.

Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, l'ADL fonctionne comme relais d'information vers les entreprises. Elle contacte les entreprises et commerces locaux afin d'obtenir leur participation au projet et collecter les offres de stages et jobs.

Dans un deuxième temps, elle propose aux entreprises qui ne peuvent être physiquement présentes lors de cette journée de les représenter.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Maison de l'Emploi organise l'évènement et en assure la promotion, surtout auprès des étudiants.

Le service communication de la Commune s'associe au travail de promotion.

L'ADL contacte les entreprises pour leur proposer de participer à la journée et pour collecter leurs besoins.

Les entreprises et commerces transmettent leurs offres à l'ADL et s'inscrivent éventuellement à la journée.

Les écoles, l'AMO et la Maison de l'Emploi (dans le cadre de la journée de l'étudiant) assureront la promotion de l'évènement.

Grandes étapes de réalisation prévues

Contacts et réunions avec les partenaires pour préparer l'action.

Promotion par la Maison de l'Emploi et le service Communication de la Commune.

Contacts avec les entreprises pour leur proposer de participer à la journée et collecter leurs offres. L'ADL représente les entreprises qui ne sont pas en mesure de participer à la journée et collecte pour elle les CVs des étudiants intéressés par leurs offres.

Retour vers les entreprises.

Résultat atteint

Depuis 4 ans, un partenariat entre l'ADL et la Maison de l'Emploi est développé dans le cadre de la "journée de l'étudiant".

Durant cette journée, les employeurs recherchant du personnel étudiant sont rassemblés à la Maison de l'Emploi afin de rencontrer les étudiants à la recherche d'un job.

L'ADL se charge de contacter les entreprises de la commune, de leur expliquer le principe de cette journée et de collecter leurs offres. Certaines entreprises recherchent du personnel étudiant mais ne sont pas en mesure d'envoyer un représentant lors de la "journée de l'étudiant" (c'est le cas bien souvent pour le secteur horeca).

Dans ce cas, c'est un agent ADL qui les représente. En février 2018, l'ADL a représenté 6 entreprises durant cette journée.

Obstacles rencontrés

Les entreprises réagissent souvent tardivement aux sollicitations de l'ADL.

7

Action 31: Soutien à la création d'une plateforme de l'économie sociale

3

Reportée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

L'ADL n'ayant pas été associée au projet européen SEEING lors de son déroulement (ce dernier ayant été mis sur pied avant la création de l'ADL de Vielsalm). Il était difficile d'assurer le suivi d'un projet dans ces conditions. Les contacts doivent être repris et la plateforme repensée. Malheureusement, l'ADL a manqué de temps en 2017 pour mettre en place ces nouvelles actions.

Description du projet

A Vielsalm, il existe plusieurs structures et entreprises d'économie sociale. Cependant, celles-ci fonctionnent de manière assez indépendante les unes des autres. Ce projet permettrait de mettre ces structures et entreprises en réseau et de créer une sorte de "vitrine" de l'économie sociale sur la commune. Cette mise en réseau pourrait déboucher par la suite sur de nouveaux projets (par exemple de la mutualisation de services ou encore une promotion plus efficace). Ce projet pourrait également renforcer le lien entre économie sociale et économie marchande.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif de cette action est double : il vise d'une part une meilleure visibilité des entreprises d'économie sociale de la commune et d'autre part une meilleure intégration de l'économie sociale dans l'économie marchande.

Public concerné

Les entreprises d'économie sociale de la commune, leurs travailleurs et bénéficiaires.

Porteur du projet

L'ADL ou les entreprises d'économie sociale elles-mêmes, à déterminer.

Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, l'ADL sera le lien entre les entreprises d'économie sociale. Elle organisera des réunions et mènera la réflexion sur la manière de définir et d'organiser ce réseau.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Il sera nécessaire d'avoir une implication active de la part des structures et entreprises d'économie sociale. Celles-ci participeront aux réunions et travailleront avec l'ADL à la création d'un réseau. La Commune ainsi que la Province seront des partenaires tout au long de ce projet.

Grandes étapes de réalisation prévues

- contacts avec les entreprises d'économie sociale
- organisation de réunions
- mise en place d'un réseau
- création d'une "vitrine" de l'économie sociale (aspects pratiques à déterminer)

Résultat atteint

Les premiers contacts avec les entreprises d'économie sociale ont eu lieu. L'ADL a également été invitée à la présentation des conclusions du projet SEEING, un projet européen visant à mieux intégrer l'économie sociale et l'économie marchande. Il a été proposé que l'ADL puisse assurer un suivi de ce projet et fédérer ainsi les entreprises d'économie sociale de la commune. Cependant, l'ADL n'ayant pas été associée au projet SEEING pendant son déroulement, il a été difficile de prendre contact avec les partenaires impliqués et compliqué d'assurer un suivi des liens et outils développés.

Obstacles rencontrés

L'ADL n'a malheureusement pas été associée au projet européen SEEING lors de son déroulement (ce dernier ayant été mis sur pied avant la création de l'ADL de Vielsalm). Il est difficile d'assurer le suivi d'un projet dans ces conditions. De plus le groupe de travail a subi des changements de personnes et le projet ne semble plus avancer beaucoup.

4.2.1.2.3. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 21:Revitalisation du site des Hautes Ardennes à Cahay	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2	Action 22 : Participation à la mise en œuvre de zones d'activité et de zones économiques sur le territoire communal	1	Prévue mais non entamée
---	---	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

3

Action 23:Contribution à l'élaboration d'un schéma de structure en partenariat avec le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

1

Terminée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Afin de définir une politique d'aménagement du territoire réfléchi de manière globale et à long terme, la Commune de Vielsalm a souhaité se doter d'un schéma de structure. Pour ce faire, la Commune a procédé à un appel d'offres. Suite à ce dernier, le travail a été confié à la société AGORA. Celle-ci a été chargée de réaliser une étude dont le but est d'avoir une meilleure vue et une programmation de la mise en œuvre de différentes réserves foncières présentes sur le territoire et de programmer le développement futur de la commune. Le Schéma de Structure se fondera ainsi sur les tendances, les nécessités et les besoins de la commune. Il anticipera et préparera son évolution. C'est pourquoi le projet sera confronté et présenté lors d'échanges avec la population et avec les principaux acteurs des lieux. Dans ce cadre, l'ADL fait partie du comité d'accompagnement du schéma de structure communal. Elle est invitée à participer à plusieurs réunions ayant pour but de déterminer les enjeux et objectifs du schéma de structure communal.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action n'aura pas d'impact direct en termes de création d'activité économique ou d'emplois. Il s'agit de déterminer un projet d'urbanisation valorisant le cadre de vie et privilégiant la qualité de l'environnement ; de mettre en valeur le patrimoine de la commune ; ou encore de réfléchir à l'affectation de différentes zones. Les décisions qui seront prises peuvent avoir un impact non négligeable sur l'activité économique de la commune, tant au niveau de l'implantation des futures entreprises salmiennes qu'au niveau du développement touristique, agricole ou forestier.

Public concerné

Tous les citoyens et acteurs de la vie et du développement de la commune.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

Participation aux réunions du comité d'accompagnement et réflexion à propos des enjeux et objectifs du schéma de structure communal.
Relais avec les commerçants et entreprises qui pourraient être concernés.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La société AGORA : réalisation des études, présentation des conclusions, options et recommandations.
La Commune : organisation des réunions du comité d'accompagnement, décisions quant aux opérations à mettre en place.
Partenaires associés au comité d'accompagnement : participation aux réunions, partage de leurs réflexions et informations.

Grandes étapes de réalisation prévues

- désignation de la société qui réalisera le schéma de structure
- réalisation de l'étude
- réunions de suivi et visites de terrain
- conclusions, recommandations et options

Résultat atteint

L'ADL a participé aux différentes réunions de consultation organisées par la société AGORA, aux réunions du comité d'accompagnement et aux visites de terrain.
L'ADL a fourni différentes informations relatives à l'économie et au commerce local à la société AGORA.
Fin 2016, la société AGORA a présenté au Conseil communal les conclusions de son étude ainsi que des propositions pour le schéma de structure à adopter.
L'adoption définitive du schéma de structure par le Conseil communal a été approuvée en mai 2017.

Obstacles rencontrés

/			
4	Action 29 : En collaboration avec la Maison de l'Emploi, développement de l'offre de formation à l'attention des travailleurs de la commune	2	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

5	Action 32 : Encourager l'intégration des travailleurs de l'économie sociale dans des formations organisées pour les travailleurs de la commune	3	Prévue mais non entamée
---	--	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

6 Action 33 : créer des synergies avec la Régie de Quartier en projet

3

Nouvelle

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Une partie des logements publics de la commune de Vielsalm, pour la plupart situés dans la cité de Cahay, sont vieillissants et mal isolés. L'entretien et la rénovation de ces habitations, ainsi que différents aménagements extérieurs dans le quartier, permettraient aux habitants de s'épanouir davantage et de se sentir bien chez eux. D'autre part, la commune de Vielsalm, via son CPAS et ses services d'aide aux demandeurs d'emploi (FOREM, OISP...) est un acteur dynamique en terme de réinsertion socioprofessionnelle. Elle s'est notamment associée à d'autres communes pour créer un CLUSTER, service d'insertion dont la mission principale est la remise à l'emploi de personnes bénéficiant du droit à l'intégration sociale. L'aide proposée trouve ses limites lorsqu'il s'agit de préformation aux métiers et de travail « de fond » en resocialisation. En effet, en raison des difficultés grandissantes du public aidé par les CPAS, de la multitude des dossiers, du peu de temps accordé aux personnes... certains restent « sur le carreau ».

Notons également qu'il n'y a aucun CEFA à Vielsalm pour les jeunes en difficulté scolaire, il n'y a aucun organisme d'insertion socioprofessionnelle (EFT, OISP par ex.), ni aucun centre de formation pouvant proposer une (pré)formation de base dans les différents métiers manuels à destination des personnes dont l'insertion socio-professionnelle est plus difficile.

Pour pallier ce manque d'encadrement, la création d'une régie de quartier représente un outil idéal. La création d'une régie de quartier pourrait améliorer grandement la situation et notamment :

a) Permettre l'acquisition des connaissances de base dans les métiers visés, définir son projet professionnel en théorie mais aussi, chose importante, par la pratique.

b) Se faire connaître et reconnaître auprès des partenaires « employeurs » privés et publics.

c) Préparer la mise à l'emploi via une convention de stage, un contrat « art. 60§7 » « art.61 »... En effet, le CPAS, via son service d'insertion « Le Coup de Pouce », fournit en moyenne annuelle une cinquantaine d'emplois aux personnes aidées par le CPAS et aide d'autres Demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Pour une partie de ces

travailleurs, l'expérience se solde par un échec car, faute de structure en amont de la mise à l'emploi, l'apprentissage des bonnes pratiques pour réussir se fait « sur le tas ». Intégrer auparavant la régie de quartier permettrait d'éviter la situation d'échec en préparant mieux la mise à l'emploi.

d) Agir au niveau local pour les demandeurs d'emploi qui sont suivis par la Maison de l'Emploi de Vielsalm, dont les missions d'information et d'orientation ne rencontrent pas ou peu les besoins en matière de formation.

La régie de quartier de Vielsalm proposerait donc une préformation axée sur les espaces verts et l'apprentissage des métiers du bâtiment (manœuvre/ouvrier préqualifié) dans tous les domaines possibles (maçonnerie, électricité, carrelage, plafonnage...).

Une fois formés, les stagiaires pourraient soit intégrer des formations qualifiantes, soit rejoindre le marché du travail.

Outre les bénéficiaires pour les habitants des quartiers concernés et les stagiaires formés par la régie de quartier, ce projet pourrait également être intéressant pour les entreprises locales en recherche de main d'oeuvre.

Enfin, il n'est pas exclu que ce projet puisse être étendu et bénéficier à d'autres citoyens à moyen ou long terme. par exemple, on pourrait envisager que la régie de quartier prenne en charge des petits travaux ou des tâches répondant aux besoins des personnes plus âgées.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet permettra d'une part de favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. D'autre part, il permettra de former une main d'oeuvre potentielle pour les entreprises de la région.

Enfin, le projet en tant que tel nécessitera l'engagement d'un coordinateur et d'un formateur, créant donc deux emplois.

Public concerné

- les demandeurs d'emploi
- certaines entreprises
- les habitants des quartiers concernés

Porteur du projet

Le PCS de la Commune.

Rôle de l'ADL

Pour l'instant, le projet est en cours de constitution. L'ADL n'est donc pas encore très concrètement impliquée. Elle suit l'évolution du projet en participant à différentes réunions.

Lorsque le projet démarrera de manière plus concrète, l'ADL sera le relais vers les entreprises basées sur son territoire. L'ADL pourra également participer de manière ponctuelle à différentes étapes du projet, notamment son développement à destination d'un nouveau public, comme par exemple les citoyens plus âgés.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Commune, via son PCS : coordination du projet.

Partenaires de l'insertion-professionnelle, notamment l'ASBL Les Hautes Ardennes et la Coopérative à finalité sociale Les Lavandières du Bonalfa : soutien pour la mise sur pied de formations.

CPAS : identification des stagiaires.

Agence Immobilière sociale et Société de Logements Publics de la Haute Ardenne : identification des travaux à réaliser sur, dans et autour des logements publics.

Grandes étapes de réalisation prévues

- création des statuts et de la structure
- choix et aménagement des locaux dans lesquels sera basée la régie
- engagement d'un formateur et d'un coordinateur
- identification des stagiaires
- mise en route des formations
- développement du projet

Résultat atteint

Différentes réunions ont permis de dégager les grandes lignes du projet. Les logements publics qui seront concernés par le projet ont été identifiés. Un local qui servira de base à la Régie a également été identifié.

La demande d'agrément est en cours de rédaction. Elle sera soumise pour validation au Conseil communal au mois d'Avril, puis transmise au Ministre.

Obstacles rencontrés

/

7

Action 34:Participation à la création d'un jardin social en partenariat avec le CPAS, l'ASBL les Hautes Ardennes et Vivalia

3

Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Cette action est menée par d'autres opérateurs. Elle est coordonnée par le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la Commune. Les acteurs associés à ce projet sont l'ETA "Les Hautes Ardennes", l'intercommunale Vivalia, le CPAS de Vielsalm, l'Institut d'Enseignement Spécialisé de la Communauté Française de Vielsalm (section horticulture), et l'Athénée Royal de Vielsalm-Manhay (département génie civil).

Les travaux d'aménagements sont en cours, avec l'aide de la section "génie civil" de l'Athénée Royal Vielsalm-Manhay. Du mobilier et des appareils destinés au parcours santé ont été achetés grâce aux subsides du PCS.

Des parcelles destinées à la culture devraient être mises en place en mai 2018.

Le soutien de l'ADL n'a pas semblé nécessaire pour mettre en place cette action.

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.2.4. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 24 : Soutien aux habitants et entreprises à prendre part et à investir dans des projets d'énergie verte	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2 Action 25:Création d'un atelier rural

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

De plus en plus de personnes ont aujourd'hui un projet d'indépendant, mais manquent de moyens pour le développer. Dans certains cas, ces porteurs de projets potentiels n'ont pas les locaux ou l'espace nécessaire pour créer un atelier de travail. Dans d'autres cas, ils manquent des fonds qui leur permettraient d'acquérir le matériel de départ nécessaire à leur activité. Enfin, certains peuvent n'avoir besoin d'un atelier de transformation que de manière ponctuelle... La création d'un atelier partagé permettrait de répondre à ces problèmes, de lever certains freins à la création et au développement d'activité, et permettrait enfin de concrétiser les projets de certains !

Les initiatives de production locale et de circuits courts étant de plus en plus nombreuses sur la commune de Vielsalm et alentours, ce projet vise la création d'un atelier de transformation de denrées alimentaires ayant pour destination le circuit court.

Parallèlement à la réflexion menée par l'ADL sur la création d'un atelier rural, l'ASBL les Hautes Ardennes, cherchait à réhabiliter un ancien commerce dont elle avait fait l'acquisition, en plein coeur de Vielsalm. Suite à différents contacts, une des pistes envisagées était la création d'un atelier partagé dans ce local. L'ADL et l'Asbl Les Hautes Ardennes se sont donc naturellement mises autour de la table et, rejointes par des partenaires mettant à leur disposition leur expertise (la SAW-B, Diversiferm, et un utilisateur potentiel de l'atelier), ont envisagé les pistes possibles pour la création d'un atelier partagé et celle d'un point de vente, ou de retrait, de produits issus des circuits courts.

Ce projet nécessitait tout d'abord de déterminer les besoins des producteurs afin d'identifier la meilleure destination des locaux : un atelier de transformation de viande ? de fruits et légumes ? de produits laitiers ? de miel ? mixte ? En ce qui concerne le point de vente, de nombreuses questions se posent également : point de vente ou de retrait ? Quels produits ? sur commande ? via internet ? avec l'aide de bénévoles ?

Il s'agit donc dans un premier temps de fédérer les utilisateurs et bénéficiaires de cet atelier et de ce point de vente, de déterminer la (les) fonction(s) la (les) plus pertinente(s) pour cet atelier et de déterminer un budget.

Il faudra ensuite trouver les fonds nécessaires à la mise sur pied du projet (subsidés ? crowdfunding ?) et éventuellement identifier un porteur de projet ou un coordinateur. Ensuite, un cadre précis devra être créé avec les différentes parties impliquées dans le projet et la transformation du bâtiment pourra être envisagée.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

A terme, ce projet devrait permettre de créer un emploi de gestionnaire ou coordinateur de l'atelier et du point de vente. Il permettra également à plusieurs producteurs locaux de développer leur activité, d'une part en transformant leurs produits, d'autre part en gagnant de la visibilité à l'aide du point de vente. Le développement de leur activité pourra déboucher sur la création d'emplois.

Public concerné

- les producteurs locaux
- les consommateurs

Porteur du projet

Actuellement, la réflexion est menée par l'Asbl les Hautes Ardennes et l'ADL. Lorsque la fonction de l'atelier aura été déterminée, un porteur de projet devra être identifié ou une coopérative (ou autre structure) pourra être créée.

Rôle de l'ADL

L'ADL assure les contacts avec les producteurs locaux et collecte leurs attentes et besoins afin de déterminer la direction que prendra le projet. L'ADL assure également la circulation d'information entre les parties impliquées dans la réflexion : l'Asbl les Hautes Ardennes, Diversiferm, la SAW-B et les utilisateurs potentiels de l'atelier et du point de vente qui souhaitent s'associer à la réflexion de départ. Plus tard, l'ADL accompagnera le porteur de projet dans ses démarches.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Asbl les Hautes Ardennes : mise à disposition du local ; développement du projet ; lien entre ce projet et le restaurant social "la Table des Hautes Ardennes"
- SAW-B : aide pour la création du business plan et du montage juridique
- Diversiferm : conseils techniques pour la création de l'atelier partagé et pour la mise aux normes AFSCA
- producteurs : expression de leurs besoins et attentes ; implication ensuite dans le projet ; développement de leurs activités
- pouvoirs locaux : soutien financier éventuel
- consommateurs : éventuellement implication dans le projet (membres de la coopérative, création d'un GAC... A déterminer ultérieurement).

Grandes étapes de réalisation prévues

- fédérer les producteurs autour d'un projet ; identifier leurs besoins et attentes
- déterminer le type d'atelier partagé à créer et les modalités de fonctionnement du point de vente/de retrait
- faire un budget, rechercher des fonds
- identifier un porteur de projet
- créer un cadre administratif et juridique précis
- réaliser les travaux nécessaires dans les locaux
- mise en route de l'atelier et du point de vente
- promotion

Résultat atteint

Le territoire d'action a été identifié : en effet, une commune de la taille de Vielsalm semble être un territoire trop petit pour un projet "circuits courts" de ce type. Il a donc été décidé de contacter les producteurs des communes concernées par le territoire de la Maison du Tourisme de la Haute Ardenne (à savoir Vielsalm, Gouvy, Trois-Ponts et Lierneux). L'ADL s'est chargée de dresser une liste de producteurs et de prendre des contacts individuels avec ceux-ci.

Afin de bénéficier des expériences déjà réalisées sur d'autres communes, des rencontres avec des porteurs de projets similaires ont été organisées : Paysans Artisans, Li Terroir, Topino, Agricovert.

Des réunions et rencontres avec les producteurs intéressés ont été organisées en 2017. Sur base des retours des producteurs, la piste de la création d'un atelier de découpe de viande a été privilégiée. Une première estimation financière et un business plan ont été réalisés par la SAW-B. En parallèle, une analyse des lieux et des aménagements à réaliser a été réalisée par l'ADL, avec l'aide de Diversiferm et les conseils d'un gestionnaire de boucherie. Suite à cela, il es apparu que plusieurs problèmes techniques se posaient quant à la mise en conformité du bâtiment, notamment en ce qui concerne le traitement des eaux usées. Ces difficultés techniques remettent en question le projet qui pourrait être réorienté vers la création d'un point de vente/retrait de produits locaux sans atelier de transformation.

Parallèlement à ce projet, un deuxième projet d'outil partagé a vu le jour sur la commune de Vielsalm. Un groupe de producteurs laitiers souhaiterait valoriser son lait en créant ses propres produits et sa propre marque. En effet, ces agriculteurs produisent du "lait à l'herbe", en d'autres termes du lait produit par des vaches qui ont accès la majorité de leur temps aux pâturages. Ce lait présente une qualité supérieure (plus d'acides gras insaturés, meilleur rapport #6 / #3, bon apport en vitamine A, B12, #-carotène...) et est aussi produit d'une manière plus respectueuse de l'environnement. Ces agriculteurs ont créé une ASBL (Fruitière de la Baraque Fraiture) et souhaitent à terme créer une coopérative et développer sur le territoire communal leur propre outil de production/transformation.

L'ADL accompagne également ce projet en participant à certaines réunions, suggérant certains partenariats (ex : contacts avec Créajob) et en fournissant une aide administrative pour remplir des appels à projets notamment.

Une première aide de la Province a été obtenue, dans le cadre d'un appel à projets, et permettra de couvrir les frais de l'étude de marché et des démarches de création de la coopérative.

Il est envisagé d'établir des liens entre les deux projets susmentionnés (point de vente/retrait de produits locaux avec ou sans atelier de transformation d'une part, et coopérative laitière d'autre part). Cette possibilité sera discutée courant 2018.

Obstacles rencontrés

Ce projet nécessite beaucoup de rencontres individuelles, de réunions et d'échanges avec les producteurs, ce qui prend énormément de temps.

De nombreuses contraintes techniques (afsca, normes environnementales...) représentent des freins pour ce projet.

Quelle que soit la direction qu'il prenne, ce projet représentera un coût considérable.

3	Action 26 : Mise en place d'une politique d'attrait pour les entreprises	1	Prévue mais non entamée
---	--	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4	Action 30:Etude de faisabilité pour la création de crèches d'entreprises	2	Prévue mais non entamée
---	--	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

5 Action 35:Création d'une EFT

3

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.3. Priorité 3

3 Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité

4.2.1.3.1. Priorité supprimée

Pourquoi cette priorité a-t-elle été supprimée ?

4.2.1.3.2. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours
---	--	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 36: Poursuite de la réhabilitation et valorisation du patrimoine local relatif à la pierre	1	En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

L'extraction et l'exploitation de la pierre ont été des activités importantes à Vielsalm et conservent un potentiel à ne pas négliger. La pierre est souvent le matériau principal du patrimoine bâti de la commune. Parmi celui-ci, les murs en pierre sèche témoignent de la vie rurale et d'anciennes pratiques agricoles ardennaises. Ce petit patrimoine local présente un intérêt tant au niveau de l'histoire locale, qu'au niveau culturel et touristique.

Malheureusement, nombre de ces murs sont en mauvais état. Les savoir-faire nécessaires à l'entretien et à la restauration de ces édifices se sont perdus. Pourtant, il y a là un potentiel important à valoriser. D'une part, ce type de petit patrimoine peut participer à la valorisation touristique d'une région. D'autre part, la réfection de ces murs peut également s'inscrire dans des projets de tourisme alternatif, tels que la participation à des chantiers collectifs ainsi que dans des ateliers d'apprentissage de techniques de construction respectueuses de l'environnement.

Enfin, l'organisation de formations sur les techniques de construction, la réfection et l'entretien de ce type de murs permettraient aux participants d'acquérir des compétences à valoriser ensuite sur le marché du travail.

En 2013, un premier inventaire de ces constructions a été réalisé par la CLDR. Celui-ci est encore à compléter. Ensuite, une formation à la construction et à la réhabilitation des murs en pierre sèche a été organisée. En contrepartie de cette formation, les participants s'étaient engagés à assurer l'accompagnement de chantiers de réfection organisés dans le cadre d'un tourisme alternatif, de type compagnonnage. Ce projet de valorisation des murs en pierre sèche a été soumis à un appel à projet provincial et a obtenu un prix "Tourisme et Innovation". Le subside obtenu en récompense a permis à l'ADL de valoriser les murs en pierre sèche d'un point de vue touristique. Des panneaux explicatifs ont été créés et ont été placés au printemps 2015 à proximité des murs qui ont été restaurés dans le cadre des chantiers touristiques partagés. En 2015, l'ADL a également proposé une formation à la maçonnerie en pierre sèche à tous les entrepreneurs, maçons, et travailleurs du secteur parc et jardin. Malheureusement, cette formation n'a pas suscité l'enthousiasme espéré et a dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants.

L'ADL souhaite à présent poursuivre ce projet via deux types d'actions bien distincts : La poursuite de la valorisation touristique d'une part, et la sensibilisation des propriétaires d'autre part. Une partie de ceux-ci ont déjà été informés des primes disponibles pour la rénovation de ce petit patrimoine et un listing d'entreprises qualifiées est à leur disposition via l'ADL. Ce travail de sensibilisation doit être poursuivi. L'objectif de cette sensibilisation étant de créer une activité économique autour des murs en pierre sèche privés de murs afin de les inciter à rénover ceux-ci.

La valorisation touristique se fera à nouveau via des chantiers participatifs, qui permettront à la fois aux locaux et aux touristes d'acquérir des compétences de base dans la maçonnerie en pierre sèche, ainsi que par la valorisation du petit patrimoine existant via des panneaux informatifs, des applications mobiles et des espaces aménagés de manière à mettre en évidence le patrimoine en schiste et pierres apparentées. Enfin, la pierre et le travail de la pierre pourront être aussi valorisé grâce à une modernisation du Musée du Coticule, qui présente une ressource unique dans le monde, l'histoire de son exploitation et de son influence sur une région. Malheureusement, ce musée est vieillissant et manque d'attractivité. Une modernisation et une dynamisation permettraient une belle valorisation touristique du patrimoine local.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le premier volet du projet permettra de valoriser d'un point de vue touristique le patrimoine local et de développer de nouveaux produits touristiques, l'intérêt étant bien entendu les retombées économiques du tourisme sur la commune de Vielsalm.

Le deuxième volet permettra de développer une nouvelle activité économique sur le territoire communal.

Public concerné

Les touristes.

Les entreprises de parcs et jardins, les entrepreneurs de Vielsalm.

Les propriétaires de murs en pierre sèche.

Porteur du projet

L'ADL et la Maison du Tourisme.

Rôle de l'ADL

Création des panneaux touristiques en concertation avec la maison du Tourisme, la Commune et la Province.

Proposition d'aménagements pour valoriser le patrimoine en pierre.

Recherche de subsides et financements.

Avec la Maison du Tourisme, création du parcours touristique.

Organisation de formations à la restauration de murs en pierre sèche.

Sensibilisation des propriétaires.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Commune : participation à la création des panneaux touristiques. Installation de ceux-ci via son service technique.

Maison du Tourisme : participation à la création des panneaux touristiques. Création de l'itinéraire touristique, promotion de celui-ci.

Province : financement des panneaux touristiques.

CLDR : poursuite de l'inventaire des murs en pierre sèche.

Propriétaires : adhésion au projet, sauvegarde des murs.

Entreprises : mise en œuvre de leurs compétences techniques dans la réfection des murs.

Éventuellement, participation à une formation.

Grandes étapes de réalisation prévues

Volet tourisme :

Création de panneaux touristiques en collaboration avec la maison du Tourisme et la Commune

Contacts avec les services techniques pour l'implantation.

Travaux pour implanter les panneaux.

Création d'un itinéraire touristique avec la maison du Tourisme.

Impression de flyers présentant le parcours.

Création d'outils multimédia.

Promotion par la Maison du Tourisme.

Volet sensibilisation :

Identification des entreprises disposant déjà des compétences en maçonnerie à sec.

Identification des coordonnées des propriétaires de murs en pierre sèche.

Envoi d'un courrier de sensibilisation et rédaction d'articles dans la presse locale.

Communication autour du projet (presse locale).

Résultat atteint

La sensibilisation des propriétaires se poursuit.
En 2016, l'ADL a eu l'opportunité de rejoindre un groupe de travail afin de rédiger un projet interreg sur le thème de la valorisation du patrimoine en pierre d'un point de vue touristique. L'ADL s'est chargée d'assurer le lien entre les partenaires locaux concernés par la thématique : l'ASBL Val du Glain, Terre de Salm, qui gère le musée du coticule, la Maison du Tourisme et les autorités communales. Les agents ont également participé à plusieurs réunions avec les partenaires du projet belges, allemands et luxembourgeois. Une pré-fiche a été rentrée pour un projet portant le nom "Terres de schiste". Elle a été jugée recevable ("GO") mais, étant donné le grand nombre de projets soumis dans cette thématique, le dépôt du projet a été postposé à l'année 2018. L'ADL est donc en attente de plus d'informations de la part du chef de file (l'ASBL RND) quant à la poursuite de la procédure de soumission.
Si ce projet aboutit, il permettra de financer plusieurs projets à Vielsalm :
- la rénovation et revalorisation du musée du coticule
- la création de nouveaux itinéraires touristiques
- la création de panneaux informatifs et d'aires de repos avec mise en valeur du patrimoine en schiste
- la création d'un parcours multimédia sur le thème de la pierre
- l'organisation de plusieurs chantiers partagés de restauration de murs en pierre sèche.

Obstacles rencontrés

Obtenir un inventaire complet de tous les murs en pierre sèche de la commune.
Motiver les professionnels à acquérir de nouvelles compétences.
La procédure de soumission des projets interreg est longue et parfois contraignante.

2	Action 37 : Valorisation du plan d'eau de Vielsalm, notamment en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite	1	Terminée
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Le lac de Vielsalm constitue un des atouts indéniables de Vielsalm. Il se trouve en outre juste à côté du centre-ville et il est possible, depuis quelques années, de le rejoindre directement à partir du centre, via la nouvelle Place de Salm. Il existe de plus une promenade qui permet d'en faire le tour.
Malgré tous ces atouts, ce lac est encore peu valorisé et peu exploité d'un point de vue récréatif et touristique. Dans le cadre de la valorisation du potentiel local, le plan d'eau semble pourtant incontournable.
Un projet d'aménagement de la promenade du lac pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et aux malvoyants avait été lancé sous l'impulsion de la Direction Générale Personnes Handicapées. L'ADL souhaitait

développer un projet parallèle et complémentaire à celui-ci, qui permettrait de proposer certaines activités touristiques liées au plan d'eau aux personnes handicapées. Une des sociétés de pêche locales a en effet relayé auprès de l'ADL le souhait de plusieurs personnes handicapées d'avoir un accès adapté pour pratiquer la pêche. Il s'agirait de créer un ponton accessible et sécurisé sur une berge du lac.

Ce projet est d'autant plus pertinent que les bâtiments principaux de l'ASBL "les Hautes Ardennes", dont une des activités est l'accueil de personnes handicapées, se trouvent à proximité du lac. Il existe donc déjà un public salmien qui pourrait bénéficier de ces aménagements.

En ce qui concerne le public touristique, on constate que la pêche entraîne déjà une certaine attractivité de la localité, qui ne demande qu'à être développée. L'opérateur touristique "Ourthe et Somme" loue chaque année des logements à des touristes dont le but principal est la pêche. Plusieurs de ces logements sont actuellement en travaux pour devenir accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble de ces travaux et aménagements, en plus d'être profitables à un nombre important de salmiens, permettrait donc de toucher un public touristique qui est souvent oublié et pour lequel peu de lieux adaptés existent.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de renforcer l'attractivité touristique de Vielsalm et d'augmenter par conséquent l'impact positif de ce tourisme sur l'économie locale.

Public concerné

Les touristes, les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnants.

Porteur du projet

La Salmiotte (société de pêche).

Rôle de l'ADL

L'ADL met en contact les différents partenaires de ce projet (La Salmiotte, la Commune, la Maison du Tourisme, la Direction Générale Personnes Handicapées, l'ANLH).

Elle accompagne La Salmiotte pour toute la partie administrative du projet et pour les démarches de demandes de subsides.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Salmiotte est le porteur de projet. Elle relaie les demandes des pêcheurs à mobilité réduite et coordonne l'ensemble du projet.

La Commune met à disposition l'expertise de son service technique. Si le projet aboutit, elle réalisera également certains travaux préparatoires au chantier.

La Direction Générale Personnes Handicapées permettra au projet d'être englobé dans un autre projet plus large. Elle fournira également des renseignements sur les démarches administratives à réaliser.

L'ANLH apportera son expertise quant aux installations les mieux adaptées aux personnes handicapées et aux normes à respecter.

La Maison du Tourisme assurera la promotion de la réalisation si le projet aboutit.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Contacts avec la Direction Générale Personnes Handicapées et l'ANLH
- visite de terrain pour définir le projet.
- Demande de devis auprès d'entrepreneurs locaux.
- Constitution d'un dossier de demande de subsides.
- Si un subside est obtenu, réalisation des travaux.
- promotion, notamment via la Maison du Tourisme.

Résultat atteint

Une visite de terrain a été réalisée par l'ANLH. Suite à celle-ci, des recommandations ont été transmises à la Salmiotte et l'ADL concernant les normes d'accessibilité et les équipements à prévoir.

Un projet technique a été réalisé avec l'aide des services techniques communaux et des devis ont été demandés.

A la suite de demande de subsides et d'appels à projets, l'ASBL La Salmiotte a reçu un montant de 5.000 euros de la Province de Luxembourg ainsi que 15.000 euros de CAP48. Fin octobre 2015, le ponton de pêche a été réalisé par une entreprise locale. Il donc désormais accessible. L'ADL a accompagné l'ASL La Salmiotte dans différentes démarches pour finaliser le projet, notamment pour la rédaction d'un panneau explicatif ainsi que pour l'organisation d'une journée d'inauguration du ponton, qui a eu lieu en avril 2016. La Maison du Tourisme s'est chargée d'en faire la promotion. Actuellement, cette plateforme de pêche attire de nombreux touristes, valides et moins valides.

Obstacles rencontrés

/

3 Action 38 : Soutien aux actions menées par le Syndicat d'Initiative et la Maison du Tourisme en vue de valoriser le patrimoine local et les acteurs locaux

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Le Syndicat d'Initiative (SI) de Vielsalm et la Maison du Tourisme (MT) de la Haute Ardenne sont des partenaires importants de l'ADL. Plusieurs de leurs actions visent également à valoriser le patrimoine local et les acteurs locaux. Il est donc essentiel que ces trois acteurs unissent leurs forces et collaborent sur diverses actions. Par conséquent, l'ADL soutient les actions de la MT et du SI qui visent à :

- valoriser les commerces locaux et l'horeca
- valoriser les producteurs et artisans locaux
- augmenter l'attractivité touristique de Vielsalm
- augmenter les retombées économiques du tourisme sur la commune

L'ADL collabore activement à des actions déjà existantes, comme par exemple "La journée du Lac".

De nouvelles actions seront également créées en partenariat, par exemple, la création d'une brochure de valorisation des produits locaux à l'attention des touristes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit, d'une part, d'augmenter l'attractivité touristique de la commune et ses retombées sur l'économie locale et, d'autre part, de soutenir les acteurs touristiques de la commune (horeca, artisans...), afin de leur permettre de maintenir ou développer leur activité économique.

Public concerné

Tous les acteurs du tourisme local : hébergements, horeca, attractions touristiques...
Les personnes et entreprises qui bénéficient des retombées économiques du tourisme : commerçants, artisans, producteurs...

Porteur du projet

La Maison du Tourisme ou le Syndicat d'Initiative.

Rôle de l'ADL

Soutien lors d'évènements précis.

Relais vers les entreprises, producteurs, artisans... locaux afin de les intégrer au maximum dans les projets menés.

Participation à l'élaboration d'une brochure valorisant les produits locaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Maison du Tourisme / SI : gestion des projets

Commerces, artisans, producteurs : présence lors des évènements touristiques

Grandes étapes de réalisation prévues

Ces étapes sont variables en fonctions des évènements. En général :

Concertation avec la MT / le SI et détermination des tâches.

Contacts avec les partenaires (artisans, producteurs, horeca...).

Mise sur pied de l'évènement. Création d'un programme ; promotion...

Coordination de l'évènement.

Débriefing.

Résultat atteint

Depuis plusieurs années, l'ADL s'associe à l'organisation de la "journée du lac". Durant cette journée, des artisans sont rassemblés autour du lac de Vielsalm et présentent leurs activités. Il s'agit d'une occasion de mettre en avant les produits de bouche et l'artisanat local.

L'ADL assure le relais d'information vers les artisans et producteurs locaux et les encouragent à participer à l'évènement afin de gagner en visibilité.

Toujours concernant les produits locaux, l'ADL a créé durant l'été 2017, avec le soutien de la MT et du SI, un marché du terroir sur le site du château de Farnières. Le marché "Saveurs D'Ardenne" (voir plus haut dans ce rapport) permet d'une part aux producteurs et artisans de se faire connaître et de développer une clientèle et, d'autre part, constitue une belle animation touristique pour la commune.

Enfin, toujours pendant l'année 2017, une brochure de présentation des produits locaux a été créée par la Maison du Tourisme (qui couvre maintenant 4 communes) avec le soutien de l'ADL. Le rôle de l'ADL a été de fournir des informations à propos des producteurs et de relire et corriger la brochure.

En ce qui concerne la valorisation du patrimoine relatif à la pierre, l'ADL et le SI ont collaboré pour la rédaction d'un projet alliant visibilité de ce patrimoine et nouvelles technologies. Il s'agissait de transposer un projet déjà existant ("la forêt, un e-regard pluriel") et permettant aux touristes de partir à la découverte du patrimoine relatif au bois, à l'aide d'applications mobiles et de support web. Ce projet est actuellement partie intégrante du projet interreg soumis en janvier 2017.

Enfin, en 2018, les Communes de Trois-Ponts et Vielsalm, faisant toutes deux partie de la même maison du tourisme, organiseront conjointement un Weekend Wallonie Bienvenue. Cette action draine beaucoup de touristes sur le territoire qui l'organise et permet une belle valorisation des spécificités de celui-ci. L'ADL et la Maison du Tourisme collabore pour l'organisation de cet évènement.

Obstacles rencontrés

Il est parfois difficile d'identifier tous les partenaires potentiels d'actions touristiques. Ces derniers manquent souvent de temps et de main d'œuvre pour pouvoir être physiquement présents lors d'évènements touristiques.

La restructuration des Maisons du Tourisme a mis en attente plusieurs projets et impose de repenser/réorienter certains projets.

4 Action 43: Etude marketing sur les besoins des touristes

2

Reportée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

D'autres actions ont été jugées prioritaires. La charge de travail associée à ces actions ne permet pas d'entamer la présente action à court terme.

Description du projet

Il est difficile pour les opérateurs touristiques de bien cerner les réels besoins des touristes. D'autant plus que Vielsalm manque d'une image cohérente et porteuse au niveau touristique.

Il s'agit dès lors de réaliser dans un premier temps une étude marketing auprès des touristes pour d'une part saisir les besoins satisfaits et non satisfaits et de là dégager des pistes d'actions pour y remédier. D'autre part et partant de cette étude, il s'agit de dégager une image porteuse au niveau touristique pour le territoire, et ainsi élaborer une véritable stratégie de destination touristique.

La finalité de ce développement touristique est de faire de l'offre touristique salmienne une offre économiquement porteuse et donc d'élaborer une stratégie collective visant à structurer l'offre touristique locale, à proposer des packages de produits touristiques ou des formules à la carte, de coordonner et de professionnaliser la promotion touristique à l'échelle de la commune.

Il s'agit d'une véritable stratégie de marketing basée sur les partenariats et les économies d'échelle et qui doit permettre de créer de nouveaux produits attractifs et cibler de nouveaux clients.

La définition d'une stratégie va permettre de faire de Vielsalm une destination touristique d'excellence, permettant à de petits opérateurs d'être présents ou représentés à un plus haut niveau de concertation et de promotion.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Dans un premier temps, l'étude marketing ne créera ni activité économique ni emploi mais sur le long terme, l'objectif est de créer de nouvelles activités touristiques et donc de l'emploi.

Public concerné

L'étude marketing va concerner les touristes salmiens ainsi que les opérateurs touristiques (notamment le syndicat d'initiative, la maison du tourisme, le secteur HORECA, les chambres d'hôte et les gîtes, les villages de vacances, les musées...)

Porteur du projet

L'ADL portera le projet au départ, mais l'objectif est de faire en sorte que cette approche stratégique et territoriale du développement touristique soit partagée. L'enjeu est de convaincre tous les acteurs locaux de la pertinence et même de la nécessité d'une telle démarche, afin qu'ils la portent chacun individuellement, dans une logique de réseau et de partage d'informations.

Il s'agit notamment d'un enjeu culturel visant à faire comprendre à certains acteurs économiques qu'une telle démarche stimule positivement la concurrence et ne représente pas une menace pour eux.

Rôle de l'ADL

L'ADL jouera un rôle de coordination et de centralisation des différents opérateurs touristiques. Elle créera, en partenariat avec ces derniers, l'étude marketing. Elle se chargera ensuite de l'analyse des données collectées et partagera les résultats avec les partenaires de l'action, afin d'en tirer des conclusions.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Touristes : participation à l'étude

Commune, opérateurs touristiques : participation à l'étude et à l'élaboration d'une vision stratégique commune et mise en œuvre des recommandations

Grandes étapes de réalisation prévues

L'ADL réunira les différents partenaires dans le cadre d'une concertation à propos des données à récolter, des thématiques à aborder dans l'étude et de la stratégie de collecte des données.

Durant la saison touristique, l'enquête sera réalisée auprès des touristes et des opérateurs touristiques.

L'ADL prendra en charge l'analyse des résultats à l'issue de la saison touristique. Après l'analyse, un travail sur les recommandations émanant de l'étude débutera.

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

5

Action 44 : Développement d'une identité
touristique de la commune

2

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?**Description du projet**

La commune de Vielsalm ne dispose pas d'une identité touristique très claire. Pourtant, pour développer son attrait touristique, il est nécessaire pour une commune de pouvoir mettre en avant une identité positive et attractive. Vielsalm ne manque pas d'atouts qui pourraient être valorisés et l'aider à développer cette identité : le folklore local, la nature environnante ou encore les produits locaux.

Le rôle de l'ADL dans ce projet sera de soutenir la commune de Vielsalm dans le développement d'une identité positive.

Pour ce faire, elle soutiendra notamment les démarches de la Commune dans le cadre, d'une part, de son engagement en tant que commune Maya et, d'autre part, en tant que candidate au label "Commune du Commerce Équitable".

La participation au plan Maya est un engagement visant à maintenir et développer des espaces propices à la vie des abeilles, à organiser des actions de sensibilisation du grand public et à établir une relation avec les apiculteurs. Les communes Maya s'engagent à maintenir et à développer des espaces propices à la vie des abeilles. Elles organisent également des actions de sensibilisation vers un large public et visent à établir une relation privilégiée avec les apiculteurs. Quant au titre de "Communes du Commerce Équitable", il est délivré aux communes dont les institutions, les commerces et les citoyens promeuvent le commerce équitable. L'un comme l'autre, ces deux labels permettent de mettre en avant l'engagement des communes pour la solidarité et pour le respect de l'environnement. Ils contribuent ainsi à développer une image positive de la commune et permettent également tous les deux de valoriser des produits locaux.

D'autres facettes de l'identité communale pourront également être mises en avant et soutenues par l'ADL. Celles-ci pourront être déterminées par les résultats de l'étude marketing évoquée dans l'action précédente.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action n'engendre pas de retombées directes en terme d'activité économique ou de création d'emploi. Elle fait partie d'une stratégie à long terme qui vise à développer l'attrait touristique de Vielsalm, sachant que le tourisme est un volet important de l'activité économique salmienne.

Public concerné

Les touristes et chaque individu amené à se faire une opinion de la commune de

Vielsalm.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

Contacts avec les producteurs locaux, commerçants et restaurateurs afin de les impliquer dans les projets réalisés dans le cadre de la Commune Maya et du titre de Commune du Commerce Équitable.

Soutien à la Commune dans le cadre d'actions qui visent à promouvoir une identité positive de Vielsalm.

Coordination et soutien au Comité de Pilotage "Commune du Commerce équitable".

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune : gestion du projet.

Les producteurs locaux, commerçants et restaurateurs : adhésion au projet ; modification de certaines de leurs habitudes ; valorisation de produits locaux et équitables ; mise en avant de l'identité positive de la commune.

Le Comité de Pilotage "Commune du Commerce équitable" : identification et développement d'actions visant à valoriser les produits équitables et les produits locaux.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Création d'un comité de pilotage pour le projet "Commune du Commerce Équitable", coordination de celui-ci
- Identification des actions à mener
- contacts avec les producteurs, commerçants et restaurateurs afin de les impliquer dans les actions
- Réalisation des actions
- Constitution du dossier "Communes du Commerce Équitable" afin d'obtenir le label
- poursuite des actions une fois le label obtenu.
- soutien à la Commune lors de la mise en place de la Semaine de l'Abeille, communication vers les commerces et horecas concernés

Résultat atteint

De 2015 à 2017, le Comité de Pilotage "Vielsalm, Commune du Commerce équitable", la Commune de Vielsalm et son ADL ont été très actifs dans la promotion du commerce équitable et local (sensibilisation des commerçants, grande campagne dans les écoles, conférence tout public, etc.). Les actions mises en place ont permis à la Commune de Vielsalm d'obtenir le titre de Commune du Commerce équitable en mars 2017.

A cette occasion, une matinée d'échanges destinée à tous les acteurs et Communes de la Province de Luxembourg impliqués dans une démarche "Commune du Commerce équitable", a été organisée à Vielsalm.

Les produits équitables et locaux sont désormais intégrés dans de nombreuses activités et manifestations publiques.

L'ADL continue depuis lors à promouvoir les produits locaux et équitables. Par exemple, OXFAM a été associé au marché "Saveurs d'Ardenne" organisé durant l'été 2017 et est depuis peu présent une fois par mois sur le marché des producteurs locaux de Vielsalm, afin de donner de la visibilité à la démarche de la Commune.

Parallèlement à cela, l'ADL continue d'accompagner le Comité de Pilotage du projet afin que de nouvelles actions soient mises en place chaque année. Elle assure une veille des appels à projet susceptibles d'intéresser le comité "Commune du Commerce équitable", l'assiste dans les démarches administratives.

En 2016, l'ADL s'est associée à l'organisation de la Semaine de l'Abeille. Elle le fera à nouveau en 2018, notamment en proposant aux restaurateurs de la commune de réaliser des menus intégrant le miel local, en proposant à certains commerces (ex : boulangeries) de valoriser les produits de la ruche, et en invitant les producteurs locaux à participer à un marché organisé pour l'occasion.

Obstacles rencontrés

Les projets "Communes du Commerce équitable" et "Commune Maya" reposent essentiellement sur l'investissement et le travail de bénévoles. Il est difficile de maintenir la motivation de ces derniers et de trouver de nouvelles personnes pour les seconder.

4.2.1.3.3. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours
---	--	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 39: Mise en avant de l'artisanat local dans le cadre touristique	1	En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

On retrouve sur la commune de Vielsalm un artisanat typique et susceptible de plaire aux touristes : artisanat issu de la pierre et plus spécifiquement du coticule, objets inspirés du folklore local (myrtilles, macralles...), travail de la laine, vannerie, ou encore produits de bouche et boissons typiques...
Les artisans et leurs réalisations manquent de visibilité.
L'objectif de cette action est de donner une visibilité accrue à l'artisanat local dans le cadre du tourisme.
Pour ce faire, l'artisanat sera mis en avant lors d'évènement à caractère touristique. Des contacts seront également pris avec les opérateurs touristiques de la région afin de réfléchir avec eux à la meilleure manière de valoriser l'artisanat, tout en répondant aux attentes des touristes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit de permettre aux artisans de développer leurs activités grâce à une visibilité accrue.

Il s'agit également de mieux répondre aux demandes des touristes et ainsi d'accroître les retombées économiques du tourisme au niveau local.

Public concerné

Les artisans de la commune.

Les touristes.

Porteur du projet

L'ADL et la Maison du Tourisme, selon les événements.

Rôle de l'ADL

Constituer un répertoire des artisans de la commune.

Veiller à ce que ces artisans participent à différents événements permettant de valoriser leur travail, les contacter et les informer à propos des événements.

Rencontrer les partenaires opérateurs du tourisme et réfléchir avec eux aux possibilités de valoriser l'artisanat local dans le cadre de leurs activités.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Maison du Tourisme : valorisation de l'artisanat local dans sa boutique, mise en valeur des artisans dans les événements qu'elle organise, contacts avec les opérateurs du tourisme.

Opérateurs de tourisme et organisateurs d'événements : adhésion à la démarche, mise en place d'événements, de vitrines... valorisant l'artisanat local.

Les artisans : participation active aux événements auxquels ils sont invités.

Grandes étapes de réalisation prévues

Constitution d'un répertoire des artisans (à mettre à jour de manière constante).

Contacts avec les artisans dans le cadre d'événements ciblés (marché de Noël, Journée du lac, weekend Wallonie Bienvenue, Fête de la Myrtille...).

Mise à disposition d'un répertoire pour les organisateurs d'événements.

Rencontre avec les opérateurs touristiques locaux.

Soutien éventuels aux projets réfléchis avec les opérateurs touristiques.

Résultat atteint

L'ADL dispose d'un répertoire de plus en plus fourni des artisans locaux. De manière continue, elle assure une veille des nouvelles activités d'artisanat qui voient le jour sur la commune de Vielsalm et sur les communes voisines.

Depuis longtemps déjà, la Maison du Tourisme valorise les produits locaux dans sa boutique.

Au niveau des événements, "Noël sur Salm", le marché de Noël de Vielsalm qui est coordonné par l'ADL, est en partie dévolu à la valorisation de l'artisanat local.

Lors de la Journée du lac, la Maison du Tourisme de la Haute Ardenne est également très attentive à valoriser les artisans locaux. Chaque année, de nouveaux artisans y participent et font ainsi connaître leur travail.

L'ADL collabore également à d'autres événements en mettant à disposition son répertoire d'artisans locaux et en encourageant d'une part les organisateurs à les intégrer dans leurs événements, et d'autre part les artisans à se faire connaître et à participer à ces différentes manifestations. C'est le cas depuis quelques années pour "Automne en Fête", organisée dans le village de Neuville, et, depuis peu, pour la Fête des Myrtilles, qui rassemble plusieurs milliers de personnes tous les 21 juillet à Vielsalm. Le marché "Saveurs d'Ardenne", créé en 2017 par l'ADL, en partenariat avec le CRH Domaine de Farnières, était entièrement consacré à la production et l'artisanat locaux. On pouvait y retrouver de l'artisanat textile, des bijoux, de la vannerie, de la poterie, des charcuteries, des fromages... Cet événement est une belle vitrine pour les producteurs et artisans de notre région et leur permet de toucher une clientèle très large. Il sera réitéré en 2018.

Enfin, l'ADL a également des contacts avec des entreprises privées et les encourage à mettre en avant l'artisanat local. Elle met pour ce faire son répertoire des artisans et producteurs locaux à disposition des entreprises. C'est le cas par exemple avec la

brasserie Detrembleur, un commerce de Vielsalm qui proposait initialement un choix de bières et d'autres boissons, mais qui souhaitait diversifier les produits proposés, notamment dans l'optique de réaliser des colis-cadeaux. Ce commerce propose aujourd'hui différents produits locaux tels que des charcuteries, des chocolats, des confitures...

Obstacles rencontrés

Il n'est pas facile de tenir à jour le répertoire des artisans car il s'agit souvent d'activités complémentaires, voire parfois de hobbies, et les artisans ont de ce fait une visibilité assez restreinte.

La participation à certains événements ponctuels est parfois peu rentable pour les artisans, ce qui constitue un frein important.

Il existe parfois une concurrence entre artisans qu'il n'est pas toujours aisé de gérer.

2	Action 40: Amélioration de la visibilité de l'arboretum	1	Prévue mais non entamée
---	---	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

3

Action 41: Redynamisation du site de la
Baraque de Fraiture

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4	Action 45 : Renforcement de la coopération avec les communes voisines ne faisant pas partie de la même maison du tourisme	2	En cours
---	---	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Les touristes qui fréquentent notre région sont souvent mobiles et ne restent pas cantonnés au sein d'une seule et même commune. Il est par conséquent nécessaire de leur proposer une offre d'activités transcommunale et de valoriser non pas uniquement les richesses d'un seul territoire communal mais aussi des territoires voisins. Afin de proposer une offre attractive et d'amener les touristes à consommer dans notre région, il est aujourd'hui nécessaire de créer des synergies et développer des projets communs avec les communes voisines. Ces projets peuvent concerner différents domaines : l'offre d'activités récréatives, les déplacements, l'offre dans le domaine de l'artisanat et des produits locaux...

Ce projet a pour objectif de créer, dans un premier temps, des connexions et partenariats avec les communes voisines de Vielsalm. Grâce à ces partenariats, des projets communs pourront voir le jour.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit d'étoffer l'offre touristique au niveau d'une région donnée et d'amener les touristes à consommer dans la région concernée.

A terme, des projets communs peuvent déboucher sur la création de nouveaux services touristiques et par conséquent sur la création d'emplois.

Public concerné

les opérateurs touristiques de Vielsalm et des communes voisines.
les nombreux touristes qui fréquentent Vielsalm et sa région.

Porteur du projet

Dans un premier temps, l'ADL suscitera et coordonnera les rencontres entre les différents partenaires.
Ensuite, lorsque des actions concrètes seront décidées, les responsables de l'une ou l'autre Commune, ou l'une des Maisons du Tourisme du territoire concerné, reprendra le rôle de porteur de projet.

Rôle de l'ADL

Ici, l'ADL a pour mission principale de susciter les échanges entre les différents partenaires pour voir éclore des collaborations.
Elle pourra ensuite être partenaire pour certains projets précis.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les Communes, les Maisons du Tourisme, les Syndicats d'Initiative... : participer aux rencontres, à la réflexion sur d'éventuels partenariats
En fonction des projets qui voient le jour, d'autres partenaires seront sollicités : le SPW, l'APAQ-W, des Associations...

Grandes étapes de réalisation prévues

- contacts avec les communes voisines
- réunions et identifications de partenariats à mettre en place
- sollicitations de partenaires, en fonction des thématiques développées
- coordination des partenaires et suivi des réunions

Les étapes ultérieures dépendront des projets identifiés comme étant à développer avec les communes voisines.

Résultat atteint

Avant que la Maison du Tourisme soit restructurée et inclut, en plus de Vielsalm, les communes de Gouvy, Trois-Ponts et Lierneux, l'ADL avait commencé un travail de rencontre avec les producteurs et acteurs des circuits courts afin de développer des projets communs. La création de la nouvelle Maison du Tourisme de la Haute Ardenne a permis de renforcer ce travail puisque, de plus en plus, ce territoire a du sens pour ses habitants, ses entreprises, ainsi que pour les touristes qui le visitent.
Les projets qui concernent les produits locaux ont désormais été étendus à l'ensemble de ce territoire. Les producteurs et artisans présents sur ce territoire ont été invités à participer au marché du terroir "Saveurs d'Ardenne" qui s'est déroulé en 2017, au petit marché de producteurs de Vielsalm et au marché de Noël qui a lieu chaque année à Vielsalm. Ils ont aussi été contactés dans le cadre du projet d'atelier partagé et de point de vente circuit court en réflexion sur le territoire de Vielsalm. Enfin, l'ADL leur a proposé son aide pour l'encodage dans la base de données HADES, qui permet une visibilité sur des sites web tels que ceux de la FTLB et de terroirlux. Cet encodage permet de renforcer l'attractivité de plusieurs commerces de l'entité de Vielsalm, car nombre de produits locaux des communes voisines se retrouvent en vente dans les commerces salmiens.
Outre les collaborations développées avec les communes qui sont depuis peu englobées dans la même MT que Vielsalm, des partenariats ont été développés avec des communes germanophones.
D'abord, toujours en ce qui concerne les produits locaux, Vielsalm participe à la quinzaine "Oh le Goût" créée par la Communauté Germanophone. Cette quinzaine permet de valoriser les producteurs locaux et l'horeca qui travaillent avec leurs produits. Des menus spéciaux, dégustations, visites d'unités de production... sont ainsi organisées pendant 2 semaines. L'ADL se fait le relais de cette opération auprès des producteurs et restaurateurs de Vielsalm.

Ensuite, une liaison cyclable entre Vielsalm, Saint-Vith et Amblève est en cours de réalisation. Ce projet implique également le SPW, la région Germanophone, ainsi que l'ASBL "les Chemins du Rail". L'ADL est chargée de coordonner ce partenariat, de susciter les réunions et d'assurer le retour vers chaque partenaire. Il est dorénavant possible de se rendre de la gare de Vielsalm jusqu'à Recht par des voies cyclables. Les travaux d'aménagement depuis Recht jusque Saint-Vith devraient être réalisés en 2018. Il ne restera plus ensuite qu'à connecter ce parcours cyclable à la Vennbahn, qui permet de rejoindre Aachen d'un côté et Trois-Vierges de l'autre.

Notons qu'à partir de Recht, il est d'ores et déjà possible de poursuivre le parcours en suivant le fléchage des points-noeuds.

Ce système de points-noeuds va en outre être développé sur la Province de Luxembourg et donc générer des échanges entre communes.

Enfin, depuis 2016, un projet est en réflexion afin de relier les communes de Vielsalm et Trois-Ponts, également par voie cyclable. Après plusieurs rencontres, différentes possibilités de tracés ont été identifiées. Elles ont été étudiées avec l'aide de l'Asbl les Chemins du Rail. Un itinéraire a été retenu et une estimation des travaux à mettre en oeuvre a été réalisée. La Commune et l'ADL oeuvrent à présent à rechercher des subsides afin de financer une partie de ces travaux.

Obstacles rencontrés

Le nombre de partenaires impliqués entraîne parfois une certaine lenteur dans l'évolution de ces projets.

La motivation et les moyens financiers des communes impliquées sont parfois très différents et entraînent de grosses différences en ce qui concerne le timing de chaque projet.

5	Action 46: Soutien au développement de logements insolites, tels que cabanes, roulottes...
---	--

2

Terminée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Le cadre et les ressources naturelles de Vielsalm constituent un des éléments-clés de son image. Une majorité des touristes qui séjournent dans la commune sont attirés vers cette région en raison de son environnement naturel et des possibilités d'activités extérieures offertes par celui-ci.

Renforcer cette image permettrait de rendre les atouts de Vielsalm encore plus visibles et plus attractifs pour les touristes. Dans cet esprit, nous proposons de jouer sur l'image de "Vielsalm, ville aux arbres" et de développer des logements touristiques en parfaite adéquation avec celle-ci. Ce projet pourrait être ultérieurement couplé à un projet de promenade dans les arbres.

En outre, les touristes sont aujourd'hui de plus en plus souvent à la recherche de logements originaux, atypiques, voire insolites. Ce projet vise donc la création de cabanes touristiques dans un cadre naturel, dont certaines dans les arbres.

Ce type d'offre touristique, encore peu développé dans la région, renforcerait la visibilité et l'attractivité de Vielsalm. Enfin, une collaboration avec les producteurs locaux pourrait être envisagée une fois les cabanes construites. En effet, l'idée serait de proposer des paniers garnis et des livraisons de produits locaux aux occupants des cabanes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif premier est de dynamiser l'économie grâce au tourisme. Le tourisme est une ressource économique très importante pour Vielsalm et il est donc nécessaire de créer de nouvelles offres innovantes afin non seulement de conserver le potentiel touristique de la commune, mais également de le développer. Des collaborations avec les producteurs locaux voire avec l'Horeca sont également envisagées afin que ceux-ci profitent des retombées économiques liées au tourisme. Ce projet créera également de l'emploi puisqu'il serait nécessaire qu'un gestionnaire s'occupe de ce réseau de cabane.

Public concerné

Les touristes.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

L'ADL accompagnera la Commune dans toutes les démarches préliminaires au projet : identification d'un terrain adéquat pour le projet ; obtention de devis ; prise de contact avec les partenaires potentiels (producteurs locaux, horeca, mais aussi les entreprises d'économie sociale de la commune qui pourraient participer à la construction des cabanes) ; recherche de financements éventuels.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune mettra à disposition un terrain communal et se chargera de la mise en place du projet. Les entreprises locales, notamment les entreprises d'économie sociale, pourront soumettre leurs offres pour réaliser le projet. Les producteurs locaux et le secteur Horeca seront associés au projet, en tant que fournisseurs notamment, lorsque les cabanes seront fonctionnelles. Enfin, la Maison du Tourisme assurera la promotion de ces logements.

Grandes étapes de réalisation prévues

L'ADL et la Commune examinent les différentes possibilités en ce qui concerne le choix du terrain. Ensuite, l'ADL contacte différentes entreprises afin de savoir ce qui est techniquement réalisable et d'obtenir des devis. L'ADL se charge de la recherche de financements éventuels. La Commune prendra en charge la gestion de la phase des travaux. L'ADL prend, durant les travaux, les contacts avec les partenaires potentiels (producteurs locaux, etc.). Enfin, la Maison du Tourisme se charge de la promotion de ces cabanes une fois réalisées.

Résultat atteint

L'ADL a étudié la faisabilité de ce projet. Pour ce faire, différentes entreprises ont été contactées et des devis ont été demandés afin d'estimer le coût de réalisation de cabanes dans les arbres ainsi que d'autres logements atypiques (roulottes, cabanes flottantes...). Cependant, le montant pour mettre ce projet sur pied semblait trop élevé pour le budget communal. Le projet a par conséquent du être réajusté et il a donc été décidé de se tourner vers des partenaires privés afin de leur proposer de développer ce type de projets. L'ADL s'est donc chargée de transmettre les informations collectées à tous les propriétaires de logements touristiques de la commune. Des informations quant à ce projet ont également été véhiculées via le bulletin communal. L'ADL continue à tenir à disposition des personnes intéressées la documentation et les informations collectées à propos des logements atypiques. A ce jour, un citoyen salmien a décidé de développer un logement touristique de type "roulotte". Celui-ci est opérationnel depuis le printemps 2015.

En 2015, le camping communal situé à Grand-Halleux s'est également doté de 3 cabanons le long de la rivière afin de répondre à la demande croissante de logements atypiques de la part des touristes.

Le domaine de Mont-le-Soie a également développé quelques tentes "de luxe" sur son domaine et les proposent aux touristes.

Enfin, il est à noter qu'un parcours d'accrobranche a également vu le jour en 2015 à Vielsalm, grâce à la collaboration d'un centre d'hébergement (le CRH Don Bosco) et une entreprise de loisirs et activités ludiques (Aventure) de la commune.

Obstacles rencontrés

Le coût financier d'un tel projet.

Il est difficile de réaliser un suivi des propriétaires de logements touristiques. L'ADL leur fournit la documentation et les informations collectées à propos des logements insolites, mais peu de propriétaires informent en retour l'ADL de leur intention de développer ce type d'infrastructure.

6 Action 47 : Soutien au développement d'un réseau Ravel

2

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Les réseaux cyclables, tels que le réseau RAVEL, constituent un atout indéniable pour les communes touristiques. Vielsalm ne bénéficie pas encore d'un tel réseau, alors que c'est le cas dans plusieurs des communes voisines. Il est important que Vielsalm rallie les réseaux voisins et devienne, elle aussi, un noeud important pour les usagers cyclistes, piétons ou cavaliers.

La Commune a déjà entamé plusieurs démarches pour développer de telles liaisons. Il s'agit donc pour l'ADL de relancer ce projet et d'assurer le suivi du dossier. Il existe un premier projet de liaison vers les communes de Saint Vith et d'Amblève, en direction de la Vennbahn. Celui-ci est en cours de réalisation.

Un deuxième projet de liaison vers la commune de trois-Ponts est également en réflexion. D'autres liaisons seront ensuite étudiées, afin de créer un maillage qui permettra aux touristes de circuler à vélo dans la région.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est ici de dynamiser l'économie via le tourisme. L'existence d'un réseau cyclable sur la commune constituera un atout touristique supplémentaire. De plus, les établissements Horeca situés à proximité de ce réseau bénéficieront également de son existence.

Enfin, l'école technique implantée sur la commune a été associée à ce projet, permettant aux jeunes de développer leurs compétences sur un chantier réel.

Public concerné

Les touristes, les citoyens de la commune, l'Horeca, les élèves de l'enseignement technique.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

L'ADL assure les suivis de dossiers, organise les réunions et prend en charge les contacts avec les Communes voisines.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les itinéraires et les travaux à entreprendre sont étudiés par la Commune et l'ADL avec l'aide de l'asbl les Chemins du Rail.
Les contacts avec les différents partenaires, l'organisation des réunions et le suivi du dossier sont pris en charge par l'ADL.
Les communes voisines développent le projet sur leur territoire, avec l'aide du SPW.
L'école technique participe aux travaux lors de l'aménagement de certaines portions de chemin.
La Maison du Tourisme assure la promotion des différents parcours cyclables.

Grandes étapes de réalisation prévues

Tout au long du projet : réunions avec les communes concernées et les représentants du SPW pour le suivi du projet.
Détermination du tracé.
Évaluation du coût des travaux.
Demande de subsides.
Réalisation des travaux sur les différentes communes.
Suivi régulier de l'avancée des travaux.
Contacts avec d'autres communes limitrophes pour évaluer la faisabilité et l'intérêt de liaisons cyclables.
Détermination du tracé vers les communes limitrophes et évaluation du coût des travaux.
Promotion des parcours.

Résultat atteint

Le tracé pour la liaison vers Saint Vith et Amblève est déterminé et les travaux ont été réalisés sur le territoire de Vielsalm. Il est maintenant possible de démarrer de la gare de Vielsalm, de rouler jusqu'à la limite communale puis de rejoindre le village de Recht. Le parcours sera aménagé en 2018 jusque Saint-Vith. Il restera ensuite à aménager la liaison vers la Vennbahn.
Depuis Recht, il est possible de poursuivre le parcours cyclable en suivant le fléchage des points noeuds.
Ce système des points noeuds existe depuis longtemps sur les communes germanophones et va être étendu sur la province de Luxembourg. Un premier ensemble de propositions d'itinéraires a été réalisé par la Maison du Tourisme. L'ADL a été associée dans une deuxième étape afin de proposer certaines alternatives, d'identifier des points d'intérêts sur le parcours et de repérer d'éventuelles difficultés. Ce travail est à poursuivre.
En ce qui concerne la liaison vers Trois-Ponts, différentes possibilités de tracé ont été étudiées avec l'aide de l'Asbl "les Chemins du Rail". Cette dernière a également pris contact avec la SNCB afin d'envisager la possibilité de longer le chemin de fer. Suite au travail réalisé par les Chemins du Rails, un itinéraire a été retenu. En 2017, l'ADL et la Commune ont travaillé à la recherche de subsides afin de financer les travaux nécessaires sur cet itinéraire. Cette recherche est à poursuivre en 2018.
Enfin, notons que la création de parcours cyclable sur la commune de Vielsalm a fait l'objet d'une promotion dans le cadre de l'émission "Le Beau Vélo de Ravel" qui a été tournée sur la commune en juillet 2016. L'ADL a activement participé à cette promotion (réunion avec l'équipe de la RTBF, participation à l'émission...)
L'émission sera à nouveau tournée sur la commune de Vielsalm en juillet 2018, ce qui permettra de poursuivre la promotion des liaisons cyclables existantes et à venir.

Obstacles rencontrés

Les travaux des communes partenaires avancent moins rapidement que les travaux sur la commune de Vielsalm.

Ce type de projet peut représenter un coût conséquent et nécessite dès lors l'intervention de structures supra-communales.

4.2.1.3.4. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours
---	--	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 42:Développement d'activités touristiques relatives au patrimoine géologique	1	Nouvelle

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

La pierre, et particulièrement le schiste, sont des ressources importantes de la commune de Vielsalm. Le patrimoine bâti, le petit patrimoine (chapelles, murets, abreuvoirs....) sont souvent réalisés en schistes. Il existe encore de nombreuses traces de l'exploitation de la pierre sur Vielsalm : anciennes carrières, l'atelier du musée du coticule... Il y a également beaucoup de spécificités géologiques à Vielsalm : la pierre de coticule n'existe que dans cette région et est pourtant connue dans le monde entier ; il existe encore des traces de l'exploitation de l'or dans la région, qui peut d'ailleurs encore être trouvé en très petites quantités par les orpailleurs...

Toutes ces richesses participent à l'identité d'une région et peuvent être mise en valeur d'un point de vue touristique.

Ce projet a donc pour objectif de développer différentes activités autour de l'histoire géologique de Vielsalm :

- valorisation des murs en pierre sèche et sauvegarde des techniques de construction
- valorisation de l'architecture et du petit patrimoine en pierre
- création et/ou modernisation de circuits de balade sur le thème de la pierre
- modernisation et renforcement de l'attrait du musée du coticule
- dans la mesure du possible, proposer des visites touristiques de carrières et/ou de mines actuellement en fonctionnement.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action a pour objectif de créer de l'activité économique autour d'une ressource locale en

- augmentant l'attrait de la région auprès des touristes
- augmentant les retombées économiques liées au tourisme sur la région
- en sauvegardant des techniques spécifiques à la région (construction en pierre sèche)
- en aidant des indépendants et entreprises à développer leur activité autour d'une thématique (maçonnerie en pierre sèche)

Public concerné

- les touristes
- les entreprises qui travaillent dans le secteur de la pierre
- les opérateurs touristiques

Porteur du projet

La Commune et l'ADL

Rôle de l'ADL

L'ADL coordonne les partenaires impliqués dans les différents projets relatifs à la pierre et rédige les dossiers de réponse à des appels à projets et de demande de subsides.

Elle accompagne la MT dans le développement et/ou la modernisation de circuits et la valorisation d'éléments en pierre sur les balades existantes.

Elle organise des ateliers et/ou formations sur la maçonnerie en pierre sèche.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune : participe à la rédaction de projet ; finance certaines des actions

La Maison du Tourisme : crée de nouveaux circuits et outils de découverte du patrimoine en pierre ; fait la promotion des différentes réalisations et du musée du coticule

L'ASBL Val du Glain, Terre de Salm : avec ses partenaires experts, construit un plan de rénovation du musée du coticule ; assure le suivi des transformations.

Grandes étapes de réalisation prévues

- rencontre entre les différents partenaires
- identification des actions à mener
- rédaction d'un projet et soumission lors d'appels à projet / demandes de subsides
- concertation avec la MT pour la création/modernisation de circuits
- organisation de chantiers participatifs sur la maçonnerie en pierre sèche

Résultat atteint

En 2016, l'ADL a eu l'opportunité de rejoindre un groupe de travail afin de rédiger un projet interreg sur le thème de la valorisation du patrimoine en pierre d'un point de vue touristique. L'ADL s'est chargée d'assurer le lien entre les partenaires locaux concernés par la thématique : l'ASBL Val du Glain, Terre de Salm, qui gère le musée du coticule, la Maison du Tourisme et les autorités communales. Les agents ont également participé à plusieurs réunions avec les partenaires du projet belges, allemands et luxembourgeois. Une pré-fiche a été rentrée pour un projet portant le nom "Terres de schiste". Elle a été jugée recevable, cependant, étant donné le nombre de projets rentrés dans la même thématique, l'étape du dépôt a été reportée. Le Secrétariat Conjoint communiquera au chef de file de ce projet les délais et démarches à entreprendre dans le courant de l'année 2018.

Si ce projet aboutit, il permettra de financer plusieurs projets à Vielsalm :

- la rénovation et revalorisation du musée du coticule
- la création de nouveaux itinéraires touristiques
- la création de panneaux informatifs et d'aires de repos avec mise en valeur du patrimoine en schiste
- la création d'un parcours multimédia sur le thème de la pierre
- l'organisation de plusieurs chantiers partagés de restauration de murs en pierre sèche.

Obstacles rencontrés

/

2

Action 48 : Création d'une plateforme regroupant les acteurs du tourisme et de l'animation locale afin de coordonner leurs actions

2

Terminée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

L'animation locale telle que les marchés, balades gourmandes, fêtes de village... constitue une réelle plus-value sur le plan touristique pour une région telle que celle de Vielsalm. En effet, la Maison du Tourisme de Vielsalm a observé une demande importante de la part des personnes qui visitent la commune. Ceux-ci souhaitent participer au type d'évènements mentionnés ci-dessus. Malheureusement, les acteurs touristiques et les acteurs de l'animation locale coordonnent rarement leurs efforts afin de créer des synergies et de bénéficier des actions de chacun. L'objectif de cette action est donc de créer des liens et des partenariats entre ces différents types d'acteurs afin, d'une part, d'augmenter l'attractivité touristique de Vielsalm et, d'autre part, de permettre aux acteurs de l'animation locale d'accroître les retombées des évènements qu'ils organisent.

Pratiquement, ce projet implique de mettre deux types d'actions en place :

- permettre aux acteurs concernés de se connaître et de coordonner leurs efforts. On constate notamment que le calendrier des évènements locaux et touristiques aurait besoin d'être coordonné car il n'est pas rare que des évènements se fassent concurrence.
- favoriser la promotion des évènements locaux au niveau touristique. Bien souvent, les acteurs de l'animation locale oublient d'informer la Maison du Tourisme et le service Communication de la Commune à propos des évènements qu'ils organisent, ou leur fournissent une information trop succincte pour leur permettre d'en faire la promotion de manière optimale.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit d'augmenter l'attractivité touristique de Vielsalm et par conséquent les retombées économiques potentielles issues du tourisme.

De plus, l'objectif est également de permettre aux acteurs de l'animation locale d'accroître les retombées des évènements qu'ils organisent.

Public concerné

La Maison du Tourisme, le Syndicat d'Initiative, le service Communication de la Commune, la Cellule culturelle de la Commune.
Les organisateurs d'évènements et animations locales.
Les touristes.

Porteur du projet

La Commune et la Maison du Tourisme.

Rôle de l'ADL

Contacts avec toutes les personnes, associations et institutions concernées.
Coordination des réunions.
Émergence de nouveaux projets touristiques en collaboration avec la maison du Tourisme.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Acteurs de l'animation locale : transmission de leurs informations complètes et détaillées ; coordination avec les autres évènements et animations de la commune ; propositions de projets à vocation touristique.
Maison du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Service Communication de la Commune, Cellule Culturelle de la Commune : promotion des évènements et animations ; propositions de projets à vocation touristique valorisant l'animation locale.

Grandes étapes de réalisation prévues

Contacts avec les personnes, associations et institutions concernées.
Organisation de réunions.
Coordination du calendrier des animations.
Transmission d'informations à la Maison du Tourisme, le Syndicat d'Initiative, au Service Communication de la Commune.
Mise en place d'actions de promotion.
Rencontres et réflexion sur les possibilité de projets communs à tous les acteurs.

Résultat atteint

La Commune de Vielsalm est engagée depuis 2014 dans un Plan de Cohésion Sociale. L'une des thématiques abordées dans le cadre de ce plan est l'animation des villages. Des liens ont été faits avec le plan d'action de l'ADL et les agents ont été invitées à participer aux réunions de travail sur cette thématique. L'ADL s'est impliquée dans l'établissement d'une liste d'acteurs à inviter aux réunions de coordination. Lors de ces réunions, auxquelles a participé l'ADL, le travail du service Communication de la Commune et de la Cellule culturelle a été présenté aux acteurs de l'animation locale. Ensuite, le calendrier des animations a été discuté afin de l'harmoniser et d'éviter que des évènements ou animations ne se fassent trop de concurrence. Les acteurs de l'animation locales ont également pu transmettre leurs infos afin d'assurer une meilleure promotion de leurs évènements. C'est actuellement les responsables du PCS et du service Communication de la Commune qui gèrent ce projet.

Obstacles rencontrés

Il n'a pas été facile au départ de faire prendre conscience aux acteurs de l'animation locale de l'intérêt d'une telle démarche et de réunions.

4.2.1.4. Priorité 4

4 valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune

4.2.1.4.1. Priorité supprimée

Pourquoi cette priorité a-t-elle été supprimée ?

4.2.1.4.2. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 49 : Mise en oeuvre d'une dynamique visant à promouvoir les produits locaux	1	En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Durant l'année 2013, les agents ont procédé à l'identification des produits alimentaires locaux. En 2013 et 2014, lors de contacts personnalisés, les agents ont proposé aux producteurs différentes formules et actions qui permettraient de valoriser leur production (salons des produits locaux, marchés, soutien à l'obtention d'un label...). Depuis lors, la Commune de de Vielsalm a décidé de s'inscrire dans la campagne "Commune du Commerce équitable". Cette campagne valorise, en plus des produits équitables, les produits locaux. Plusieurs actions de valorisation de ces deux types de produits ont été mises sur pied.

L'ADL a pour objectif de développer le nombre d'actions visant à promouvoir les produits locaux. Néanmoins, il est essentiel d'être à l'écoute des producteurs et de ne pas se lancer dans des projets qui ne colleraient pas à leurs attentes et à leurs besoins. Pour cette raison, l'ADL identifiera d'abord les besoins et souhaits des producteurs lors de réunions et contacts avec ceux-ci. Ensuite, des projets précis seront proposés et développés en fonction des conclusions tirées lors de ces réunions et contacts.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit principalement d'aider les producteurs locaux à maintenir et, si possible, à développer leurs activités. Un développement important de ce secteur permettrait en outre de créer de nouveaux emplois.

Public concerné

Les producteurs locaux.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Collecter les besoins, attentes et réactions des producteurs suite aux pistes d'action proposées par l'ADL.

Fédérer les producteurs autour d'un projet et d'actions et les mener avec eux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les producteurs locaux : participation active au projet.

En fonction du projet retenu, d'autres partenaires viendront se greffer : CLDR, FRW, Maison du Tourisme, Groupement d'achat commun...

Grandes étapes de réalisation prévues

Réunion de l'ensemble des producteurs / contacts individuels.

Identification des attentes et besoins des producteurs.

Mise en réseau des producteurs.

Présentation de pistes d'actions.

Identification d'un projet porteur et fédération d'un groupe de producteurs autour de ce projet.

Développement du projet retenu et éventuellement création de nouveaux partenariats.

Résultat atteint

L'ADL a des contacts réguliers avec les producteurs locaux de la commune, afin de leur proposer de participer aux actions susceptibles de les mettre en valeur.

Ils sont par exemple invités chaque année à participer à des événements tels que la journée du lac ou le marché de Noël de Vielsalm. Ils sont également contactés dans le cadre d'événement plus ponctuels tels que le Weekend Wallonie Bienvenue ou l'émission "Le Beau Vélo de Ravel". ils sont aussi associés à tous les événements organisés dans le cadre du projet "Commune du Commerce équitable". Ces événements leur permettent de mettre en valeur leurs produits et de toucher une nouvelle clientèle potentielle.

En 2017, les producteurs ont été invités à participer au marché du terroir "Saveurs d'Ardenne" (voir plus haut dans ce rapport). Suite au succès de celui-ci, plusieurs producteurs ont souhaité poursuivre la vente directe sur un marché. L'ADL a alors créé le "petit marché", un marché hebdomadaire de producteurs locaux qui a lieu dans le centre de Vielsalm. Ce marché rencontre un succès grandissant et l'ADL travaille à le développer avec les producteurs.

La mise en place de ces marchés a permis de créer des contacts entre producteurs et avec l'ADL et de lancer une belle dynamique collaborative.

L'ADL tient par ailleurs un répertoire des producteurs locaux à disposition des organisateurs privés d'événements. Celui-ci est de plus en plus utilisé, lors de marches gourmandes ou lors de la fête d'automne organisée depuis 2014 dans le village de Neuville. Les producteurs locaux ont pu ainsi y être mis à l'honneur.

les producteurs locaux sont également étroitement associés à la réflexion concernant la création d'un atelier partagé à Vielsalm et d'un point de vente/de retrait de produits locaux (voir plus haut, projet d'atelier rural, et ci-dessous). Ils ont été consultés lors de réunions et par échanges de mail, et il apparaît que certains d'entre eux seraient prêts à s'investir en consacrant une partie de leur temps à ce projet. Celui-ci

est issu d'un partenariat avec l'Asbl les Hautes Ardennes (propriétaire du bâtiment qui accueillera la structure), Diversiferm et la SAW-B. Les contacts devront se poursuivre entre ces partenaires et les producteurs durant l'année 2018 pour déterminer la forme que prendra le projet.

Enfin, pour maximiser la visibilité des producteurs locaux, l'ADL s'attelle à compléter la base de données HADES de la Province de Luxembourg avec les informations collectées auprès des producteurs locaux et des points de vente. Cette base de données alimente différents sites liés aux circuits courts (terroirlux.be par exemple) et au tourisme (site de la FTLB par exemple).

Obstacles rencontrés

Les producteurs manquent souvent de temps ou de main d'œuvre pour transformer, valoriser ou vendre leurs produits. Des solutions devront être réfléchies dans l'avenir. Des projets tels qu'un point de vente ou un atelier partagé sont généralement très coûteux.

2 Action 50: Mise en réseau et coopération des producteurs locaux

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Cette action est liée à l'action précédente. Afin de pouvoir mener des actions de valorisation des produits locaux et, surtout, de pouvoir pérenniser celles-ci, il est nécessaire de construire un réseau solide qui rassemble les producteurs de la commune, voire aussi ceux des communes limitrophes.

La tâche de l'ADL est donc de créer ce réseau et, dans un premier temps, de l'animer.

L'ADL s'efforcera d'impliquer les producteurs locaux dans un grand nombre d'actions communes, afin d'augmenter leur visibilité d'une part et de les amener à développer des projets communs d'autre part.

Lorsque des synergies auront été créées entre producteurs, l'ADL pourra se retirer progressivement du groupe et amener ainsi les producteurs à gérer eux-mêmes leur réseau.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Comme pour l'action précédente, il s'agit principalement d'aider les producteurs locaux à maintenir et, si possible, à développer leurs activités. Un développement important de ce secteur permettrait en outre de créer de nouveaux emplois.

Public concerné

Les producteurs locaux.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL prendra contact avec les producteurs et les incitera à rencontrer leurs homologues et à s'inscrire dans une démarche collective.
L'ADL animera dans un premier temps le réseau nouvellement créé.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les producteurs locaux devront s'impliquer dans la démarche proposée et, par la suite, reprendre progressivement l'animation du réseau.

Grandes étapes de réalisation prévues

Contacts avec les producteurs locaux.
Rencontres et réunions régulières afin de créer un réseau.
Retrait progressif de l'ADL.

Résultat atteint

Des rencontres individuelles avec les producteurs locaux ont eu lieu. L'ADL entretient des contacts réguliers avec ceux-ci. Les producteurs ont été réunis afin de leur proposer les actions concrètes évoquées dans l'action précédente (marché du terroir et point de vente/retrait). Cette réunion a permis à la vingtaine de producteurs présents de se rencontrer et d'échanger à propos de leurs activités. Certains d'entre eux ont déjà mis en place des partenariats. Par exemple, pour le marché "Saveurs d'Ardenne" et le petit marché de Vielsalm, certains maraichers ont proposé de se fédérer et d'organiser un horaire afin que chacun puisse être présent à tour de rôle. Ils ont proposé également de se concerter sur les légumes et fruits à produire afin de se compléter (et de ne pas se faire de concurrence).
Comme exposé concernant l'action précédente, la création des marchés a permis de créer des liens entre producteurs et avec l'ADL. Les échanges se font le plus souvent de manière informelle, au début ou à la fin des marchés. Certains échanges sont plus formels, par exemple un débriefing a été organisé fin 2017 à propos de l'organisation des marchés. Il a permis aux producteurs d'échanger et d'identifier des points à améliorer.

Obstacles rencontrés

/

3	Action 54 : Suivi de la politique de gestion concertée des petites propriétés forestières, initiée dans le cadre du PCDR	2	En cours
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Un premier projet, initié en 2008 dans le cadre d'un partenariat avec la Société Royale Forestière de Belgique (projet Interreg Regiowood) a permis d'associer, sur le massif particulièrement morcelé qu'est le « Chêneux », les propriétaires forestiers de petites parcelles afin de gérer l'ensemble de leurs biens de manière

globale et professionnelle. Ce premier projet a débouché sur une série d'actions, telles que le remembrement via des ventes et achats, des travaux et aménagements ou encore la vente de bois.

Suite au succès rencontré par cette action, un deuxième projet-pilote a été développé en 2013/2014 en collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP), créée en 2012 par l'Office Économique Wallon du Bois. Un second massif fortement morcelé a été identifié et les propriétaires de petites parcelles ont été mobilisés autour de ce projet. Des visites de terrains leur ont dans un premier temps été proposées. Une bonne trentaine de propriétaires ont ainsi bénéficié de conseils professionnels et gratuits à propos de la gestion de leur parcelle. Ensuite, des actions de gestion collective leur ont été proposées en fonction de leurs besoins et du stade de développement de leurs parcelles. C'est ainsi qu'une vente de bois groupée a pu être organisée. Un peu plus de 1000 m³ de bois ont été vendus et les propriétaires ont pu en obtenir un bon prix grâce à la création de lots d'un volume suffisant pour intéresser les acheteurs. Une formation destinée aux propriétaires a également été organisée dans le cadre de ce projet, en collaboration avec la Société Royale Forestière Belge.

Enfin, des travaux groupés (préparation de terrain, reboisement...) ont également été proposés aux propriétaires.

En 2015, un troisième projet a été lancé, toujours en collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée. Dans un premier temps, les partenaires (Commune, ADL, CAPFP, groupe de suivi) ont identifié le territoire sur lequel allait se dérouler le projet. Il s'agissait d'un territoire plus large, permettant de toucher un plus grand nombre de propriétaires, et se situant au nord de la commune (Grand-Halleux - Petit-Thier). Comme pour les projets précédents, après identification de la zone concernée par le projet, tous les propriétaires ont été contactés afin de les informer, de leur proposer une visite-conseil et, enfin, des actions collectives (éclaircies, coupes, ventes, mais aussi bourses de travaux par exemple).

Ce volet du projet mené sur le nord de la commune s'est poursuivi en 2016. Il concernait 810 propriétaires. Une soixantaine d'entre eux ont bénéficié d'une visite gratuite de leurs parcelles et des conseils d'un technicien forestier afin de gérer et valoriser ces ressources au mieux. Une vente de bois groupée a également été organisée et a permis de vendre 1.409 m³, issus de 21 propriétés pour un montant total de 54 000 €.

En 2016 et début 2017, la CAPFP a assuré le suivi des exploitations et de quelques travaux.

Ces différents projets ont non seulement permis de mobiliser des ressources forestières et de les valoriser, mais aussi d'aider certains propriétaires à reprendre en main la gestion de leur bien dans une perspective durable. Enfin, suite à ces projets, des opérations de remise en état des voiries forestières ont été entreprises par la Commune, afin de permettre aux propriétaires d'entretenir et exploiter leurs parcelles avec plus de facilité.

L'ADL et la CAPFP souhaitent poursuivre cette collaboration et développer le même type de projet sur d'autres zones de la commune, voire de manière transcommunale.

Après quelques années, les opérations sur les zones déjà touchées lors des premières phases pourront également être renouvelées.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet permettra tout d'abord de mobiliser des ressources forestières qui ne le seraient pas dans le cas d'une gestion individuelle voire d'une absence de gestion. Les opérations de ventes-achats de terrains et de ventes de bois généreront des flux financiers. Enfin, des entreprises locales auront la possibilité de répondre à des appels d'offres afin de réaliser les différents travaux souhaités par le collectif de propriétaires. Aussi, une analyse des conditions d'exploitation pourra déboucher sur des propositions de création ou d'améliorations de voiries et dessertes.

Public concerné

Les propriétaires de petites parcelles forestières, les entreprises et gestionnaires forestiers.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

L'ADL assure le suivi du dossier, participe au choix de la zone sur laquelle se déroule le projet, et coordonne les différents partenaires (CAPFP, mandataires communaux, services techniques communaux, DNF, FRW...).

Elle prend les contacts avec les propriétaires.

Elle est chargée d'assurer la dynamisation des propriétaires.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) : mise en oeuvre du projet ; diagnostics de terrain ; gestion des marchés publics.

FRW et groupe de suivi du projet : expertise et soutien au projet.

ADL : suivi du dossier, contacts avec les propriétaires, relais avec la CAPFP.

Propriétaires privés : participation au projet.

Commune : gestion et remise en état des voiries forestières.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Identification du massif ou de la zone sur laquelle se déroule le projet
- identification des propriétaires
- Contacts avec les propriétaires
- Réunions d'information
- Diagnostics de terrain et détermination du type d'actions à mettre en oeuvre
- Programmation des actions et travaux selon les besoins des propriétaires
- pérennisation du projet via différentes actions (formation pour les propriétaires, création d'un syndicat de propriétaires...)

Résultat atteint

Outre le suivi du volet lancé en 2015-2016 sur le Nord de la commune, réalisé en 2017, une opération de reboisement a été lancée à l'intention de tous les propriétaires (de parcelles de moins de 5 ha) de la commune. Il s'agissait de proposer à ceux-ci de participer à une opération groupée d'achat de plants et de reboisement, permettant de proposer un plus grand volume aux entreprises et d'obtenir ainsi des prix plus intéressants.

Suite à l'envoi de 257 courriers, 10 personnes se sont manifestées pour des demandes diverses. Deux personnes voulaient des informations générales sur leurs parcelles. Deux personnes étaient désireuses de vendre leurs parcelles. 6 personnes ont demandé une visite de reboisement. 5 visites ont débouché sur du reboisement. C'est près de 4,10 ha qui vont être reboisés dès le printemps 2018. La dernière visite est une indivision qui pourrait déboucher sur le reboisement au printemps 2019.

Obstacles rencontrés

Les problèmes d'indivision entre propriétaires constituent régulièrement un frein.

4	Action 55 : Initiation d'une réflexion sur la valorisation des Fagnes	2	Reportée
---	---	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

D'autres actions apparaissant comme prioritaires, l'ADL n'a pas encore eu le temps de se consacrer à cette action.

Description du projet

La commune de Vielsalm possède une grande diversité et une grande richesse naturelles. Parmi ces ressources naturelles, on retrouve des fagnes. Celle de Bihain est d'ailleurs aménagée pour un usage touristique, puisqu'un parcours en caillebotis permet de la découvrir.

A Vielsalm comme ailleurs, certaines zones de ces fagnes ont été occupées par des peuplements d'épicéas. Or, plusieurs acteurs aujourd'hui souhaiteraient réhabiliter ces zones et favoriser à nouveau l'apparition de la végétation typique des fagnes en lieu et place de ces peuplements d'épicéas.

Un projet LIFE Nature, qui s'est clôturé en 2010, a déjà permis d'intervenir sur le plateau des Tailles afin de restaurer l'habitat naturel de plusieurs espèces animales.

De nombreux acteurs souhaiteraient aujourd'hui réhabiliter et valoriser les

fagnes de la commune de Vielsalm dans différents objectifs : Protection de l'environnement, conservation d'un patrimoine rare, valorisation touristique... Cependant, ces acteurs manquent de coordination.

L'objectif de cette action est donc d'initier une réflexion autour de la réhabilitation et de la valorisation des Fagnes qui impliquerait tous les acteurs, associations et institutions concernés. L'implication et la rencontre de tous les acteurs permettraient ainsi de tenir compte de toutes les fonctions de ce territoire (économique, environnementale, touristique...) et de proposer des pistes de valorisation qui répondent aux attentes d'un maximum d'acteurs.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action n'aura pas de retombées économiques immédiates, mais permettra de conserver et valoriser à long terme un patrimoine naturel rare.

Public concerné

L'identification des acteurs et publics concernés par le projet fera partie du travail de l'ADL. On peut d'ores et déjà citer : les pouvoirs publics, les acteurs touristiques, les exploitants forestiers, les associations environnementales...

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Identifier les acteurs et publics concernés par la réhabilitation et la valorisation des fagnes.
Initier des rencontres et des échanges sur le thème, accompagner la réflexion.
Animation des réunions.
Synthétiser les observations et conclusions émergentes à l'issue des rencontres.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les pouvoirs publics, les acteurs touristiques, les exploitants forestiers, les associations environnementales et autres partenaires à identifier par l'ADL : participation active aux réunions et échanges.

Grandes étapes de réalisation prévues

Identification des partenaires et contacts avec ceux-ci.
Organisation de rencontres et réunions.
Synthèse des observations et conclusions, transmission de celles-ci aux partenaires et pouvoirs locaux.

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.4.3. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?**Actions :**

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 51: Support technique et juridique pour mettre en place des filières courtes	1	En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?**Description du projet**

Les filières courtes permettent de faire tourner l'économie locale. L'objectif de ce projet est de favoriser ce type de filière, notamment en permettant à l'offre et la demande de se rencontrer. Pour ce faire, l'ADL organisera des rencontres entre les producteurs d'une part et les restaurateurs et/ou distributeurs d'autre part. Elle accompagnera également les producteurs locaux qui souhaiteraient développer des filières courtes, par exemple, en les aidant à trouver une vitrine pour leurs produits ou encore en favorisant leur présence sur le marché local. Cette action est à mettre en lien avec les actions présentées précédemment (actions 49 et 50).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Les filières courtes aideront les producteurs locaux à développer leur activité. De plus, si cette activité se développe suffisamment, cela permettra de créer de nouveaux emplois.

Public concerné

les producteurs locaux, les restaurateurs, les distributeurs (magasins d'alimentation, de souvenirs locaux...).

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, l'ADL organisera des rencontres avec les producteurs locaux afin de connaître leurs activités, leurs attentes et d'évaluer l'intérêt de chacun pour les filières courtes. Ensuite, l'ADL mettra sur pied des rencontres entre producteurs et restaurateurs/distributeurs.

L'ADL accompagnera également les producteurs qui le souhaitent dans la mise sur pied de filières courtes.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Dans un premier temps, il est essentiel, pour ce projet, que l'ADL aille à la rencontre des producteurs locaux pour connaître leurs activités actuelles, leurs attentes et évaluer leurs besoins. Il y aura donc un travail important de collecte d'informations par l'ADL.

Ensuite, lorsque l'ADL organisera les premières rencontres entre producteurs et restaurateurs/distributeurs, la Commune pourra jouer un rôle de relais afin d'informer un maximum de professionnels de cette initiative et donner toutes ses chances au projet d'aboutir.

Enfin, il sera nécessaire que les producteurs et les restaurateurs/distributeurs prennent un rôle actif dans ce projet et communiquent ouvertement sur leurs attentes, difficultés et contraintes.

Grandes étapes de réalisation prévues

- rencontres individuelles avec tous les producteurs
- synthèse à propos de leurs attentes ; identification de l'orientation à donner au projet
- organisation des premières rencontres entre producteurs et restaurateurs/distributeurs
- tout au long du projet : suivi individualisé aux producteurs qui le souhaitent.
- mise sur pied/accompagnement de projets en fonction des besoins exprimés par les producteurs.

Résultat atteint

Les rencontres avec les producteurs ont eu lieu et des contacts individualisés se poursuivent de manière régulière. Ainsi, les agents ont pu récolter les attentes, les suggestions et les remarques pour mieux appréhender ce projet.

Suite à une rencontre entre producteurs et restaurateurs organisée en octobre 2015, il apparaît qu'un des freins principaux à acheter local pour l'horeca est l'absence de livraison ou de point unique d'enlèvement pour l'ensemble des marchandises commandées. Cette difficulté est prise en compte dans le projet de point de vente/retrait que l'ADL et ses partenaires souhaiteraient développer à Vielsalm (voir actions précédentes).

Deux solutions sont actuellement envisagées dans le cadre de ce projet :

- un système de commande en ligne avec retrait de l'ensemble de la commande un jour fixe dans le point de vente
 - un système de livraison des horecas ; celui-ci implique l'achat d'une camionnette réfrigérée et une implication plus importante du futur porteur de projet
- ces deux pistes sont étudiées dans le cadre du projet de point de vente/retrait et d'atelier partagé.

L'ADL a également développé des contacts avec Diversiferm afin de pouvoir orienter les porteurs de projets "filières courtes" vers ce partenaire.

Enfin, les filières courtes sont également développées dans le cadre des différents marchés créés par l'ADL en 2017 (voir actions précédentes).

Obstacles rencontrés

Définir un projet qui réponde aux attentes d'un maximum de producteurs est difficile : certains ont des intérêts contradictoires.

2 Action 52:Développement d'une plateforme de distribution des produits locaux

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Cette action se situe dans la continuité des actions 49, 50 et 51.
Après avoir fédéré les producteurs et récoltés leurs attentes, l'ADL leur proposera différentes pistes d'actions augmentant la visibilité et facilitant la distribution de leurs produits.
L'ADL et ses partenaires étudieront différentes possibilités : leur coût, leur faisabilité, les possibilités de mise en place à Vielsalm.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action a pour objectif d'aider les producteurs locaux à développer leur activité. La création d'une plateforme de vente internet ou d'un magasin physique peut également permettre la création d'un emploi.

Public concerné

les producteurs locaux.

Porteur du projet

l'ADL dans un premier temps. En cours de développement, le projet pourrait être repris par un autre porteur de projet, par exemple un privé désireux de se lancer en tant qu'indépendant dans le domaine des circuits courts.

Rôle de l'ADL

En fonction des attentes des producteurs, l'ADL étudiera les différents scénarii envisageables. Elle contactera les partenaires susceptibles d'accompagner un projet lié à la distribution en filière courte.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

les producteurs : exprimer leurs attentes
diversiferm : mise à disposition de son expertise
groupements de producteurs et consommateurs d'autres communes, autres régions : partage de leur expérience, voire partage d'outils
Les autres partenaires seront à identifier en fonction de la direction prise par le projet.

Grandes étapes de réalisation prévues

- identification des attentes des producteurs
- contacts avec des groupements de producteurs ou de consommateurs d'autres régions afin de partager leur expérience
- élaboration de scénarii, analyse des coûts et de la faisabilité
- présentation aux producteurs et sélection éventuelle d'un scénario
- contacts avec les partenaires identifiés pour la mise en place du projet retenu
- mise en route du projet

Résultat atteint

Comme expliqué pour les actions précédentes, l'ADL a rencontré et rassemblé les producteurs locaux.

Afin de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de groupements ayant déjà développé des projets en filières courtes, plusieurs rencontres ont été organisées : Li Terroir, Topino, Paysans artisans, Agricouvert...

Les partenaires contactés dans le cadre des actions 49 et 50, à savoir la SAW-B et Diversiferm, se sont chargés de réaliser les premières projections financières liées à la création d'un point de vente ou d'une plateforme internet.

L'ADL a également collecté de nombreuses informations sur le fonctionnement des plateformes web de vente de produits locaux.

Plusieurs allers-retours vers les producteurs locaux ont eu lieu dans le courant de l'année 2017 afin d'envisager différentes pistes pour ce projet.

Une décision doit être prise durant l'année 2018 quant à la forme finale que prendrait ce projet afin de pouvoir le lancer au plus vite : atelier partagé, point de vente, point de retrait, système de commande via internet ?

Obstacles rencontrés

Il est difficile de concevoir un outil qui répondra aux attentes de tous les producteurs contactés. Les intérêts des uns et des autres en se rencontrent pas toujours.

la création d'un point de vente ou d'une plateforme internet représente un coût important. C'est la cas également pour la création d'un atelier partagé, qui implique en outre de nombreuses contraintes techniques.

Il n'est pas toujours simple de transposer des projets menés dans d'autres régions ; chaque territoire a ses spécificités qui ont une influence importante sur les chances de réussite d'un projet.

3 Action 56 : Soutien à la (ré)implantation de haies bocagères

2

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.4.4. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours
---	---	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 53 : Organisation de séances d'information sur la diversification pour les agriculteurs	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2

Action 57 : Récupération et valorisation
des sous-produits forestiers et d'entretien
des haies

2

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

3

Action 58: Installation d'un réseau de chaleur sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux

2

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4	Action 59:Création d'un centre du savoir du bois avec expositions et démonstrations de produits issus de la filière bois	2	Prévue mais non entamée
---	--	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

5	Action 60 : Développement d'une charte forestière territoriale	2	Prévue mais non entamée
---	--	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

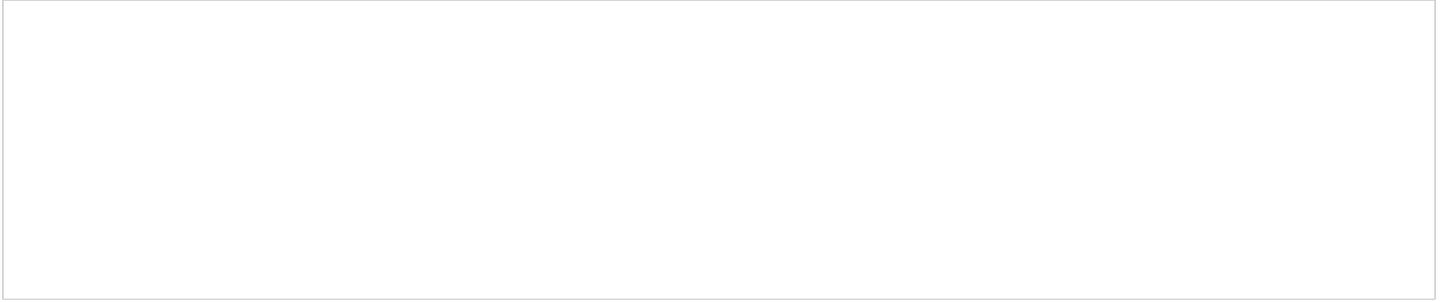
Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés



5. Tableau récapitulatif

Priorité 1

(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprise locaux

Objectifs court terme

Soutenir et dynamiser le tissu commercial local

Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen

Actions court terme

Action 1 : Poursuite du soutien aux commerçants en fonction de leurs besoins spécifiques

Action 2 : Poursuite de la mise en réseau des commerçants de la commune en vue de mener des actions concrètes

Action 3 : Dynamisation du marché hebdomadaire et mise en valeur des produits locaux

Action 10: Diffusion et actualisation constante d'un registre informatisé et actualisé des commerces et entreprises locales

Action 11: Alimentation du site internet de l'ADL, référencé sur le site de la Commune

Action 12: Développement du guichet « entreprises » et diffusion d'informations vers les entreprises

Action 14: Participation à des journées "Découverte Entreprises" et de valorisation des commerces locaux

Action 15 : Participation au réseau des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et des opérateurs économiques

Objectifs moyen terme

Soutenir et dynamiser le tissu commercial local

Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen

Actions moyen terme

Action 4: Ouverture d'un bistrot de terroir dans la Maison Payon

Action 5: Poursuite et développement des formations à l'usage spécifique des commerçants

Action 6 : Dynamisation du commerce local via l'implémentation de chèques-commerces

Action 7: Développement des outils multimédia à l'attention des commerçants

Action 8 : Poursuite de la redynamisation du centre de Vielsalm

Action 13 : Participation à l'organisation d'un salon "Que Faire @ Vielsalm", destiné à mettre en avant les ressources, les associations et les producteurs locaux

Objectifs long terme

(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprises locaux

Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public et le citoyen

Actions long terme

Action 9 : Création d'une « valisette de présentation de la commune » à remettre aux nouveaux habitants, en collaboration avec l'Administration communale

Action 16 : Aide au développement de clubs d'entreprises et participation à ceux-ci

Action 17: Création d'une charte intégrant le développement durable dans la gestion des entreprises

Priorité 2

Améliorer l'environnement entrepreneurial

Objectifs court terme

Attirer de nouvelles activités sur la commune

Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune

Soutenir et développer l'économie sociale

Actions court terme

Action 18: Développement et amélioration du guichet d'information à destination des porteurs de projets, ainsi que de la visibilité de l'ADL

Action 19: Accompagnement des futurs indépendants dans leurs démarches

Action 20 : Établissement d'un cadastre des "terrains" économiques et des cellules commerciales vides

Action 27 : Aide à la promotion de la plate-forme de covoiturage de Vielsalm

Action 27 bis : Soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi et travailleurs en région rurale Favoriser l'autonomie et la pérennisation de l'emploi

Action 28 : Mise en place d'une plateforme afin de développer l'offre de stages et de jobs d'étudiants aux jeunes de la commune

Action 31: Soutien à la création d'une plateforme de l'économie sociale

Objectifs moyen terme

Attirer de nouvelles activités sur la commune

Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune

Soutenir et développer l'économie sociale

Actions moyen terme

Action 21: Revitalisation du site des Hautes Ardennes à Cahay

Action 22 : Participation à la mise en œuvre de zones d'activité et de zones économiques sur le territoire communal

Action 23: Contribution à l'élaboration d'un schéma de structure en partenariat avec le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

Action 29 : En collaboration avec la Maison de l'Emploi, développement de l'offre de formation à l'attention des travailleurs de la commune

Action 32 : Encourager l'intégration des travailleurs de l'économie sociale dans des formations organisées pour les travailleurs de la commune

Action 33 : créer des synergies avec la Régie de Quartier en projet

Action 34: Participation à la création d'un jardin social en partenariat avec le CPAS, l'ASBL les Hautes Ardennes et Vivalia

Objectifs long terme

Attirer de nouvelles activités sur la commune

Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune

Soutenir et développer l'économie sociale

Actions long terme

Action 24 : Soutien aux habitants et entreprises à prendre part et à investir dans des projets d'énergie verte

Action 25:Création d'un atelier rural

Action 26 : Mise en place d'une politique d'attrait pour les entreprises

Action 30:Etude de faisabilité pour la création de crèches d'entreprises

Action 35:Création d'une EFT

Priorité 3

Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité

Objectifs court terme

Valoriser le potentiel existant

Développer de nouveaux produits touristiques

Actions court terme

Action 36: Poursuite de la réhabilitation et valorisation du patrimoine local relatif à la pierre

Action 37 : Valorisation du plan d'eau de Vielsalm, notamment en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite

Action 38 : Soutien aux actions menées par le Syndicat d'Initiative et la Maison du Tourisme en vue de valoriser le patrimoine local et les acteurs locaux

Action 43:Etude marketing sur les besoins des touristes

Action 44 : Développement d'une identité touristique de la commune

Objectifs moyen terme

Valoriser le potentiel existant

Développer de nouveaux produits touristiques

Actions moyen terme

Action 39: Mise en avant de l'artisanat local dans le cadre touristique

Action 40: Amélioration de la visibilité de l'arboretum

Action 41: Redynamisation du site de la Baraque de Fraiture

Action 45 : Renforcement de la coopération avec les communes voisines ne faisant pas partie de la même maison du tourisme

Action 46: Soutien au développement de logements insolites, tels que cabanes, roulottes...

Action 47 : Soutien au développement d'un réseau Ravel

Objectifs long terme

Valoriser le potentiel existant

Développer de nouveaux produits touristiques

Actions long terme

Action 42: Développement d'activités touristiques relatives au patrimoine géologique

Action 48 : Création d'une plateforme regroupant les acteurs du tourisme et de l'animation locale afin de coordonner leurs actions

Priorité 4

valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune

Objectifs court terme

Accompagner les agriculteurs dans leur diversification

Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers

Actions court terme

Action 49 : Mise en oeuvre d'une dynamique visant à promouvoir les produits locaux

Action 50: Mise en réseau et coopération des producteurs locaux

Action 54 : Suivi de la politique de gestion concertée des petites propriétés forestières, initiée dans le cadre du PCDR

Action 55 : Initiation d'une réflexion sur la valorisation des Fagnes

Objectifs moyen terme

Accompagner les agriculteurs dans leur diversification

Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers

Actions moyen terme

Action 51: Support technique et juridique pour mettre en place des filières courtes

Action 52: Développement d'une plateforme de distribution des produits locaux

Action 56 : Soutien à la (ré)implantation de haies bocagères

Objectifs long terme

Accompagner les agriculteurs dans leur diversification

Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers

Actions long terme

Action 53 : Organisation de séances d'information sur la diversification pour les agriculteurs

Action 57 : Récupération et valorisation des sous-produits forestiers et d'entretien des haies

Action 58: Installation d'un réseau de chaleur sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux

Action 59: Création d'un centre du savoir du bois avec expositions et démonstrations de produits issus de la filière bois

Action 60 : Développement d'une charte forestière territoriale

6. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème	Utilité
30 / 03 / 2017	Neufchâteau	Inter-ADL Namur-Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> - réorganisation de la coordination de la plateforme - présentation de la base de données HADES - échange de bonnes pratiques
09 / 05 / 2017	Dinant	Inter-ADL Namur-Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des services proposés par Quidam (city marketing, signalétique) - Présentation du projet Innovative Business Center de Challenge - échange de bonnes pratiques
05 / 10 / 2017	Bastogne	Inter-ADL Namur-Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la réforme sur les aides à l'embauche par le Forem - Présentation de l'aide et de l'accompagnement de la médecine générale - échange de bonnes pratiques

7. Formation continue des agents

Date	Lieu	Durée	Sujet	Organisme dispensateur	Adéquation de la formation par rapport au plan d'actions
27 / 04 / 2018	Saint-Hubert	1 jour	L'identité et la communication territoriales - journée 1	UVCW	présentation du diagnostic territorial et de bonnes pratiques en matière de mise en place d'une identité communale.
04 / 05 / 2018	Saint-Hubert	1 jour	L'identité et la communication territoriales - journée 2	UVCW	présentation du diagnostic territorial et de bonnes pratiques en matière de mise en place d'une identité communale.
18 / 09 / 2018	Libramont	1/2 jour	séance d'information sur le crowdfunding	Plateforme Création d'Activité - Province de Luxembourg	introduction au crowdfunding et aux aspects intéressants pour les porteurs de projet : contextualisation, législation, outils et conseils pratiques

8. Formation continue des agents

Date	Lieu	Durée	Sujet	Organisme dispensateur	Adequation de la formation par rapport au plan d'actions
06 / 12 / 2017	Namur (Beez)	1 jour	La nouvelle législation sur l'aménagement du territoire (CoDT) et la digitalisation de l'économie	UVCW	<p>Cette journée portait sur</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les adaptations de la législation concernant l'aménagement du territoire, la manière dont celles-ci impactent le développement économique local 2. l'utilisation de nouvelles technologies pour le développement local
/ / / / /					
/ / / / /					

9. Communications

Citez les moyens de communication auxquels vous avez eu recours pour faire connaître les actions initiées ou coordonnées par l'ADL

- nouveau site web de l'ADL ; contenu adapté (actualités) plusieurs fois sur l'année.
- alimentation régulière du contenu du profil facebook de l'ADL ; alimentation de page facebook liées aux évènements auxquels l'ADL est associée (marché de Noël, marchés du terroir...); partage de ces infos sur les pages de la Commune, de la Maison du Tourisme.
- référencement sur le site web de la Commune de Vielsalm.
- articles sur le site web de la Commune de Vielsalm présentant les actions auxquelles l'ADL est associée (exemple : Commune du Commerce équitable, marchés du terroir, recherche d'ambassadeurs pour le Weekend Wallonie Bienvenue...).
- articles dans le Salminfo (journal local - infos communales) : Dans chaque édition, mise en avant d'une action au minimum.
- articles dans la presse (journaux locaux, l'Avenir, La Libre) lors de la réalisation d'un projet (ex : actions des commerçants soutenues par l'ADL, marché de Noël, Saveurs d'Ardenne, lancement du nouveau marché hebdomadaire...)
- rédaction d'une newsletter mensuelle, envoyée à près de 500 destinataires.
- passages sur les ondes des radios (ex : Vivacité, 7FM, RCF Liège, à l'occasion de la création du marché "Saveurs d'Ardenne")
- distribution de toutes-boites et création de bâches à placer le long des routes (pour annoncer et promouvoir le marché hebdomadaire de producteurs).

10. Liste des documents à joindre

Il est préférable de joindre des fichiers au format ZIP (compressé).

- Annexe 1
- Annexe 2
- Annexe 3

Nombre TOTAL de documents joints

11. Déclaration sur l'honneur et engagements

Je soussigné :

Nom

Prénom

Président,

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engage à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.

Ils en acceptent le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

Le Directeur général,

Nom

Prénom

Le Bourgmestre,

Nom

Prénom

12. Protection de la vie privée et voies de recours

12.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l' Emploi et de la Recherche ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

12.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.
Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.
2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.
Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local une association du non marchand une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

Précisez :

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

Pourquoi n'avez-vous pas rempli le formulaire électroniquement ?

- je ne savais pas qu'il existait une version électronique ou il n'en existe pas
- on me l'a donné en version papier
- je n'ai pas confiance en l'électronique
- c'est trop compliqué
- autre

Précisez :

- Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

Pourquoi avez-vous abandonné ?

- je ne voulais pas me créer un espace personnel
- je ne savais pas comment joindre les annexes
- nous étions plusieurs à devoir remplir le formulaire
- les pièces à joindre étaient hors format (plans, ...)
- autre

Précisez :

- Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

Dénomination :

Téléphone:

MERCI pour votre participation !